

**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



**TOME CXXXVI  
ANNÉE 2009  
3<sup>e</sup> LIVRAISON**



*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*

*Les auteurs sont priés d'adresser les textes sur deux supports : un tirage papier et une disquette ou un CDrom (format word). Les illustrations doivent être impérativement libres de droits. Le tout est à envoyer au comité de lecture et de rédaction, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les tapuscrits seront soumis à l'avis de ce comité et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de vingt-cinq exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*

**Directeur des publications :**

Gérard FAYOLLE

assisté de : Patrick PETOT et le comité de lecture et de rédaction

**Comité de lecture et de rédaction :**

Dominique AUDRERIE,  
Alain BLONDIN,  
Brigitte DELLUC,  
Gilles DELLUC,  
François MICHEL,  
Jeannine ROUSSET

**Secrétariat :**

Sophie BRIDOUX-PRADEAU

**Communication, relations extérieures :**

Gérard FAYOLLE

**Gestion des abonnements :**

Marie-Rose BROUT

*Le présent bulletin a été tiré  
à 1 200 exemplaires*

Septembre 2009

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant aux termes de l'article L.122-5, 2°) et 3°) d'une part que « Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « Toute représentation, ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite » (art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

---

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur des publications.

---

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXXXVI  
ANNÉE 2009  
3<sup>e</sup> LIVRAISON



## SOMMAIRE DE LA 3<sup>e</sup> LIVRAISON 2009

- **Compte rendu de la séance**
  - du 6 mai 2009 ..... 287
  - du 3 juin 2009 ..... 292
  - du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ..... 296
  
- **Éditorial : Des écrans et des cluzeaux..... 303**
  
- **Robert Étienne (1921-2009) (François Michel) – À propos du centre monumental de Périgueux (*Vesunna Petrucoriorum*) (Robert Étienne †).. 305**
- **Alain de Solminihac : le renouveau canonial autour de Chancelade (1630-1636) (Patrick Petot)..... 313**
- **Redécouverte de neuf cluzeaux de falaise de la Dordogne (Frédéric Gontier et Marc Delluc)..... 363**
- **Le cimetière militaire britannique d'Excideuil (Alain Vaugrenard) ..... 377**
  
- **Dans notre iconothèque : Remplois antiques et médiévaux dans l'architecture de Dordogne (Brigitte et Gilles Delluc)..... 389**
  
- **Sortie du 13 juin 2009 : en Bergeracois (Jacques Gauthier-Villot) ..... 411**
  
- **Notes de lecture : Bertran de Born : histoire et légende (J.-P. Thuillat), Coulaures entre causse et rivières du Périgord (A. Herguido), Les recherches à Lascaux (1952-1963). Documents recueillis et présentés par Brigitte et Gilles Delluc (A. Glory), Entre Sarladais et Bergeracois, Saint-Avit-Sénieur (C. Schunck), Charles-Antoine de Ferrières Sauvebœuf (J. Favalier), Recueil des actes des vicomtes de Limoges (V. Roblin), Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord (R. Bouet)..... 417**
  
- **Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) ..... 421**

Le présent bulletin a été tiré à 1 200 exemplaires.

**Photo de couverture** : Fût de colonne gallo-romain sculpté, en calcaire, chapelle nord de l'église de La Douze (cliché G. Delluc).

# Comptes rendus des réunions mensuelles

## *SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2009*

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 85. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

### *NÉCROLOGIE*

- Georges Chartroule

### *ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE*

#### **Entrées d'ouvrages**

- Auriac (Jean-Paul), 2007 : *C'était le temps des loups. Du loup au léberou, récits et chroniques de l'ancien Périgord*, Périgueux, éd. Couleurs Périgords (don de l'association Clochers d'Or)

- Bécheau (Anne), 2008 : *Vitrac en Sarladais. Au fil du temps, au fil de l'eau*, Vitrac, éd. Les Amis de Vitrac (don de l'association Clochers d'Or)

- Bourgès-Audivert (Monique), 2008 : *Castels pluriel, Castels singulier. Monographie de Castels en Périgord*, Périgueux, éd. Couleurs Périgords (don de l'association Clochers d'Or)

- Delprat (Éliane) et Métheyer (Sylviane), 2007 : *Calès... en Périgord*, éd. Calès (don de l'association Clochers d'Or)

- Herguido (Annie), 2008 : *Coulaures entre cause et rivières du Périgord*, Bayac, éd. du Roc de Bourzac (don de l'association Clochers d'Or)

- Lafond-Grellety (Jacques) et collaborateurs, 2005 : *Histoire et chroniques du pays de Gurson*, publication de l'Association Histoire et Mémoire du canton de Villefranche-de-Lonchat (don de l'association Clochers d'Or)

- Marcouly (Jeanne-Luce), 2006 : *Le Périgord à l'école de la République. L'enseignement de la Révolution aux IUFM. Les Écoles normales de Dordogne. Un siècle de laïcité*, Périgueux, éd. Copédit (don de l'association Clochers d'Or)

- Souloumiac (Michel) et Chandon (Christian), 2006 : *Le marquis de La Valette, ambassadeur et ministre du Second Empire*, La Force, éd. A.R.A.H. (don de l'association Clochers d'Or)

- Warembourg (Jean-Marc), 2008 : *Teyjat. Présence du passé. Histoire et lieux-dits de Teyjat, village du Périgord Vert*, éd. Hautes Terres (don de l'association Clochers d'Or)

- Faure (Jean-Michel), 2006 : *Pierre Lachambaudie (1806-1872), poète et fabuliste montignacois*, Saint-Astier, impr. IOTA (don de l'association Clochers d'Or)

- Vigie (Yvette), 2006 : *Nabirat dans l'histoire. Des origines aux années 1950*, Nabirat (don de l'association Clochers d'Or)

- Girault (Jacques), 2009 : *Bordeaux et la commune (1870-1871)*, Périgueux, éd. Fanlac (don de l'éditeur)

- Sarradet (Max) (texte), Vidal (Pierre) (illustrations), 1971 : *Villars en Périgord*, Périgueux, éd. Pierre Fanlac, avec la photo de H. Breuil, F. Bordes et des spéléos dans la grotte de Villars, le 24 août 1958 (don de la bibliothèque de l'IPH).

### **Entrées de documents, tirés à part et brochures**

- Arbey (F.), 1975 : « Le quartz de Saint-Paul-la-Roche (Dordogne) », extrait de *Minéraux et fossiles*, n° 7, 1975, photocopie (don de Jean Vanaerde)

- Baunac (S.), 2008 : *Esculape en Dordogne ou l'histoire de l'irrésistible ascension d'une classe sociale, durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)

- Bernard (Michel), 2008 : *Nikolas Nikolaevitch Obroucheff, un général russe au château de Jaure*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)

- Bousquet (Jean-René), 2008 : *Le château et la seigneurie de Piles*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)

- Cestac (Maurice), 2006 : *Saint-Crépin-de-Richemont, au fil du temps*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Chavatte (A.), 2008 : *Philippe Louis Maine, héros de Camerone... et d'ailleurs !*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Coulaud (Jacky), 2008 : *Église-Neuve-de-Vergt. Regards sur le passé*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Duhard (Franck, Nicole et Frédéric), 2006 : *Parcoul : 900 ans d'histoire*, éd. de La Garenne, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Jouanel (Jacqueline), 2006 : *Histoire de Meyrals. Des origines à la Révolution*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Larue (Raymonde) et Labrue (François), 2006 : *Annesse-et-Beaulieu. Deux paroisses, une commune*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Lacombe (Jacqueline), 2008 : *Des lumières sur Archignac entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Leymarie (Jérôme), 2008 : *Petit historique de Villac*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Mathivet (Bernard), 2008 : *Notre-Dame-de-Sanilhac. L'histoire à travers les âges*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or)
- Schunck (Catherine), 2008 : *Entre Sarladais et Bergeracois, Saint-Avit-Sénieur, des origines à 1852*, brochure multigraphiée (don de l'association Clochers d'Or).

## REVUE DE PRESSE

- *Antiquités nationales*, n° 39, 2008 : réouverture et histoire de la salle Piette (C. Schwab et J. Brière)
- *Lemouzi*, n° 189, 2009 : « Les ostensions en Limousin » (M. Praneuf)
- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 16, 2008-2 : « Les fouilles de la grotte de La Roche à Lalinde (Dordogne) » (B. et G. Delluc et F. Guichard).

## COMMUNICATIONS

Le président salue tous les membres présents, en particulier nos collègues de l'association GRHiN de Nontron et félicite notre assistante, Sophie Bridoux-Pradeau, pour la table analytique de 2008, distribuée en même temps que la 1<sup>e</sup> livraison de notre *Bulletin*. Alain Ribadeau

Dumas et Jeannine Rousset donnent les dernières précisions sur la sortie du 13 juin, consacrée à la visite des châteaux de Bridoire et de Saint-Maurice.

À la suite de la lecture du compte rendu de la séance d'avril concernant la prison de Nontron, Gilles Delluc précise que Léon Moussinac, homme de lettres communiste et ami de Louis Delluc, a laissé un texte sur cette prison dans son ouvrage *Le radeau de la Méduse* (1945, édition Hier et Aujourd'hui) et qu'il y arriva lié à Yves Péron (Collectif F.T.P.F., 1990 : *Franco tireurs et partisans français en Dordogne*, Tulle, éd. Maugein). Il indique, d'autre part, que pendant la guerre, le Périgourdin Max Chartroule était directeur de la prison Saint-Michel de Toulouse qui « hébergea » André Malraux jusqu'à la libération de la ville.

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) présente une communication sur *Sem et le Tigre*, c'est-à-dire sur les dessins de Sem consacré à Clemenceau, surnommé *Le Tigre* (voir *BSHAP*, 2008, p. 473-490). C'est l'occasion pour lui de montrer quelques-unes des caricatures de l'homme politique tout au long de sa carrière, ses portraits dont celui de Manet, ses statues dont celle des Champs-Élysées à Paris ou celle de Sainte-Catherine (Vendée). Après avoir dit quelques mots sur la vie du Périgourdin Georges Goursat, dit Sem (1863-1934), il montre ses portraits de la vie mondaine parisienne au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis surtout ses dessins de la guerre à partir de 1915 et tout particulièrement ceux de Clemenceau, soutenant sans relâche le moral des troupes en parcourant le front entre novembre 1917 et novembre 1918, au point d'être surnommé *Le Père la Victoire*. L'un de ces dessins provient de M. Xavier Chiron, président des Amis de Sem. Mais le monde politique écarta bien vite celui qui tenait tous les ministères quelques mois plus tôt : une terrible caricature montre Georges Mandel juché sur le crâne du *Perd-la-Victoire*. D'autres dessinateurs ont laissé des dessins de cette sombre période, en particulier le Périgourdin Gilbert Privat (belle collection au Musée militaire de Périgueux), ou le Briviste Gustave Blanchot, dit Gus Boffa (1883-1968).

Michel Testut présente son dernier ouvrage *Fils de Famille* paru aux éditions La Lauze. « En puisant dans son livre, l'auteur se fait le mémorialiste intimiste de l'histoire d'une famille, la sienne, mêlée à celle d'un pays, d'un terroir, d'un milieu, d'une époque. Il retrace l'itinéraire sociologique, culturel, politique et moral d'une dynastie de la bourgeoisie terrienne entre la Révolution de 1789 et l'avènement de la Cinquième République. Depuis les riches laboureurs du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux hobereaux du XIX<sup>e</sup>, puis des magistrats de haut rang aux



généraux de haut vol, l'intervenant esquisse le portrait de personnages qu'il connaît bien, ses arrière-grands-parents, ses grands-parents, ses grands-oncles, son père... Avec cette liberté de ton, où ironie, drôlerie, tendresse et émotion alternent et se confondent, Michel Testut nous parle du regard que le petit garçon des années cinquante posait sur les siens, et de celui que son étonnant cercle de famille posait sur *le gentil petit cancre* qu'il prétend avoir été. Puis il nous conte quelques anecdotes familiales. On y croise parfois des figures célèbres, Colette, que côtoyèrent parfois ses grands-parents, ou Francis Poulenc dont sa grand-tante Marthe Bosredon fut *la chère vieille amie*. On y entend aussi des fragments épistolaires édifiants, et quelques-uns de ces dialogues savoureux ou de ces saillies pittoresques qui, comme dans toutes les familles, surnagent dans les mémoires et traversent les générations. Les portraits sépia peints par l'auteur périgordin pourraient être ceux de nos propres albums de famille, ils ressuscitent des souvenirs et des émotions que nous pouvons partager. Peut-être aussi fallait-il entendre une réflexion sur la gratitude, l'apprentissage de la vie, le pouvoir initiatique des mots et l'attention des êtres qui entourent notre enfance. » (résumé de l'intervenant).

Erik Egnell, pour présenter son livre *De Sainte-Alvère à Sainte-Hélène. Le secret du Manuscrit*, paru aux éditions Cyrano (Pomport), nous entraîne dans une enquête passionnante, depuis un manuscrit de 40 pages, découvert par lui à Sainte-Alvère il y a quelques années, qui serait un texte de Napoléon, censé raconter sa vie. Premières constatations : l'écriture est ancienne ; le texte paraît très excitant. Première surprise à la Bibliothèque nationale : 2 000 ouvrages sont signés Napoléon. Le texte découvert à Sainte-Alvère est connu depuis fort longtemps : la première édition en Angleterre date de 1817 ; la première édition française date de 1821, sous le titre *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*. Il semble que Napoléon ait lu ce texte et qu'il en ait apprécié certains passages. Mais pas tous. Ses annotations sont publiées dans l'édition française de 1821. Pour découvrir le nom du véritable auteur, l'intervenant a parcouru l'Europe, fréquenté les bibliothèques sans oublier la toile, remonté plusieurs pistes depuis Gaspard Gourgaud, Albine de Montholon, jusqu'au Genevois Frédéric Lullin de Châteauvieux, en passant par M<sup>me</sup> de Staël et Benjamin Constant. André Malraux avait lui aussi rencontré le fameux manuscrit. C'est ainsi que les éditions Gallimard l'ont publié avec une notice explicative. Le présent ouvrage fait le point sur ce manuscrit.

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

## **SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2009**

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 99. Excusés : 4.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

### **ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **Entrées d'ouvrages**

- Linfort (Jean-Michel), 2008 : *Le grand livre des dessinateurs et caricaturistes du Tour de France*, Turquant, éd. Cheminements (don de l'auteur)

- Linfort (Jean-Michel), 2008 : *Éloge du vieux tracteur*, Turquant, éd. Cheminements (don de l'auteur)

- Favalier (Jeanne), 2009 : *Charles-Antoine de Ferrières Sauvebœuf, gentilhomme, condottière et frondeur, de Richelieu à Mazarin*, Périgueux, Pilote 24 édition (don de l'auteur et de l'éditeur)

- Brethé (Hélène), travail complété par Allag (Claudine) et Charpentier (Jean-Marie) et révisé par Courant (Daniel) et Texier (Fabienne), 2008 : *Tables et index du Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres de 1905 à 2007*, édité avec le concours du conseil général des Deux-Sèvres et de la ville de Niort

- Desbois (Pascal), 2008 : *Tables des publications de la Société de statistique et publications antérieures de 1830 à 1891*, édité avec le concours du conseil général des Deux-Sèvres et de la ville de Niort à la suite des tables et index du *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres de 1905 à 2007*

- Audrerie (Dominique), 2009 : *Petit vocabulaire d'art liturgique*, Bordeaux, éd. Confluences (don de l'auteur)

- Thuillat (Jean-Pierre), 2009 : *Bertran de Born. Histoire et légende*, Périgueux, éd. Fanlac (don de l'éditeur et remerciements de l'auteur pour l'aide apportée par nos bibliothécaires)

- Roblin (Vincent), 2009 : *Recueil des actes des vicomtes de Limoges (Xe – XIVe siècles)*, École pratique des Hautes Études, Hautes Études médiévales et modernes 95, Genève, librairie Droz (don de l'éditeur).

#### **Entrées de documents, tirés à part et brochures**

- Delluc (Brigitte et Gilles) et Guichard (Francis), 2008 : « Les fouilles de la grotte de La Roche à Lalinde (Dordogne) », tiré à part de *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 16, 2008-2, p. 185-205 (don des auteurs)

- Étienne (Robert), 2001 : « À propos du centre monumental de Périgueux (*Vesunna Petrucoriorum*) », in : *Rome et ses provinces. Genèse et diffusion d'une image du pouvoir. Hommage à Jean-Charles Balty*, p. 103-107, tiré-à-part (don de M<sup>me</sup> Étienne)
- *Cahiers Léon Bloy*, 10<sup>e</sup> année, mars-avril 1952, catalogue de l'exposition Léon Bloy à la galerie Jean Loize à Paris (don de J.-P. Durieux)
- Un dossier de varia consacré à Léon Bloy, années 1940 à 1960, notes et coupures de journaux (don de J.-P. Durieux)
- Quinio (Dominique), 2009 : « Préserver la grotte de Lascaux, un casse-tête », *La Croix*, 24 février 2009, p. 13-15 (don du père Pommarède)
- Gires (Francis), 2000 : Texte d'une conférence donnée à la SHAP le 15 novembre 2000 sur « Histoire de l'enseignement de la physique. Cabinet de physique dans l'enseignement secondaire au XIX<sup>e</sup> siècle » (don de F. Gires).

#### REVUE DE PRESSE

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 106, n° 2, 2009 : « Répartition géographique des différents types de silex à lépidorbotoïdes utilisés au Paléolithique supérieur en Aquitaine » (M.-R. Séronie-Vivien), à propos du site de Caminade ; « Les enclos circulaires de l'Âge du fer de Font de Meaux à Coursac » (I. Kerouanton)
- *Hautefort. Notre patrimoine*, 18 avril 2009 : toponymie dans le canton de Hautefort
- *Église en Périgord*, n° 8, avril 2009 : patrimoine religieux du diocèse ; n° 9, mai 2009 : chantiers diocésains
- *GRHiN*, 2009, CR 387 : « Campagne 1914-1915. Adjudant Adrien Andrieux », n° 3
- *GRHiN*, 2009, CR 388 : notes sur le château d'Excideuil et sur la route Richard-Cœur-de-Lion
- *Chroniques Nontronnaises*, n° 24, 2008 : « L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées » (M.-T. Mousnier), « Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres » (P. Lalanne de Jonquel), « Jean de Bretagne, vicomte de Limoges » (F. Gérard)
- *Taillefer*, n° 25, 2009 : « L'affaire des portemanteaux » (B. Lesfargues), « Saint-Martin-des-Combes : une église inversée » (P. Belaud), « Les églises congréganistes du canton » (J. Combalier), « Soldats du Premier Empire en Villamblardais » (G. Lajonie)
- Note biographique sur Sylvain Floirat, extrait du *Magazine des avions Aigle Azur*, 2009 (don de S. de Lestrade de Conty)
- *Le Journal du Périgord*, 172, 2009 : « 1939-44, une famille juive pourchassée et protégée » (S. Boireau-Tartarat)

- *Le Journal du Périgord*, 173, 2009 : « Le talisman cathare, le paratage en partage » (S. Boireau-Tartarat)

- *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 130, 2008 : « L'église de Saint-Pantaléon de Larche » (L. Brossolet, B. Calmuls, F. Devouge)

- *Annales du Midi*, t. 121, n° 265, 2009 : « L'astronomie dans le sud-ouest de la France au XVII<sup>e</sup> siècle » (J.-C. Sanchez).

## COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance. Il a assisté à diverses manifestations au cours du mois de mai : le 12<sup>e</sup> anniversaire des jardins de Marqueyssac, l'exposition de Jean Riboulet-Rebière dans le dortoir des moines de Brantôme, l'enregistrement de l'émission « Les racines et les ailes » depuis les jardins d'Eyrignac, l'exposition annuelle de l'association *Mémoire et Patrimoine* de Rouffignac sur le petit patrimoine (fontaines, croix, église...) qui a lieu tous les ans pendant 2 jours à la fin du mois de mai ou au début de juin. Il annonce une exposition sur « Les Femmes aux armées » au musée militaire et une exposition « Les murs murmurent » à Vesunna (du 8 mai au 27 septembre).

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) fera une conférence sur *Le Sexe au temps des Cro-Magnons*, le 6 juin, à Valflaunès près de Montpellier, et le 16 juin, à Paris, au musée des Hôpitaux de Paris.

F. Bernier et J.-N. Biraben rappellent que, dimanche prochain, aura lieu une manifestation pour commémorer le débarquement en Normandie : les premiers débarqués ont été les Canadiens, parmi lesquels le régiment de la Chaudière composé de descendants de Périgordins partis au Québec quatre siècles auparavant. Cette année sera dévoilée une nouvelle série de plaques commémoratives : le 20 juin à Bergerac et le 21 juin à Cahuzac et à Eymet.

Pendant la pause, quelques exemplaires de l'ouvrage *Léo Drouyn*, à la jaquette un peu défraîchie, seront proposés à la vente à prix très réduit.

Nous avons reçu un courrier des habitants du centre de Périgueux qui s'élèvent contre le projet d'aménagement d'une station de bus sur le cours Tourny.

Alain Ribadeau Dumas et Jeannine Rousset donnent les dernières précisions concernant la sortie du 13 juin dont les points forts sont les châteaux de Bridoire et de Saint-Maurice. L'église d'Issigeac, en travaux, sera ouverte exceptionnellement et, après le déjeuner, nous visiterons les ruines de Clérans.

La sortie d'automne aura lieu le samedi après-midi 3 octobre. Le programme est en cours de mise au point : les fours à chaux et l'église de Saint-Astier ; Puyferrat et/ou La Rolphie.

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) présente les timbres qui évoquent les monuments du Périgord. Il associe à sa présentation Jeannine Durrens, dont le mari Claude Durrens (1921-2005), prix de Rome, fut le seul artiste graveur français ayant vécu de son art. On lui doit quelques-uns des plus beaux timbres périgordins, gravés en taille douce : Lascaux en 1968, Hautefort en 1968, Chancelade en 1970, Monpazier en 1986 et Biron en 1992, rendu avec une perspective exceptionnelle permettant de voir tout le château. La ville du Bugue lui doit aussi sa flamme postale, qui représente une chouette. Plus récemment, Larrivière a signé un beau timbre consacré à La Roque-Gageac en 2005 et un autre de Rouffignac en 2006. À l'étranger, le site périgordin le plus souvent choisi est sans conteste Lascaux : Monaco, San Marin, Cuba, Tchad, Mali, Haïti et même Azerbaïdjan. Les personnages originaires du Périgord ou ayant vécu en Périgord sont plus souvent timbrifiés, de Montaigne à Bugeaud, en passant par Joséphine Baker et Cro-Magnon.

Pierre Martial signale que Panama a émis un timbre à l'effigie de Armand Reclus, frère de Elisée Reclus, qui fut le premier directeur du canal.

Jean-Paul Socard évoque ensuite « Élisabeth Jouffre de Lafaye. Elle est née le 27 août 1799 au château de Lafaye, sur la commune de Sainte-Orse, et deviendra la maréchale Bugeaud, duchesse d'Isly. On peut se faire une idée de sa personne en consultant l'ensemble de la correspondance de Bugeaud. Il y fait le récit de ses aventures galantes. La préoccupation du mariage n'est clairement exprimée qu'après l'épisode des Cent Jours. Il écrit à d'Esclaibes : "La jeune personne est bien disposée [...] mais le père l'est fort peu". Un personnage a certainement servi d'intermédiaire pour faciliter ce mariage, c'est le maître de forge Jean Festugière, dont l'épouse était une demi-sœur d'Élisabeth. À Lafaye, Élisabeth a vécu toute sa jeunesse et reçu une éducation traditionnelle, morale et religieuse. Le mariage a lieu le 30 mars 1818. Elle a 19 ans et elle est riche. Beaucoup plus que Bugeaud. Elle doit sa fortune à sa mère, née Aubarbier de Manègre. Le couple va traverser des années difficiles, du fait de la perte de plusieurs enfants en bas âge et de la santé fragile d'Élisabeth, mais en 1822 et 1825 naissent deux filles. Le couple apparaît très uni et très désireux d'être ensemble. Ainsi Élisabeth et ses filles rejoindront Bugeaud à Blaye, où il doit être le geôlier de la duchesse de Berry. Par sa discrétion et son amabilité, Élisabeth tisse des liens de sympathie avec la duchesse. Elle fera aussi plusieurs séjours en Algérie, mais

l'Algérie c'est pour elle uniquement la chaleur et les nausées lors de la traversée ! De retour à Paris, elle saura calmer les emportements de Bugeaud, lorsque ce dernier devient l'objet de critiques. Elle est en Périgord, lorsque Bugeaud meurt du choléra à Paris. Elle lui a consacré, ainsi qu'à ses filles, toute sa vie. Elle a subi l'histoire mais a permis que s'épanouisse, dans toute sa plénitude, la carrière de son mari. » (résumé de l'intervenant).

Joëlle Chev   pr  sente son dernier livre sur *Marie-Th  r  se d'Autriche* aux  ditions Pygmalion. L'origine de ce livre est une commande d' diteur. Marie-Th  r  se est un personnage mal connu, consid  r  e comme une  pouse mod  le de Louis XIV, ayant v  cu dans l'ombre de son mari, femme tromp  e, laide et bigote. L'enqu  te dans les archives, en particulier en Espagne, a permis   l'intervenante de tracer le portrait d'une femme bien diff  rente. Jusqu'  son mariage avec Louis XIV   l' ge de 22 ans, cette princesse de Habsbourg a v  cu   la cour d'Espagne, comme l'h  riti  re du tr  ne d'Espagne. Elle a  t    lev  e avec les r  gles des franciscains : « S' panouir l   o   on vit ».  cart  e du tr  ne d'Espagne par son p  re, son mariage avec Louis XIV r  pond   ses ambitions et son couple sera beaucoup plus soud   qu'on ne l'imagine habituellement. Elle est la derni  re reine de France   avoir accept   les r  gles de la vie publique de la monarchie fran  aise : une servitude volontaire en toute conscience. Elle a eu six enfants. L'enqu  te sur Marie-Th  r  se a permis   l'auteur de tracer en m  me temps un autre portrait de Louis XIV. Il n'a pas eu tant de ma  tresses que cela et il honorait sa femme tous les jours, m  me apr  s sa m  nopause.   Saint-Germain, c'est Marie-Th  r  se qui tenait la cour.

Vu le pr  sident  
G  rard Fayolle

La secr  taire g  n  rale  
Brigitte Delluc

## **S  ANCE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

Pr  sident : G  rard Fayolle, pr  sident.

Pr  sents : 98. Excus  s : 4.

Le compte rendu de la pr  c  dente r  union est adopt  .

### **N  CROLOGIE**

- Xavier Ars  ne-Henry
- Marguerite Lajugie

## ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

### Entrées d'ouvrages

- Bouet (Robert), 2009 : *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome I (A à K), Nontron, impr. Deltaconcept (don de l'auteur).

### Entrées de documents, tirés à part et brochures

- X, 1910 : *Cadouin. Guide*, sans éditeur, ni lieu d'édition (don de C. Pralong)

- Une ancienne, 1930 : *Mère Thérésie de la congrégation de Sainte-Marthe de Périgueux, supérieure de la Miséricorde de Bergerac (1852-1929)*, Bergerac, impr. Paul Nogué (don de C. Pralong)

- X, 1954 : *Une âme sacerdotale, Monsieur le chanoine Guillo, curé-archiprêtre de Bergerac*, avec une préface du P. Frédéric-Marie Bergounioux, sans éditeur ni lieu d'édition (don de C. Pralong)

- Chenut (abbé), 1910 : *Ostension du Saint Suaire à Cadouin, 20 septembre 1910*, sans éditeur ni lieu d'édition (don de C. Pralong)

- X, 1908 : *Les Frères des écoles chrétiennes à Bergerac*, Bergerac, impr. Nogué (don de C. Pralong)

- Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord, 2006 à 2009 : Recueil des actes d'état civil des communes de Daglan (1660-1907), Ginestet (1741-1903), Prigonrieux (1676-1908), Saint-Sulpice-de-Mareuil (1648-1899), Paussac-et-Saint-Vivien (paroisses de Saint-Thimothée 1647-1792, de Saint-Vivien 1609-1792, commune de Paussac-et-Saint-Vivien 1793-1908), Saint-Just (1606-1908), Allemans (1598-1908, 2 vol.), Razac-sur-l'Isle (1615-1908), Marnac (1677-1907), Meyrals (1671-1908), Parcoul (1640-1906), Coulaures (1793-1908), Flaugeac (1676-1908), Thenac (1723-1907), Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières (Saint-Avit-de-Fumadières 1794-1836, Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières 1672-1907), Montazeau (1673-1907), Campagnac-lès-Quercy (1673-1908)

- Lettre du Dr O. Hauser à Beaudet, du 23 juin 1931, photocopie (don de M. Maurice Gascou)

- Notice sur le château de Clérans (2 volets), s.d. (don du propriétaire).

### REVUE DE PRESSE

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 17, 2009-1 : « Roucadour, quarante ans plus tard » (M. Lorblanchet, B. et G. Delluc, J.-M. Le Tensorer, G. Bariviera et J. Bournazel, monographie de 80 p. avec historique,

relevés de A. Glory et relevés actuels) ; « Itinéraires des rennes au Paléolithique, du Périgord au Ségala lotois » (G. Maynard, C. Lemaire et col.)

- *Nouveau Bulletin de la Société internationale des Amis de Montaigne*, n° spécial IV, 2008. Actes du colloque international de Bordeaux (13-16 septembre 2007) réunis par B. Roger-Vannelin sur *Montaigne et sa région* : I. Le décor des *Essais*, cadre de vie quotidien et univers mental. II. Le Sud-Ouest au temps de Montaigne, Aquitaine, Guyenne, Périgord, Gascogne, Béarn. III. Montaigne en sa région, l'eau, le vin et les amours, le châtelain à la redécouverte de lui-même. IV. Périgueux, Bordeaux, magistratures judiciaires et politiques, vie civile et vie citadine. V. Vocations publiques et images posthumes, Montaigne régionaliste (24 contributions historiques et archéologiques)

- *ARAH*, n° 37, 2009 : établissements antiques et médiévaux à Lamonzie (G. Fonmarty) ; le château de La Force vu par le chanoine Brugière (L. Eckert) ; Bergerac et le 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie (C. Malafaye)

- *Bulletin de la Société botanique du Périgord*, n° 68, 2009 : « Noms occitans des plantes des causses et des truffières » (J.-C. Martegoute)

- *Le Festin*, n° 70, 2009 : sur l'aménagement touristique des châteaux de Castelnaud, Marqueyssac et Commarque (H. Brunaux), avec de belles photographies aériennes

- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 117, 2009 : « Pourquoi tuer l'abbé de Stapone en son abbatale de Sarlat en 1273 ? » (J.-J. Despont) ; « Les prisons du Périgord au XVII<sup>e</sup> siècle » (A. Lebon) ; « Le pont métallique du Garrit à Saint-Cyprien » (A. Bécheau) ; le collège La Boétie en 1940-1942 (J. Jardel)

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 89, 2009 : « Les responsables paroissiaux sous l'Ancien Régime » (collectif)

- *Société de l'histoire du Protestantisme dans la vallée de la Dordogne*, n° 11, 2009 : « Le pasteur Paul Minault (1858-1897) de Gensac à Madagascar » (M. Spindler) ; « Jean Jay, pasteur du consistoire de Montcaret à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle » (O. Pigeaud).

## COMMUNICATIONS

Le président annonce le décès de Xavier Arsène-Henry, célèbre architecte, inventeur du ciment blanc, créateur du quartier du Lac à Bordeaux, un membre parmi les plus fidèles à nos réunions mensuelles. Il était un grand dessinateur et nous conservons les photocopies de 27 dessins d'églises des environs de Périgueux (plus 2 divers), qu'il nous avait offertes il y a quelques années. G. Fayolle annonce aussi la disparition de Marguerite Lajugie, la veuve de notre ancien et éminent



collègue, le doyen Joseph Lajugie, grand juriste, très attaché à Tocane-Saint-Apre et très fidèle à nos réunions. Juste parmi les Nations, elle avait sauvé un petit Juif qui deviendra le psychiatre Boris Cyrulnik.

Autre annonce très importante. Compte tenu de l'affluence constante à nos réunions, il a été procédé à l'installation d'un nouvel aménagement audiovisuel dans la salle de lecture : le relais du vidéoprojecteur, un grand écran et de nouvelles chaises permettent d'augmenter la capacité d'accueil de notre salle de réunion dans de très bonnes conditions de confort.

Le président indique qu'une école de Périgueux vient d'être baptisée du nom de notre ancienne collègue Solange Pain, récemment décédée, qui fut résistante pendant la seconde guerre mondiale. Au cours du mois de juin il a participé au colloque d'Hautefort. Il a reçu un groupe d'universitaires de Louvain-La-Neuve à qui il a parlé d'Eugène Le Roy (ils étaient venus il y a quelques années à Cadouin) et il invite les membres présents à venir consulter pendant la pause le programme des différentes manifestations de l'été : entre autres, Mimos à Périgueux, les conférences de la vallée de la Couze (dont une de B. et G. Delluc sur l'histoire et l'archéologie de Lascaux le 11 août), la fête à Léo dans la Double le 4 juillet, le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Agen les 12 et 13 septembre sur *Les produits des terroirs aquitains* organisé par Corinne Marache). Notre souterrain sera visité deux fois en juillet dans le circuit touristique de Périgueux.

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) parle de *L'image de l'aurochs dans l'art paléolithique*. L'aurochs, le bœuf primitif, a disparu en 1627. En se basant sur une gravure de 1525 trouvée à Augsburg, des zoologistes allemands ont réussi dans l'entre-deux-guerres à fabriquer des aurochs reconstitués à partir de différents types de bovins archaïques, c'est-à-dire de bovins ayant des caractères proches du modèle. Des descendants de ces aurochs reconstitués continuent à être élevés chez quelques éleveurs spécialisés et dans des parcs animaliers. Ce sont des animaux robustes au dimorphisme sexuel accusé et aux cornes très développées. Souvent le mâle, très puissant, a une robe noire avec une raie rouge le long du dos et la vache a une robe rouge, une tête plus foncée et de longues cornes blanches à pointe noire. L'aurochs est représenté à de nombreux exemplaires et de façon spectaculaire dans la grotte de Lascaux (Magdalénien II, il y a 17 à 18 000 ans) : dans la salle des Taureaux, dont la composition est dominée par quatre grands taureaux à la robe blanche mouchetée de taches noires ; dans le Diverticule axial, avec ses vaches rouges et son taureau noir ; mais aussi dans la Nef avec la célèbre vache noire. La deuxième grotte où l'aurochs est bien représenté est la grotte

Chauvet. Ailleurs dans les autres grottes ornées paléolithiques, les représentations d'aurochs sont beaucoup plus rares, avec très peu d'exemplaires dans chaque site. On peut citer : La Cavaille, Gargas, Pech-Merle, Bidon, Ebbou en Ardèche, La Mouthe, Le Fourneau du Diable, Villars, Bara-Bahau, Font-de-Gaume, Teyjat, pour s'en tenir à quelques exemples parmi la vingtaine de sites recensés. De même, l'aurochs est parfois représenté sur des objets mobiliers, comme sur un bloc calcaire magdalénien de Laugerie-Haute, sur une plaque de Limeuil, ou sur une rondelle d'Isturitz dont une face est gravée d'une vache et le revers d'un veau. Le plus ancien objet mobilier figuratif de France est un phallus façonné dans la cheville osseuse d'un bovin : il a été trouvé auprès d'un foyer du gisement de Blanchard à Sergeac et il est daté de l'Aurignacien ancien il y a environ 33 000 ans. » (résumé des intervenants).

Jean-Jacques Gillot évoque ensuite le personnage de Louis Faurichon de La Bardonnie, le premier résistant actif en Dordogne, dès 1940. Pour être précis, il faudrait citer d'abord Saussot et Laubradou, qui démissionnèrent du parti communiste en 1939. La Bardonnie était un « viticulteur exploitant au château de Laroque. Catholique pratiquant », père de 8 enfants, plus 2 pendant la guerre, grand patriote, totalement désintéressé, « membre de l'Action française dans l'entre-deux-guerres, exemple d'une entrée en guerre par nationalisme ombrageux et viscéral. Dès le 18 juin 1940, après avoir entendu le discours du général de Gaulle, [...] il crée le réseau *Castille* [...] puis, avec Bistos, dit « colonel Franck » à Toulouse, il met sur pied le réseau *Andalousie*. » Ces réseaux de la *Confrérie Notre-Dame* sont liés au BCRA du colonel Passy. « Le château de Laroque est la plaque tournante des premiers résistants », il accueille un poste radio. Incarcéré en 1941 au camp de Mauzac, il est heureusement libéré l'année suivante « pour insuffisance de preuves ». Il rejoint un maquis dans le Quercy et est blessé à Loubressac en 1943. Après la guerre, il reçoit le général de Gaulle le 12 mai 1947 pour « un pèlerinage aux sources », il fait partie du RPF comme animateur local, « il est le principal dirigeant périgordin des réseaux anticommunistes *Paix et Liberté* ». Il reste un homme de l'ombre. Ses mérites sont reconnus par de nombreuses décorations mais il n'est pas fait compagnon de la Libération. En outre, « comme les personnages les plus marquants ne sont pas à l'abri de critiques », l'intervenant précise que La Bardonnie connut « une dissension avec un autre résistant, ancien pilote FFL, installé à Périgueux après la guerre », et que son cousin Jacques Benoist trouvait qu'il en faisait trop. « Une place de Bergerac porte désormais son nom » (résumé d'après les notes de l'intervenant).

Gilles Delluc dit quelques mots du résistant Léon Faye, originaire de Vergt. Sa mémoire a été honorée il y a quelques jours dans cette commune. Cet officier d'aviation, fils d'un gendarme, fut en effet le chef militaire du réseau *Alliance*, grand réseau de renseignements directement en liaison avec l'*Intelligence Service*. Il est mort en déportation en janvier 1945. Le livre de Marie-Madeleine Fourcade, *L'Arche de Noé* aux éditions Fayard, montre combien il fut un personnage important de ce réseau.

Michel Souloumiac retrace ensuite la vie et l'œuvre de John Bost. « L'Œuvre à laquelle John Bost a donné sa vie exigeait un degré de charité qui dépasse la charité ordinaire, ainsi s'exprimait Henri de Triquéty, membre de l'Église réformée de Paris en 1873 devant des Jeunes Apprentis de la *Société protectrice des enfants placés dans les villes manufacturières*. Des malheureux étaient restés oubliés, abandonnés. John Bost ne voulait pas laisser de côté ces infortunés, ces épileptiques, ces incurables, ces déshérités. Appelé à La Force, tout lui fut propice sur ce plateau qui va s'inclinant jusqu'à la Dordogne, avec une exposition favorable (à la santé), sous un ciel doux, jouissant d'une vue admirable, d'un air excellent et du repos le plus complet. C'est là que John Bost jette la première pierre de son œuvre. C'est toute l'histoire d'une vocation. John Bost, né en Suisse en 1817, de parents huguenots, originaires du Dauphiné, étudia l'allemand, l'anglais, le piano et le violoncelle, fut relieur puis tambour à cheval dans la milice suisse, avant de rencontrer Liszt et Chopin et de devenir concertiste. Il découvre à Paris toute la misère du monde, car 70 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Son piano ne rendait que des sons discordants, disait-il ! Il décide alors de devenir pasteur, reprend ses études à Sainte-Foy-la-Grande, puis à Montauban, participe à l'œuvre du *Réveil évangélique* et s'installe à La Force en 1843. Il devient officiellement pasteur en 1844, édifie un temple à La Force, avec l'aide de la famille Ponterie-Escot puis ouvre son premier pavillon en 1848 car son plus cher désir est de créer des institutions qui n'existent pas encore, avec l'aide de Dieu ! Il en ouvrira 9. Il se marie à Eugénie Ponterie. Il a 44 ans, elle en a 27. Il ne fait pas toujours l'unanimité, témoins les commentaires de Jules Steeg, pasteur de Libourne, député de la Gironde, peu charitable envers lui. Il construit aussi un second temple et un presbytère. Les Asiles de la Force sont décrétés d'utilité publique par Mac Mahon en 1877. Il avait déjà reçu un fanion de l'impératrice Eugénie pour saluer son œuvre. Il soutient enfin sa thèse de théologie puis tombe malade avant de décéder en 1881. Ainsi se termine la vie d'un homme de foi et d'action qui a marqué son temps, son milieu et les communes de La

Force et Prigonrieux. Ses successeurs ont ouvert 14 pavillons, dont 6 hors d'Aquitaine. La Fondation John Bost (nom utilisé depuis 1976) accueille aujourd'hui 1 060 malades et emploie 1 250 personnes. » (résumé de l'intervenant).

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS* du 27 juillet 2009. Ont été élus :

- M. et M<sup>me</sup> Mingasson Jean-Paul et Mirna, Les Migayx, 24380 Saint-Amand-de-Vergt, présentés par M. Gilles Delluc et M. Gérard Fayolle ;
- M. Durand Pabot du Chatelard Jean-Philippe, 26, rue de Vésone, 24000 Périgueux, présenté par le président et la vice-présidente ;
- M. et M<sup>me</sup> Braun Gilles et Dominique, Pommegal, 24510 Saint-Félix-de-Villadeix, présentés par M<sup>me</sup> Micheline Mouillon et M<sup>me</sup> Brigitte Delluc ;
- M. de Testa Philippe, 7, route de Sain-Bel, 69260 Charbonnières-les-Bains (prend la suite de son père Henri de Testa, décédé) ;
- M. de Lorgeril Jacques, Vallières, 24330 Saint-Geyrac, présenté par M. Jean-Marie Brenac et M. Philippe Prévot-Leygonie.

## **PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS**

### **4<sup>e</sup> trimestre 2009**

#### **Mercredi 7 octobre 2009**

1. Jean-Luc Aubarbier : *Les cathares en Périgord*
2. Robert Bouet : *Le clergé concordataire du Périgord*
3. Brigitte et Gilles Delluc : *L'art d'avant Lascaux en Périgord et Aquitaine*

#### **Mercredi 4 novembre 2009**

1. Brigitte et Gilles Delluc : *Le dessinateur Léo Drouyn et le Périgord autour de 1850*
2. Michel Lionnet : *Jean Riboulet-Rebière : 80 ans de peinture en Périgord*
3. Jean-Jacques Gillot : *Itinéraires résistants en Périgord*

#### **Mercredi 2 décembre 2009**

1. Brigitte et Gilles Delluc : *La mystérieuse grotte de la Roche de Lalinde*
2. Martine Larigauderie : *Notre-Dame de Badeix*
3. Marie Palué : *Château de l'Herm (Rouffignac) : première campagne de fouilles archéologiques*

*sous réserve de modifications de dernière minute.*

# EDITORIAL

## *Des écrans et des cluzeaux*

Notre troisième livraison de l'année nous offre l'occasion d'évoquer les sujets les plus divers : nous y parlons de très anciens témoignages de notre histoire, comme les cluzeaux des falaises de la Dordogne ou les remplois antiques dans notre architecture, mais nous nous devons, en présentant ce nouveau numéro de commencer par saluer des innovations.

Ces innovations sont liées, bien entendu, au monde des écrans. La première nous permet d'avoir un accès immédiat sur la toile aux richesses de notre fonds, puisque tous les travaux qui ont été conduits par nos collègues d'aujourd'hui, d'hier et d'avant-hier se trouvent désormais accessibles sur nos écrans. Il convient d'exprimer notre gratitude à nos collègues qui ont permis ce bond en avant de notre compagnie et particulièrement M. Pierre Besse qui a mis à notre disposition ses compétences techniques qui sont grandes. Son travail nous permet d'atteindre sans difficultés les ressources scientifiques accumulées depuis plus de cent trente ans ! Il suffit de cliquer pour trouver.

Autre innovation, autre écran. C'est celui qui est maintenant installé dans la bibliothèque et dont les dimensions permettent une vision convenable et confortable des intervenants qui s'expriment dans la salle de réunion. Cette amélioration s'accompagne d'un renouvellement d'une partie des sièges. De plus, un nouveau dispositif devrait rendre nos conférenciers plus audible. Remercions tous nos collègues qui s'attachent à organiser des réunions plus agréables en mettant en place ces aménagements qui se font dans la mesure de nos moyens financiers.

Ces progrès nous permettent de nous consacrer encore davantage à ce qui reste l'objet de notre société, la recherche historique et archéologique, et la diffusion des résultats de ces recherches dans notre *Bulletin*.

Ce numéro présente, outre les rubriques habituelles, et grâce à notre collègue François Michel, un texte du professeur Robert Étienne, décédé il y a peu et qui étudia *Vesunna*. Les hommes d'Église sont à l'honneur, avec la suite de la considérable étude de Patrick Petot sur Alain de Solminihac, étude minutieuse et particulièrement riche sur une personnalité et sur une époque. Les autres titres témoignent de la diversité de cette livraison : il y est question de cluzeaux des falaises de la Dordogne, appelés à disparaître à nouveau sous les eaux, par Frédéric Gontier et Marc Delluc, des emplois antiques dans l'architecture par Brigitte et Gilles Delluc, pour ce qui concerne un lointain passé et du cimetière britannique d'Excideuil pour un passé beaucoup plus récent par Alain Vaugrenard. Le compte-rendu de notre dernière sortie a été préparé par le docteur Jacques Gauthier-Villot.

Ce parti-pris de la diversité des sujets n'est pas la règle absolue. Notre comité de rédaction a choisi de consacrer le prochain *Bulletin* au thème de la ruralité. Il devrait inspirer de nombreux collègues. Certains sont déjà au travail. D'autres contributions seront les bienvenues.

Gérard Fayolle



# Robert Étienne

## (1921-2009)

Le Professeur Robert Étienne est mort le 4 janvier de cette année, alors qu'il allait avoir quatre-vingt-huit ans, mais ceux qui l'ont connu n'oublieront jamais les cours magistraux de l'universitaire, la pertinence du chercheur, les qualités d'organisateur du chef des missions archéologiques, ni, dans un registre plus festif, les discours improvisés par l'épicurien à l'issue des banquets.

Robert Étienne a enseigné de 1957 à 1988 à l'Université de Bordeaux. Sa spécialité, l'histoire romaine, embrasse des horizons vastes, ce qui n'a jamais pour lui constitué une vraie difficulté. Son esprit encyclopédique s'ouvrait à toutes les facettes du monde romain. De Pompei, dont il décrivit la vie quotidienne, à Sarmizegetusa de Dacie, où il explora le centre urbain, de Bordeaux, dont il écrivit l'histoire ancienne, jusqu'au Portugal, où il mena la mission archéologique française de 1964 à 1988, tout travail devenait à ses yeux le moyen d'étendre le savoir et d'apporter de nouvelles pierres à la connaissance humaine. L'Histoire et l'Archéologie étaient du reste dans son esprit des matières indissociables et la méthode qu'il employait lors de l'étude du matériel des chantiers trouvait son reflet dans les cours qu'ils nous faisait à l'Université : il s'intéressait aux tessons de céramique, à leur comptage, aux inventaires, sachant que c'est par l'étude du détail que les éléments essentiels apparaissent ; mais il professait aussi qu'il est nécessaire de réaliser des synthèses pour tirer profit des recherches, et c'est dans cet esprit qu'il nous citait en exemple les huit volumes des *Fouilles de Conimbriga* publiés par ses soins et ceux de ses collaborateurs. Ces ouvrages constituent en effet la publication exhaustive de la fouille de cette cité du Portugal, du plus infime fragment de céramique aux plans du forum, pour aboutir à une synthèse restée sans égale sur la ville antique.

La méthode qu'il nous a enseignée s'inspirait directement de cette exhaustivité intellectuelle qui le caractérisait : aucun détail n'était à laisser de côté et la recherche de l'information, y compris dans des directions *a priori* sans lien direct, était essentielle. L'épigraphie en est un bon exemple, puisqu'il nous apprit à tenir compte d'une infinité de détails, de la matière du support

au tracé des lettres, de la complexité de la dénomination personnelle aux subtilités des carrières administratives des fonctionnaires de l'Empire romain. Deux principes le voyaient intransigeant : pour lui, il était essentiel d'aller au bout de l'exploitation des documents employés et de les passer au crible d'une implacable critique historique. Cette ligne de conduite est restée la nôtre depuis lors.

Sa curiosité intellectuelle était immense, et il connaissait fort bien les capacités qu'offrait l'espace aquitain à un chercheur. C'est dans cette optique qu'il s'intéressait de très près aux activités des sociétés savantes d'Aquitaine, présidant la Fédération historique du Sud-Ouest de manière flamboyante ; son *credo* était fondé sur la nécessité de « remettre en question des faits et idées reçus » et de donner à la recherche effectuée hors de l'académisme universitaire une tribune où elle pourrait être valorisée et se confronter aux idées venues d'ailleurs. Il présida trois congrès en Périgord, celui de Périgueux en 1978, où il appelait déjà à « dépasser les débats contradictoires [...] pour écrire enfin l'histoire de demain de la cité des Pétrucos », celui de Sarlat en 1986, où l'on prit parti contre les restaurations outrancières et pour la réhabilitation de l'histoire locale, ce qui lui fit écrire dans sa préface qu'« ainsi, à plusieurs reprises, ce volume sent le soufre », celui de Bergerac, en 1990, qui lui fit mentionner la richesse intellectuelle de notre Société « qui assure souvent avec panache le rayonnement du Périgord ». À l'issue de ce congrès, il avait été fait consul de la vinée de Bergerac, honneur qu'il avait grandement apprécié.

Un honneur d'un autre genre lui fut fait dix ans après : son entrée sous la coupole de l'Institut de France témoigna de la reconnaissance de la Nation à l'un de ses plus éminents chercheurs. Il la fêta lors d'une grandiose cérémonie dont le cadre n'était rien moins que le Grand-Théâtre de Bordeaux, où son épée d'Académicien lui fut remise par Alain Juppé.

Robert Étienne n'était cependant pas juché au sommet d'une tour d'ivoire. Pétri d'éducation, de courtoisie, de civilité, il savait avoir attention et considération pour ses interlocuteurs et avait des attitudes spontanées qui désarçonnaient ses commensaux. Il lui était aussi facile d'évoquer son art (il nous fit jadis un cours magistral au musée de Forlì qui laissa stupéfaits bon nombre de ceux qui ne le connaissaient pas) que de se montrer convivial (en proposant la dégustation de plats typiques dans les restaurants du Testaccio). Sa familiarité se doublait de sollicitude, et sa fidélité à ses amis était sans égale.

Le grand universitaire qu'était Robert Étienne aura tenu son rang jusqu'au bout, transmettant son savoir et motivant des générations de chercheurs, héritiers de ses méthodes et de sa culture. Notre vieux professeur et ami, il y a dix ans encore, écrivait suivre cette ligne de conduite « en espérant faire reculer l'échéance où son éméritat sera mesuré à l'aune de l'éternité ». L'échéance est arrivée, l'éternité de son éméritat commence.

François Michel



# À propos du centre monumental de Périgueux (*Vesunna Petrucoriorum*)

par Robert ÉTIENNE †

*L'intérêt que le Professeur Robert Étienne portait à Périgueux ne s'est jamais démenti et a abouti à la publication de plusieurs travaux ; les plus récents abordent des thèmes qui concernent l'urbanisme de la ville antique de Vesunna et traitent plus précisément de problèmes liés à la définition du centre urbain et aux attributions de ses bâtiments publics. Parmi ceux-ci figurent les basiliques, dont l'épigraphie et l'archéologie ont fourni des attestations à Périgueux et auxquelles le Professeur Étienne a consacré cet article. Publié à Bruxelles en 2001 dans les Hommages à Jean-Charles Balty intitulés Rome et ses provinces : genèse et diffusion d'une image du pouvoir, ce travail est resté inédit en Périgord. C'est pourquoi, à notre demande, M<sup>me</sup> Renée Étienne, son épouse, et le Professeur Roland Étienne, son fils, nous ont aimablement autorisés à le reproduire augmenté d'illustrations et des nécessaires mises à jour bibliographiques. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de nous permettre de rendre hommage à ce savant qui fut un grand ami du Périgord et de notre Compagnie.*

*La Rédaction*

Malgré des recherches et des publications récentes<sup>1</sup>, la place du centre monumental de Périgueux n'est parfaitement élucidée ni dans l'urbanisme ni

---

1. Outre les articles insérés dans les *Actes du XXI<sup>e</sup> Congrès d'Études régionales*, tenu à Périgueux les 22 et 23 avril 1978 par la Fédération historique du Sud-Ouest et la Fédération des Sociétés Savantes du Centre, publiés en 1981 : J.-L. TOBIE, « Une nouvelle définition du quartier antique de la Tour de Vésone », p. 29-57 (= TOBIE, *Nouvelle définition*) ; A. TOBIE-CLARAC, « Un

dans la chronologie de Périgueux antique. Les auteurs multiplient les doutes pour attribuer tels blocs architecturaux inscrits soit au forum de la ville, soit au sanctuaire de Vésone. Trouvés dans le rempart de la cité, ils sont loin de prendre une valeur topographique et méritent d'être réexaminés dans un exposé global du dossier épigraphique et du dossier archéologique.

## I. Le dossier épigraphique

### 1. CIL XIII, 950-954

#### a. Trois dédicaces répétées



Entrée monumentale du Caesareum de Cyrène (Libye).

Ces fragments permettent de reconstituer avec certitude le texte d'une dédicace, répétée trois fois et ayant servi d'épistyle à trois entrées d'un centre monumental : cette répétition rappelle l'itération de l'inscription du centre monumental de Cyrène<sup>2</sup>, autant que la répétition des inscriptions célébrant les travaux d'adduction d'eau à Périgueux, où une seule évergésie illustre trois fontaines<sup>3</sup>.

Voici le texte reconstitué de l'inscription qui, d'après O. Hirschfeld, présenterait de bonnes lettres du premier siècle, de même hauteur, les interlignes étant égales et la forme des caractères semblable<sup>4</sup> :

mouvement des eaux dans le quartier de Vésone. Apport à l'étude des cultes de Périgueux antique », p. 59-71 ; M. GAUTHIER, « Structures architecturales d'époque augustéenne rue des Bouquets, à Périgueux », p. 73-81 ; J.-P. BOST, J.-Cl. GOLVIN et J. SCHREYECK, « Observations sur quelques aspects de l'urbanisme de Périgueux antique », p. 83-106 (= BOST *et alii*, *Urbanisme*), une étape importante a été franchie par la monographie consacrée au temple de Vésone par J. Lauffray, avec la collaboration d'É. Will, annexes de M. Sarradet et C. Lacombe, *La tour de Vésone à Périgueux, temple de Vesunna Petrucoriorum* (= LAUFFRAY, *Tour de Vésone*), 49<sup>e</sup> suppl. à *Gallia*, Paris, 1990. Voir le compte-rendu, parfois injustement critique, de J.-P. Bost dans *REA [Revue des études anciennes]* 92 (1990), p. 309-315. J.-P. Bost et G. Fabre préparent l'édition du corpus des inscriptions de *Vesunna Petrucoriorum*, à paraître dans la collection *Ausonius*. [Cet ouvrage est paru en 2001 sous le titre *Inscriptions antiques d'Aquitaine (I. L.A.) Pétrucoraes* par J.-P. Bost et G. Fabre, co-édité par l'Institut *Ausonius* et la *Société historique et archéologique du Périgord*. (ndir)]

2 J.B. WARD PERKINS et M.H. BALLANCE, « The Caesareum at Cyrene and the basilica at Cremona », *BSR [British School of Rome]* 36 (1958), p. 137-167 et p. 186-194.

3. CIL [Corpus Inscriptionum Latinarum] XIII, 966 = ILS [Inscriptiones Latinae Selectae], 5756 ; CIL XIII, 967 ; *Gallia* 25 (1967), p. 350-352.

4. Marquis de FAYOLLE, *Fouilles de la Tour de Vésone*, Saint-Denis, 1895, lire de *Correspondance historique et archéologique*, 1894.

*Deo Teloni et deae Stannae solo A. Pompei Antiqui permissuque eius ... Silvani filius Quirina Bassus, c(urator) c(ivium) r(omanorum) consaeptum omne circa templum itemque circa templum basilicas duas cum ceteris ornamentis ac munimentis fac(iundum) curavit.*

La traduction littérale de la dédicace est la suivante:

Au dieu Telo et à la déesse Stanna, sur un terrain appartenant à Aulus Pompeius Antiquus et avec sa permission [...] Bassus, inscrit dans la tribu Quirina, curateur des citoyens romains, fils de [...] Silvanus, a fait construire un mur d'enceinte autour du temple, avec des portiques et en même temps, autour du temple, il a fait élever deux basiliques avec tous leurs ornements et équipements.

### **b. Le problème des deux basiliques**

Nous ne pouvons que dénoncer l'absurdité de comprendre que deux locaux, situés à l'ouest du sanctuaire de Vésone, seraient des basiliques. Nous maintenons qu'il faut voir dans ces espaces jumeaux de simples dépendances de l'aire sacrée. Si on acceptait ces deux basiliques, *Vesunna Petrucoriorum* disposerait en réalité de trois (!) basiliques, en ajoutant l'espace à trois nefs qui sépare les deux cours du sanctuaire impérial. C'est encore moins raisonnable. Une seule basilique suffit à administrer les affaires judiciaires d'une agglomération de cette dimension et à servir de salle de réunion pour les citoyens. Il faut donc abandonner l'interprétation de *basilicae* identifiées à des basiliques civiles.

On est immanquablement ramené à l'expression *basilica-templi*, apparue pour la première fois chez les *Riedones*<sup>5</sup>. Nous avons proposé<sup>6</sup> de voir dans cette *basilica* la *porticus triplex* qui entoure l'aire du temple.

## **2. CIL XIII, 11047**

Peut-on attribuer à la Tour de Vésone l'inscription *CIL XIII, 11047* sur la seule foi de quelques ressemblances ?

Publiée par O. Hirschfeld dans le supplément au *CIL XIII*, daté de 1916, elle présente des lettres excellentes du premier siècle, au dire de son éditeur, et ne manque pas de poser elle aussi quelques interrogations. Combien de lignes comporte-t-elle ? Trois ou quatre ? Peut-on accepter la lecture [*Numinibus Augusto*]rum et re[*duci Fortunae*] ? *Fortunae reduci* conviendrait

5. AE [*Année épigraphique*] (1969-1970), 405a.

6. R. ÉTIENNE, « À propos de quelques basiliques de Gaule et de la Péninsule Ibérique », dans *Studi Lunensi e prospettive sull'Occidente romano, Atti del Convegno di Lerici (settembre 1985)*, dans *Quaderni del centro di studi Lunensi 10-11-12 (1985-1987)*, t. I, p. 37-52.

mieux. Pourquoi restituer *saepum* devant *Vetustate conlapsum*, identifiant le monument à un sanctuaire clôturé, ce dont J. Lauffray lui-même doutait<sup>7</sup> ?

Voici le texte qui court sur trois fragments, où l'on peut restituer :

a. *sacerdos Romae et aug*  
*vetustate conlapsa*  
*am, civitatis*  
*gion*

b. et c. *theatrum*  
*sacerdotalibus honoratus*  
*porticibus totam idem dedit*

Loin d'être éclairante, cette inscription ajoute plutôt à nos embarras. La lumière ne saurait venir pour l'instant du dossier épigraphique. Viendrait-elle plutôt du dossier archéologique ?

## II. Le dossier archéologique

### 1. Le forum

L'identification remonte à Ch. Durand qui, entre 1909 et 1913, a mené des fouilles qui l'ont révélé, hélas !, de façon incomplète.

Certes, le type est reconnu : il s'agit de deux places alignées sur un même axe de symétrie et dont le schéma est inspiré, selon J.-P. Bost, de celui de Trajan<sup>8</sup>. Or, à considérer les premiers forums d'Antioche et d'Alexandrie<sup>9</sup>, c'est dans ces deux villes – et d'après J. Malalas – que se rencontre le plan-type du *Kaisareion-Sebasteion*. Il n'en reste pas moins qu'à l'est s'étendait une place oblongue, à l'ouest une place sensiblement carrée qui ceinturait le temple du culte impérial, dont l'existence ne saurait être mise en doute, au début du I<sup>er</sup> siècle, en raison de la dédicace à Jupiter Capitolin et au génie de Tibère, exécutée par la corporation des bouchers<sup>10</sup>.

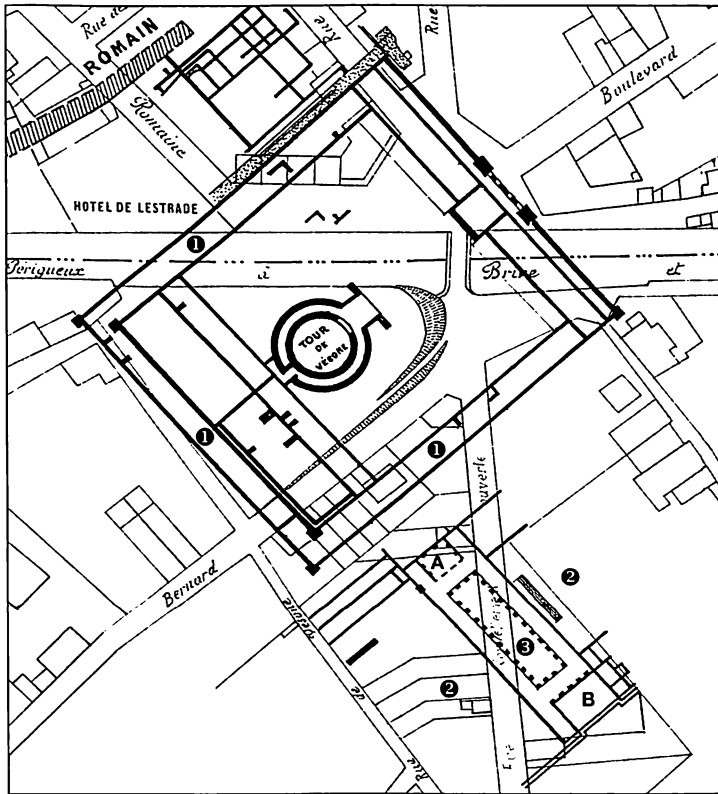
Une basilique civile à trois nefs, ménagées par deux rangées de douze piliers carrés, longue de 84 mètres, large de 21,50 mètres, était flanquée de deux salles mosaïquées avec chacune en son centre un autel ou sa fondation.

7. LAUFFRAY, *Tour de Vésone*, p. 112.

8. BOST *et alii*, *Urbanisme*, p. 91.

9. J. Ch. BALT, *Curia Ordinis, Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, 1990 (= BALT, *Curia Ordinis*), p. 290 et 291.

10. *CIL* XIII, 941.



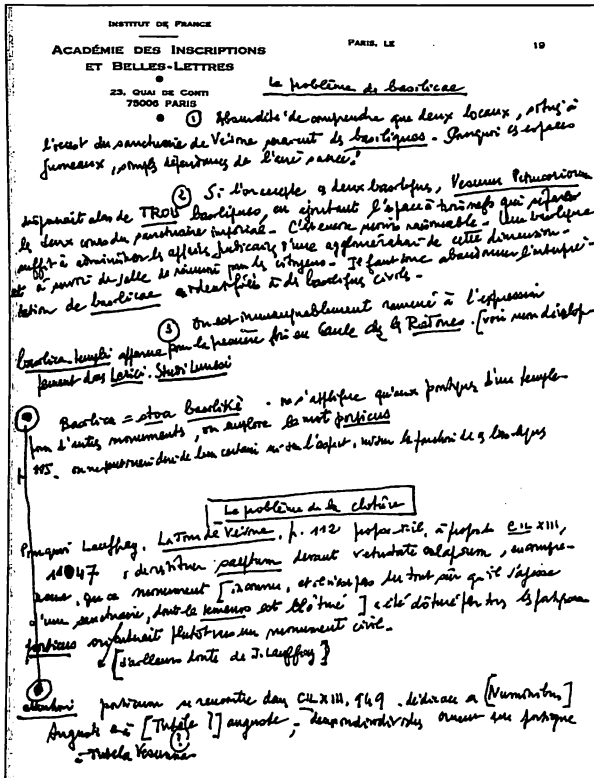
Plan du centre monumental de Périgueux (d'après Ch. Durand, Fouilles de Vésone, 1912-13, Périgueux, 1920, pl. 1). 1. Porticus triplex de la tour de Vésone. 2. Places du forum. 3. Basilique.

Ces deux salles occupent la position de *tribunalia* ; toutefois, si la salle A assume cette fonction, au sud la salle B, plus large, abrite la curie.

Commencé à l'époque augustéenne, ce programme grandiose s'étendant sur deux cents mètres, d'est en ouest, et cent mètres du nord au sud, aurait pu être achevé au milieu du II<sup>e</sup> siècle, au moment où le centre monumental, autour de la Tour de Vésone, connaît une profonde transformation.

## 2. La Tour de Vésone

À côté du forum qui exaltait la divinité impériale, on rencontre un grand sanctuaire de tradition indigène ; un escalier, large de 5,40 mètres, conduisait à un porche monumental et ouvrait sur la galerie de circulation. Une vaste esplanade se développait autour du temple, ceinturé de portiques sur de grandes distances : 141 mètres de l'est à l'ouest par 122 mètres du nord au sud. La clôture du temple repose aux angles sur quatre puissants piliers. La



Notes préparatoires de R. Étienne.

Vésone. En tout cas, nous ne pensons pas que la cité des Pétrucores a attendu le milieu du II<sup>e</sup> siècle pour structurer espace civique et espace religieux<sup>15</sup> : les élites locales ont participé intensément à la diffusion du modèle romain, et ce dès le I<sup>er</sup> siècle<sup>16</sup>, sans doute à l'époque flavienne.

Que ces modestes réflexions puissent témoigner de notre admiration affectueuse pour un des maîtres de l'architecture romaine provinciale.

R. É.

construction initiale se placerait à l'époque flavienne et non au tournant des I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> siècles<sup>11</sup>. Par la suite, vers 145-150, au moment où le quartier dans son ensemble a subi un exhaussement<sup>12</sup>, le *temenos* a connu une profonde transformation, mais en aucun cas on ne saurait parler de l'installation de basiliques<sup>13</sup>.

## Conclusion

Telles sont les deux faces d'un dossier difficile : jusqu'ici, c'est la réflexion archéologique qui est la moins nourrie de faits et qui exigerait, pour progresser, de nouvelles fouilles. Nous pouvons attendre du futur ouvrage de D. Tardy<sup>14</sup> quelques certitudes nouvelles. La chronologie se balance entre le I<sup>er</sup> siècle et la période 151-200, que certains attribuent aux blocs de la Tour de

11. BOST et alii, *Urbanisme*, p. 94.

12. TOBIE, *Nouvelles définitions*, p. 37.

13. BOST et alii, *Urbanisme*, p. 95.

14. Déjà appréciée pour ses recherches sur les blocs architecturaux de Saintes, elle doit traiter ceux de Périgueux. [Cet ouvrage est paru sous le titre *Le décor architectural de Vesunna (Périgueux antique)* par D. Tardy, É. Pénisson (coll.), V. Picard (coll.), 12<sup>e</sup> supplément à *Aquitania*, Bordeaux, 2005. (ndlr)]

15. Nous nous séparons de certaines affirmations de Cl. Girardy-Caillat, p. 73 et 76, dans *Histoire du Périgord* sous la direction de B. Lachaise, Périgueux, 2000.

16. BALTU, *Curia Ordinis*, p. 396, pour Feurs.

# Alain de Solminihac : le renouveau canonial autour de Chancelade (1630-1636)

par Patrick PETOT

*Réformée, reconstruite et repeuplée par son jeune abbé, l'abbaye de Chancelade constitue dès le début des années 1630 un foyer spirituel dont le rayonnement déborde largement les limites du Périgord.*

*Sollicité dans diverses directions, Alain de Solminihac entreprend la réforme de plusieurs abbayes et prieurés, prenant ainsi toute sa part dans le renouveau de l'ordre canonial en France.*

*Son action se trouve cependant contrariée par la modicité des moyens humains et matériels dont il dispose et se heurte à l'opposition déterminée de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris qui entend constituer sous son autorité une congrégation unique de chanoines réguliers dans le royaume.*

*L'élévation d'Alain de Solminihac à l'épiscopat en 1636 condamne, à terme, la réforme de Chancelade à un rôle régional, lui interdisant tout développement futur.*

Alain de Solminihac allait, au début des années 1630, jouer un rôle nouveau à l'extérieur du champ d'activité ordinaire de son abbaye. Que l'abbé de Chancelade ait été conduit, à la demande du cardinal de La Rochefoucauld, à procéder à la visite canonique des maisons de chanoines réguliers dans les

diocèses proches de celui de Périgueux semble conforme à sa vocation, compte tenu de son rôle dans l'ordre canonial et de ses relations avec le cardinal.

Plus surprenante, en revanche, apparaît la requête émanant du P. Joseph qui amena le très actif abbé de Chancelade à visiter les maisons de calvairiennes établies dans l'ouest de la France. C'est dans les derniers mois de 1629, alors qu'il était encore à Paris pour obtenir du roi l'élection de l'abbé par le chapitre de Chancelade, qu'il fut chargé de cette mission. Il ne l'accepta pas sans réticences, car elle allait le tenir éloigné de son abbaye durant plusieurs semaines. Diverses raisons le déterminèrent à s'y résoudre parmi lesquelles, au premier chef, l'intérêt évident d'obliger un personnage aussi puissant que le capucin qui avait l'oreille du cardinal de Richelieu. Il prit toutefois du temps pour réfléchir, mesurant les jours qu'il lui faudrait consacrer à cette charge nouvelle avant de pouvoir rentrer à Chancelade où il restait tant à faire. Comme il le fera tout au long de sa carrière, il consulta quelques amis et, surtout, il pria beaucoup pour avoir la certitude que telle était bien la volonté de Dieu.

Trente ans plus tard, une des religieuses du Calvaire rapportait dans un mémoire envoyé à Chastenot une confidence qu'il leur avait faite lors de sa visite : « je ne sçais mes filles qui m'a fait entreprendre cette charge, j'y ay été lié comme par-dessus moy, il faut que Dieu veuille faire quelque chose à sa gloire par un chetif instrument<sup>1</sup> ».

La communauté des Filles du Calvaire avait été fondée à Poitiers par Antoinette d'Orléans-Longueville<sup>2</sup> et approuvée par le pape Paul V en 1617. Elle suivait la règle de saint Benoît<sup>3</sup>. Il existait déjà plusieurs monastères de calvairiennes dans l'ouest de la France lorsque le P. Joseph, qui s'était institué protecteur de cet ordre, en établit un à Paris en 1620. Les calvairiennes avaient pour supérieur Philippe Cospeau<sup>4</sup>, évêque de Nantes. Ayant reçu avis de l'acceptation d'Alain de Solminihac, il écrivit aux religieuses pour leur annoncer la venue de ce dernier :

1. *Mémoire de la Mère Magdelaine de la Passion, directrice des Filles du Calvaire du Marais du Temple à Paris, 22 novembre 1660, Arch. diocésaines Cahors, fonds Solminihac, L. IV, n° 6. Reproduit dans CHASTENOT (Léonard), La Vie de Monseigneur Alain de Solminihac..., Cahors, 1663, p. 185-190.*

2. Veuve d'Albert de Gondi, elle entra en religion sous le nom de Mère Sainte Scolastique.

3. Les calvairiennes avaient pour raison d'être d'« honorer la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les douleurs de Notre-Dame au calvaire par une vie de pénitence, de réparation et de prières, d'obtenir la conversion des pécheurs et des hérétiques, le succès des missions et la délivrance des lieux saints ». SCHMITZ (P.), art. « Bénédictin (Ordre) », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VII, 1950, col. 1227.

4. Philippe Cospeau (ou Cospéan) était né à Mons dans les Pays-Bas espagnols en 1571. Il commença ses études de théologie à Louvain puis vint les poursuivre à Paris en 1598. Naturalisé en 1601 lorsqu'il devint prêtre, il enseigna la philosophie à Paris et commença à prêcher. Nommé évêque d'Aire en 1606, transféré à Nantes en 1621, puis à Lisieux en 1636, il fut jusqu'à sa mort en 1646 l'une des figures marquantes de l'épiscopat de son temps, conseiller de Richelieu et membre du conseil de conscience à partir de 1643. Il était membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Voir BERGIN (J.), *The Making of the French Episcopate, Biographical dictionary*, London-New Haven, 1996, p. 601 et JACQUES (E.), *Philippe Cospeau : Un ami-ennemi de Richelieu, 1571-1646*, Paris, 1989.



« Mes Filles, Dieu vous aime beaucoup, il m'a fait faire un coup de puissance pour vous, j'ay peu arrêté un Homme qui s'envoloit de nous, il est tel qu'il vous faut pour vous affermir en l'esprit de vôtre vocation, il cherche Jesus-Christ crucifié et de le faire aimer comme faisoient les apôtres<sup>5</sup> ».

De son côté, le P. Joseph fit de même en ces termes :

« Mes bonnes Meres et Sœurs, Paix en Nostre-Seigneur. Sçachant combien il importe pour vostre bien de continuer tous les ans l'Acte de la visite de vos Monasteres, avec l'avis de M. de Nantes, nous avons élu pour cette fonction M. l'Abbé de Chancelade, personnage d'un singulier merite, tant pour la rare pieté qui reluit en sa Vie Religieuse que pour sa prudence et doctrine accompagnée d'un grand zele de l'honneur de Dieu et de porter les Ames a la perfection de son amour, c'est pourquoy je vous estime heureuses qu'entre les autres Benedictions qu'il plaît a la divine bonté vous departir, il luy ayt pleu donner le mouvement a ce vertueux Prelat, de vous rendre cette charité. Vous ne manquerez pas de correspondre a cette grace, vous servant de ce moyen pour vous avancer en l'observance de vos Saints Vœux, ouvrant vos cœurs a ce grand Serviteur de Dieu avec une entiere confiance et obeissance sincere. Cette lettre servira pour temoignage de cette election que nous avons faite de lui et vous renouveler le souvenir de prier Dieu pour moi qui suis vostre affectueux serviteur en Nostre-Seigneur<sup>6</sup> ».

La réputation de l'abbé de Chancelade était déjà bien établie à cette date. Il commença par le couvent de Paris<sup>7</sup>, puis gagna Vendôme, Le Mans, Mayenne, Angers, Nantes, Loudun, Chinon, Poitiers et visita les neuf couvents de la congrégation qui comprenait 227 religieuses. Il a laissé, pour chaque maison, un tableau comportant le nombre de professes, de converses et de novices<sup>8</sup>. Il visitait les lieux réguliers, les cellules, les dortoirs, vérifiait les grilles, les portes, la clôture. Il faisait dresser procès verbal de tous les détails par le confrère qui l'accompagnait en qualité de notaire apostolique<sup>9</sup>.

Il passait de longues heures au parloir à écouter les religieuses qui, chacune à son tour et selon son rang, venaient lui exposer leur vie en communauté, lui confier leurs joies, leurs peines, leurs difficultés, l'entretenir des progrès de leur vie spirituelle. Lui les conseillait, les encourageait, les affermissait dans leur vocation. « Une novice de considération un peu hésitante » s'ouvrit à lui de ses scrupules sur sa vocation. Il lui prodigua ses encouragements à persévérer dans son dessein de faire profession. Elle en prit l'engagement entre ses mains et devint, plus tard, supérieure de la congrégation<sup>10</sup>.

5. Lettre citée dans : CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 187.

6. Lettre citée dans : CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 182-183.

7. Il se trouvait rue de Vaugirard attenant au Petit-Luxembourg.

8. L. VIII, E 1.

9. Le frère Jean Albert.

10. Témoignage de la Mère Magdelaine de la Passion, *ut supra*.

Il veilla aussi, avec beaucoup de soin, à leur bien-être matériel, se faisant même, dans chaque couvent, « passer le dîner entier d'une Religieuse pour voir si toutes les pitances étoient bonnes et bien assaisonnées<sup>11</sup> ».

Il semble exclu qu'Alain de Solminihac, au cours de sa visite aux calvairiennes, ait rencontré Anne de Goulaine, en religion sœur Anne-Marie de Jésus crucifié, qui se trouvait alors dans le couvent de Morlaix où il ne se rendit pas. Elle reçut les stigmates quelques semaines plus tard, le jour du vendredi saint de l'année 1630, au cours d'une extase devant toute sa communauté. Le P. Joseph la fit venir à Paris pour l'interroger. Elle vécut au couvent du Luxembourg avant de rejoindre en 1634 celui du Marais<sup>12</sup>. Cette religieuse fut, en 1636, l'inspiratrice du vœu royal par lequel une lampe perpétuelle fut dédiée à la Vierge à Notre-Dame et en juillet, au plus fort de la crise provoquée par la prise de Corbie, ses visions, communiquées par le P. Joseph à Richelieu et au roi, orientèrent les décisions prises par ces derniers. Elle joua incontestablement un rôle dans la genèse du vœu par lequel Louis XIII consacra son royaume à Dieu par Marie le 15 août 1638<sup>13</sup>. Nous ignorons si Alain de Solminihac entendit jamais parler de cette religieuse et de ses états mystiques, aucun document subsistant ne venant l'attester<sup>14</sup>.

## I. L'expansion de la réforme de Chancelade

Le cardinal de La Rochefoucauld avait reçu en 1622 délégation du pape pour la réforme des ordres anciens<sup>15</sup> : bénédictins, cisterciens et chanoines réguliers. Le cardinal attachait une importance toute particulière à la réforme de cet ordre. Il était lui-même abbé commendataire de Sainte-Geneviève de Paris et avait pris sous sa protection l'abbaye Saint-Vincent dans son ancien diocèse de Senlis. Toutefois, né en 1555, fréquemment accablé par des maladies et infirmités dues à son grand âge, il éprouvait de la difficulté à se déplacer et préférait demeurer à Paris, dans son hôtel abbatial de Sainte-Geneviève, pour coordonner les efforts entrepris à l'aide du conseil<sup>16</sup> qu'il avait institué à ses

11. CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p.189.

12. Établi en 1634, il a laissé son nom au *Boulevard des Filles du Calvaire*.

13. Voir LAURENTIN (R.), *Le vœu de Louis XIII*, Paris, 1988, p. 52-55 (préface de P. Chaunu).

14. Alain de Solminihac resta en contact avec le P. Joseph postérieurement à la visite des couvents de calvairiennes. En avril 1636, il sollicita l'intervention du capucin pour appuyer son refus de l'évêché de Laval, lui promettant de reprendre ses visites aux religieuses. En septembre 1637, le P. Joseph lui écrivit en faveur de M. Letellier, médecin du roi, au sujet d'un canonicat donné à son fils (L. VIII, B 5).

15. Voir BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld, Leadership and Reform in the French Church*, Yale-London, 1987, p.136-158.

16. Ce conseil varia dans sa composition au fil des années, mais il était constitué de membres de divers ordres. On y trouvait notamment le feillant Eustache de Saint-Paul, les jésuites Binet et Bauny, ainsi que le chartreux Adam Ogier. Dans la seconde moitié des années 1630, le P. Bauny fut

côtés afin de l'assister dans ses multiples tâches. Mais il pouvait compter, sur le terrain, sur des hommes jeunes et actifs, connaissant bien les réalités concrètes. Pour la réforme des maisons canoniales de la partie nord de la France, il fit appel aux chanoines de Senlis : Charles Faure et ses confrères Claude Branche et Robert Baudouin.

Lorsqu'il fut question des monastères du sud-ouest, le cardinal pensa tout naturellement à Alain de Solminihac dont il connaissait l'ardeur réformatrice à Chancelade. Il prit une ordonnance par laquelle il délégua à l'abbé de Chancelade les pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Saint-Siège.

« Francoys cardinal De La Rochefoucault grand aumonier de France, commis par noz SS. PP. les Papes Gregoire XV et Urbain huitieme a l'execution des brefs de leurs saintetéz donez a Rome le huitieme avril MDCXXII, et seize febvrier MDCXXVIII pour la visitation et reformation des monasteres de l'ordre de St Augustin suivant les lettres patentes du Roy sur les dictz brefs donnés a Carcassone le 15 juillet MDCXXII et a Paris le 13 avril MDCXXVIII, a tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ne pouvant facilement nous transporter en personne a cause des incommoditez de nostre santé aux monasteres dudit ordre de St Augustin éloignés de cette ville, nous ne voulons neantmoins obmettre ce qui depend de notre soin pour l'execution desdits brefs ès dits monasteres. A cette cause etant confiant aux sens, suffisance et pieté de R. P. Alain de Solminihac presbtre, Religieux, abbé de l'abbaye de Chancellade dudit ordre de St Augustin, diocese de Perigueux, iceluy avons commis et subdelégué, commettons et subdeleguons par ces présentes pour voir et visiter de par nous tous et chacun les monasteres dudit ordre de St Augustin situés en l'etendue des dioceses de Perigueux, Angolesme, Xaintes, Limoges et Malezais, faire deurement sçavoir aux R. P. Abbés et religieux d'iceux le contenu ausdits brefs et lettres patentes, les articles et statuts faits par nous pour le retablissement de l'observance reguliere es monasteres dudit ordre qui en auront besoin, et le reglement que nous avons fait pour la reception des personnes qui se presenteront a l'habit et profession dudit ordre, et leur faire de par nous les deffenses portées par iceluy, recevoir pour l'habit et a la profession ceux qu'il jugera propres selon les formes canoniques et reglements par nous faits pour cet effet, disposer des religieux qu'il trouvera n'estre en la volonté de vivre en observance en les laissant chacun d'eulx en leurs monasteres en leur assignant pension suffisante ou les envoyant en d'autres monasteres dudit ordre, et du tout dresser proces verbaux desdits monasteres pour le spirituel et le temporel, et nous envoyer coppie d'iceux, sur leur contenu estre par nous pourveu et ordonné ainsi que de raison. De ce faire avons audit R. Abbé de Chancelade donné pouvoir par ces presentes en vertu de celuy a nous donné par lesdits brefs et lettres, Mandons a tous les abbés religieux et superieurs desdits monasteres de l'ordre de St Augustin desdits dioceses iceluy recevoir avec l'honneur respect et obeissance deues a l'execution d'iceux et de

---

remplacé par le P. Royer et on note la présence du P. de Vaillac, supérieur des carmes déchaux, du P. Séraphin de Saint-François, carme, ainsi que des abbés de La Chermoise et de Prières, de l'étroite observance de l'ordre de Saint-Bernard.

notre présente commission. Et a tous notaires apostoliques appariteurs huissiers et sergents faire pour raison d'icelle toutes significations exploits et actes nécessaires. Fait a Paris soub nostre seing et scel de nos armes le XXI janvier 1630<sup>17</sup> ».

Investi par délégation des pouvoirs canoniques attribués par le Saint-Siège au cardinal de La Rochefoucauld, il ne se mit en route qu'à l'automne 1630. Le cardinal lui confiait la mission de procéder à la visite des monastères de chanoines réguliers dans les diocèses de Périgueux, Limoges, Angoulême, Saintes et Maillezais. Mais auparavant, il devait régler les affaires en souffrance, lancer la dernière tranche des travaux de restauration de l'abbaye qui comprenait les cloîtres, le noviciat, les infirmeries et tous les bâtiments entourant la cour d'entrée. Il fallait en outre qu'il affermissent la réforme, en contrôle la régularité et assure le développement matériel et spirituel de sa communauté. La réforme de Chancelade étant « une œuvre de Dieu<sup>18</sup> », l'abbé pouvait s'en remettre, pour le remplacer en son absence, au P. Lamic qui avait toute sa confiance et qui fut, *de facto* et bien avant d'en recevoir officiellement le titre, le prieur de Chancelade. Mais en même temps, il était bien conscient de l'effet que sa présence opérerait au milieu de ses confrères, aussi souhaitait-il rester éloigné d'eux le moins longtemps possible.

Il partit donc en septembre et fut de retour fin novembre pour l'Avent. Durant cette période dont nous avons conservé le calendrier et les procès-verbaux, il ne visita pas moins de vingt-quatre maisons : douze abbayes, onze prieurés conventuels et une prévôté, répartis dans les cinq diocèses qui lui avaient été assignés. Le tableau des maisons canoniales qui en ressort est celui d'une décadence générale. Partout s'offrait le spectacle d'une immense misère : églises en ruines, bâtiments conventuels délabrés, cloîtres effondrés, où survivaient à grand peine de maigres communautés. Les religieux qui en dépendaient, lorsqu'ils étaient restés sur place, s'en accommodaient comme ils pouvaient, souvent livrés à eux-mêmes, sans personne pour les diriger convenablement.

Alain de Solminihac commença par la visite de Saint-Gérald de Limoges<sup>19</sup> le 4 septembre 1630. Il restait quatre chanoines réguliers dans l'abbaye, mais deux seulement se présentèrent à lui. Les bâtiments étant inhabitables, les religieux résidaient en ville chez des parents. Ils ne portaient pas leur habit blanc et se trouvèrent dans l'impossibilité de présenter au visiteur leurs lettres de profession<sup>20</sup>. Le 6, il était à Lartige. Accompagné par le frère

17. L. XI, n° 59 et Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG), ms. 623, f° 372-375.

18. CHASTENET (L.), *Mémoire à la postérité*. L. XVI, n° 1.

19. Sur Saint-Gérald (ou Saint-Gérard) de Limoges, BSG, ms. 624, f° 15-22. Procès verbaux de la visite. Voir AULAGNE (J.), *La Réforme catholique du XVII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Limoges*, Paris et Limoges, 1905, p. 174 et BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld...*, *op. cit.*, p. 182.

20. BSG, ms. 623, f° 1053-1062.



Fig. 1. L'église abbatale de Chancelade (cliché pris en 1993).

Jean Albert, il prit comme secrétaire le vicaire perpétuel de Solignac<sup>21</sup>, Jérôme Maugirard<sup>22</sup>. Quelques jours auparavant, il avait fait prévenir les religieux de Lartige par le curé de Saint-Christophe de Limoges, François Longis. Ceux-ci étaient au nombre de quatre, mais l'un d'entre eux était absent le jour de la visite. Le procès verbal révèle que le saint sacrement n'était pas présent sur l'autel, en outre démuné de ciboire et de tabernacle, « couvert seulement de deux mechantes nappes sans aucun autre ornement fors que deux petits chandeliers d'aerain ». Les voûtes de l'église, mal vitrée, menaçaient de s'effondrer. Les cloîtres étaient « tout a fait ruinés », les voûtes de la salle capitulaire « tombées par terre et dans le dit chapitre sont les retraits des poules et autres volailles et le remplissent d'immondices ». Le prieur commendataire était « vénérable Henry

21. À Solignac se trouve l'abbaye bénédictine Saint-Pierre, fondée à l'époque mérovingienne par saint Éloi, évêque de Noyon, dont l'évêque de Bazas, Jean Jaubert de Barrault, était l'abbé commendataire. Il eut recours aux services de l'abbé de Chancelade, lors des déplacements de ce dernier à Limoges, pour remettre de l'ordre, selon son expression, dans « cette Babilone de Solignac », où les bénédictins réformés qu'il avait fait venir de Saint-Augustin-lez-Limoges se trouvaient en butte à l'opposition des anciens religieux.

22. Jérôme Maugirard était un obligé d'Alain de Solminihac qui l'avait recommandé à Jean Jaubert de Barrault. Le 4 juillet 1628, l'évêque de Bazas écrivait à l'abbé de Chancelade : « Suivant le bon tesmoignage que vous m'avez rendu autrefois du sieur Maugirard, j'ay jeté les yeux sur luy, sur la vacquance qui est arrivée de la cure de Solignac, laquelle étant à ma présentation, je vous envoie la nomination que j'en ay faite afin que si vous jugés qu'il puisse bien reussir en ce benefice, vous la luy donniez et qu'au plus tôt il s'en aille presenter a Monsieur de Lymoges ou a ses vicaires generaux pour en avoir le titre et la collation. La pension, ajoute Barrault, que l'Abbé (en l'occurrence lui-même) donne n'est pas fort grande, neantmoins un prestre solgneux de sa charge y vivra fort honestement. », L.VIII, A et Sol (E.), *Alain de Solminihac, abbé de Chancelade, évêque, baron et comte de Cahors. Lettres et Documents*, Cahors, Delsaud, 1930, p. 65.

Martin, président au présidial de Limoges ». Il n'y avait pas de prieur claustral. À la question de savoir qui commandait, il fut répondu « que chacun vivoit a sa liberté », et de qui dépendait le prieuré, ils affirmèrent « qu'il dependoit immediatement du Saint Pere et qu'ils ne reconnoissoient pas d'autre superieur que sa Sainteté ». Leur arrivait-il de hanter les cabarets ? Ils les fréquentaient parfois. Et lorsque le visiteur leur parla des règles, ils avouèrent ingénument qu'ils ne savaient pas ce que c'était. « Leurs predecesseurs ne leur avoient point enseigné qu'il y eut de regles et ils vivoient selon qu'il avoit été montré par eux <sup>23</sup> ».

Les religieux de Lartige firent preuve de bonne volonté, se déclarant prêts à obéir aux ordres qui leur seraient donnés. Ils s'engagèrent également à n'admettre personne à la vêtue et à la profession. Point essentiel. Les pouvoirs délégués par le cardinal de La Rochefoucauld y insistaient expressément. Il était capital de tarir le recrutement de religieux présentés par leur famille, pour des raisons essentiellement sociales, dont la vocation était rien moins qu'assurée. À défaut de réforme, du moins convenait-il, dans un premier temps, de faire obstacle au recrutement de chanoines dépourvus de vocation.

Le 9 septembre, il visita Saint-Léonard dont les neuf religieux prétendaient, eux aussi, ne dépendre « immédiatement » que du pape. Chacun « fait pot a part et a son petit pecule ». Ils suivaient les coutumes de leurs devanciers et ne se montrèrent pas le moins du monde disposés à y renoncer. Le 12, à l'abbaye de Bénévent<sup>24</sup>, l'abbé était absent le jour de la visite. La communauté, composée de douze religieux, ne possédait pas de prieur. Il existait un noviciat, mais sans maître des novices. L'idée d'une réforme ne séduisit personne. Le *Mémoire* du P. Ducassé contient une anecdote survenue à Bénévent. Alain de Solminihac rencontra un prieur-curé, dépendant de l'abbaye, gentilhomme, riche, peu charitable, qui ne tenait aucun compte de son évêque. Il l'obligea à rendre compte des revenus de son bénéfice et, ayant mis la main sur les sommes dont il disposait, il les distribua aux pauvres devant la porte de l'église. Copie du procès verbal fut envoyée à François de La Fayette, évêque de Limoges, qui lui répondit par une lettre écrite le 17 septembre de Guéret reçue à Sales :

« Monsieur, Lorsque j'ay receu vostre lettre, je sçavois une partie des mauvaises procédures de Baudel au rencontre de vostre personne et visite a Benevent. Cela me fait desirer plus ardemment d'apprendre les particularités de son entretien avec vous et qu'ayés sujet de venir a Limoges lorsque j'y serai affin que je vous die mes pancées et me console avec vous parmi les contradictions qui nous sont communes. Il me semble que si vous faites donner assignation au privé conseil a ce docteur qui fait le fin et suffisant, selon le pouvoir qu'en avés, qu'il [*sic*] sera en peine de

23. L. V, I, 2.

24. Creuse, arrondissement de Bourgneuf.

repondre et de soutenir son opposition sur laquelle nous ne doutons point qu'il n'echéit blâme, reprimande et reparation honteuse. C'est l'avis de M. l'official. Je me dispose pour faire une visite audit lieu et selon les memoires qu'il vous ha pleu m'envoyer y servir Dieu et le public. Les bons offices que m'y aves randus sont meritoires envers l'un et l'autre, et tres obligeant en mon endroit<sup>25</sup> ».

Le 15, il arriva à Lesterps<sup>26</sup>, le 16 à Sales<sup>27</sup>, le 20 au Chalard<sup>28</sup> et le 23 il visita l'abbaye Saint-Martin à Brive-la-Gaillarde.

En octobre, il parcourut les diocèses de Maillezaïs (abbayes de Mauléon, de Saint-Vincent de Nieuil, de Saint-Pierre d'Airvaux et prieuré de Beaufort) et d'Angoulême (abbayes de Notre-Dame de La Couronne et de Cellefrouin<sup>29</sup>, prieuré d'Inville).

En novembre, il parcourut le diocèse de Saintes où il visita les abbayes de Sablonceaux, de Chastres, près de Cognac et les prieurés de Saint-Vivien-de-la-Ville<sup>30</sup>, le 10 novembre, et de Mortagne<sup>31</sup>, le 21.

Il termina par le diocèse de Périgueux. Outre Chancelade, les maisons de chanoines réguliers étaient au nombre de trois : l'abbaye de Châtres<sup>32</sup> et les prieurés du Peyrat<sup>33</sup> et de Saint-Jean-de-Côle<sup>34</sup>. Ce dernier se trouvait dans un état relativement satisfaisant sur le plan architectural, ayant conservé intacts son cloître et sa salle capitulaire, mais la situation de ses religieux était pitoyable.

L'ordre de la visite était toujours identique, reproduisant à quelques variantes près celui des couvents de calvairiennes. Le jour convenu, le visiteur revêtu de son surplis, symbole de l'autorité religieuse, est accueilli à la porte de l'église, baise la croix qui lui est présentée, bénit les assistants avec l'aspersoir et se rend au chœur en chantant le *Veni creator*. La visite commence par l'inspection du grand autel, du mobilier liturgique, de l'état général de l'édifice (couverture, vitrage, pavement, présence ou non d'une cloche), puis des bâtiments conventuels. Au terme de cette première partie, les religieux présents sont réunis en chapitre autour de leur visiteur qui dicte à son secrétaire le procès-verbal de l'état des lieux réguliers. Vient ensuite l'interrogatoire des religieux concernant l'identité de l'abbé, du prieur, des différents confrères,

25. L. I, n° 16 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 95.

26. En Charente, canton de Confolens.

27. En Haute-Vienne, canton de Rochechouart.

28. En Haute-Vienne, canton de Saint-Yrieix.

29. C'est de cette abbaye que Foucauld, qui l'avait dirigée, était venu se réfugier à Chancelade au début du XII<sup>e</sup> siècle.

30. Arrondissement de Jonzac.

31. Arrondissement de Saintes.

32. Entre Terrasson-Lavilledieu et Hautefort.

33. Aujourd'hui en Charente.

34. Canton de Thiviers. Cette visite eut lieu le 20 janvier 1631. BNF, Fonds Périgord, tome 94, f° 111.

leur nombre, les revenus de l'abbaye ou du prieuré, l'observance de la règle, l'admission de postulants. Les religieux sont ensuite interrogés sur leur désir d'être réformés.

Le délégué du cardinal de la Rochefoucauld se trouvait investi de pouvoirs étendus, y compris celui d'introduire la réforme dans les maisons qu'il visitait. Pourtant, il se contenta de dresser procès-verbal de tout ce qu'il observait, notant ce qui était à réformer, se réservant d'y procéder ultérieurement, le moment venu et en temps opportun. Pour l'heure, sa mission consistait à faire parvenir au cardinal un rapport détaillé de l'état matériel et spirituel des monastères<sup>35</sup>.

On peut noter que, dès 1630, au cours de ses visites canoniques des abbayes et prieurés de chanoines réguliers de saint Augustin, Alain de Solminihac a déjà acquis une bonne connaissance de la situation des maisons qui seront réformées par lui dans les années à venir : Saint-Gérald, La Couronne et Sablonceaux. Elles formeront, un temps du moins en ce qui concerne les deux premières, les membres de la réforme de Chancelade. Il aura bientôt l'occasion de s'intéresser de près à ces monastères.

## 1. La Couronne

Les relations entre Alain de Solminihac et Notre-Dame de La Couronne remontaient à l'année 1626. L'abbaye était en commende depuis 1520. Celle-ci avait été attribuée aux jésuites du collège de Clermont à Paris<sup>36</sup>. Son prieur claustral, le P. Antoine Dussouchet, ayant entendu parler de ce que faisait l'abbé de Chancelade, vint lui rendre visite et fut très édifié de ce qu'il vit. Il proposa à ses religieux de se réformer sur le modèle de Chancelade et ceux-ci acceptèrent. Il fit part de ses intentions à l'évêque d'Angoulême, qui promit son appui, ainsi qu'aux jésuites du collège de Clermont. Devant la volonté de réforme exprimée par les religieux, l'économe du collège, chargé d'administrer la mense abbatiale, envisagea de commencer des travaux pour restaurer les lieux réguliers. Le P. Dussouchet écrivit alors à Alain de Solminihac :

« La direction et correction des mœurs appartient au Prieur et moi, estant dans cette dignité et n'ayant jamais fréquenté de maisons Religieuses Réformées et encore moins été instruit en ce qui est de la vraie observation de nôtre Règle, il me seroit impossible de m'acquitter dignement de ma charge, ce qu'ayant fait entendre a nos

---

35. Tous les procès-verbaux des visites sont conservés (BSG, ms. 623 et 624).

36. Rue Saint-Jacques, devenu collège Louis-le-Grand en 1678. La bulle du pape Urbain VIII datée du 3 avril 1625 fut approuvée par lettres patentes du roi Louis XIII le 5 mars 1626. La mense abbatiale était attribuée au collège de Clermont, la mense conventuelle restant à la disposition des religieux.



Religieux, et que mon dessein estoit de me transporter pour un temps en quelque maison réformée de nôtre ordre, pour apres estre là formé et instruit, porter la reforme chez nous et remettre notre communauté, ils l'ont trouvé bon et approuvé unanimement. C'est pourquoi me souvenant de la bonne et sainte vie de vos Religieux, qui a vôtre exemple et imitation s'avancent a la vertu et perfection, je me suis proposé de vous faire la tres humble priere de me faire tant de faveur, de me recevoir en vostre Abbaye jusqu'à ce que je sois instruit en la Reforme afin qu'avec la grace de Dieu je puisse communiquer a mes freres le bien que j'aurai reçu par vostre moyen<sup>37</sup> ».



Fig. 2. Portrait suspendu au-dessus de l'autel du bienheureux Alain de Solminhac dans l'église abbatiale de Chancelade. Huile sur toile, 138 x 112 cm. Peut-être dû à un chanoine de Chancelade. Après 1659 (cliché A. Bugeaud).

Le prieur de La Couronne fut accueilli à Chancelade et fit retraite sous la direction de l'abbé. Nous ignorons ce qui se passa ensuite. Lorsque ce dernier vint visiter La Couronne en 1628, le procès-verbal ne fait pas mention du P. Dussouchet dont la qualité de prieur claustral se voyait contestée par une partie des religieux. Alain de Solminhac ne put que constater l'état pitoyable dans lequel se trouvait cette abbaye autrefois si prospère. Il ne restait alors que cinq religieux repliés dans le seul bâtiment encore habitable, ne disposant « que d'un seul autel tout juste garni de trois nappes, sans tabernacle ni ciboire », de trois chasubles et deux aubes. Ils ne pouvaient célébrer la messe qu'avec un seul calice et un seul missel. Il n'y avait plus de messe conventuelle<sup>38</sup>.

Pourtant, les jésuites souhaitaient la réforme de La Couronne. On connaît les liens étroits unissant l'abbé de Chancelade à la Compagnie de Jésus. Au milieu des années 1620, ce dernier avait pour directeur de conscience le P. Jean-Jérôme Baiole, régent au collège de Périgueux, qui le conduisit dans l'approfondissement de sa spiritualité avec l'engagement du « vœu du plus parfait ». Il était par ailleurs en relation avec les Pères des collèges de Bordeaux

37. Lettre du 13 août 1626, L, I, n° 2.

38. Voir GAZEAU (dom), article « La Couronne », in *Catholicisme*, t. VI, col. 1575-1577 et BLANCHET (J.-P.), *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de La Couronne*, t. II, p. 19-24.

et de Limoges qui lui envoyaient régulièrement des recrues à Chancelade, très lié également avec le P. Charles de Lorraine<sup>39</sup>, ancien évêque de Verdun, qui s'était pris d'amitié pour lui. Tous se réjouirent de l'heureux succès obtenu par l'abbé dans l'affaire de l'élection de son successeur par le chapitre. Le P. Baiole, qui avait quitté Périgueux pour Pau, lui écrivit le 20 juin 1630 :

« J'en avois desjà sceu des nouvelles par le moyen du R. P. Lamic et du bon frère Ducassé, ausquels je fis response apres avoir loué nostre bon Dieu d'une si signalée faveur envers vous et toute vostre sainte famille. Voilà que c'est que de mettre toute sa confiance en Dieu et comme quoy toutes choses coopèrent au bien et reussissent a ceux qui ne cherchent en ce monde autre chose que le plus grand service de Sa Majesté Souveraine. O qu'il fait bon servir un si liberal et si magnifique seigneur ! O qu'il fait bon dependre en toutes nos actions de l'assistance et conduite particulière d'un si sage, si puissant, si debonnaire monarque ! Vous l'avez expérimenté souvent, mon R. P. et l'expérimentés, comme je crois tous les jours. Et vous agréeres que je vous dise ce que nous lisons en l'Evangile courant avoir été dit par Notre Seigneur à Saint Pierre : *Ex hoc jam eris homines capiens*<sup>40</sup>. Désormais vous seres pescheurs d'hommes et vous les admêtres en vostre nasselle pour en faire autant de serviteur de Dieu, vrays instrumens de sa gloire, imitateur de vostre glorieux patriarche saint Augustin. *Duc in altum et laxa retia tua in capturam*<sup>41</sup>. Ne vous arretes pas ou vous estes car Dieu ne s'y veut pas arrester. Ains il se veut servir de vous et des vostres pour la gloire de son saint nom plus que par le passé. C'est peu des graces qu'il vous a faict qui sont veritablement grandes, au prix de celles qu'il vous prepare. Le coeur me le dit ainsi et vous aves sujet de l'espérer de sa bonté infinie et vous y disposer comme vous sçavez tres bien faire.

Le P. Ressès, de nostre compagnie, préfet au collège de Limoges, m'escrivit dernièrement qu'il avoit eu le bien de s'entretenir avec vous par delà et vous avoit promis de vous fournir le plus d'escoliers qu'il pourroit pour la propagation de vostre ordre<sup>42</sup> ».

La réforme de La Couronne fut donc concertée entre l'abbé de Chancelade et les jésuites de Paris. Le 10 janvier 1630, le conseil privé du roi, confirmant l'union de l'abbaye au collège de Clermont, décida que les religieux disposeraient du tiers des revenus pour leur entretien et celui de

39. Charles de Lorraine, membre de la famille ducale, né en 1592, avait été sacré évêque de Verdun en 1617. Il avait renoncé à cette dignité en 1622 pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Il était dans la maison de Bordeaux lorsqu'il fit la connaissance d'Alain de Solminihac. Il mourut en 1631. Sa vie a été écrite par le P. Laubrussel, s.j., sous le titre *La vie du T. R. P. Charles de Lorraine de la Compagnie de Jésus* (Nancy, 1733).

40. Luc, V, 10.

41. Luc, V, 4.

42. L. I, n° 18 et SOL (E.), *op. cit.*, p. 91-92. « La tierce partie du revenu affecté aux religieux de ladite abbaye sera administrée par Messire Alain de Solminihac Abbé de Chancellade, lequel fournira a chacun des anciens religieux de la dite abbaye 250 £ de pension annuelle qu'il avancera de quartier en quartier ».

l'abbaye et que l'abbé de Chancelade en administrerait le temporel en attendant que la réforme y fût introduite<sup>43</sup>. Celui-ci fit faire des réparations à ses frais et dépensa 20 000 livres à cet effet. Les droits sur les revenus firent l'objet d'un accord entre l'abbé de Chancelade et les jésuites le 6 janvier 1632. Les quatre religieux qui se trouvaient à La Couronne se virent traités de la façon habituelle en pareil cas<sup>44</sup>. Ils pouvaient, à leur convenance, rester dans l'abbaye et embrasser la réforme ou rejoindre le prieuré d'Inville qui en dépendait et jouir d'une pension qui leur serait versée leur vie durant.

Le 23 mars 1632, il envoya à La Couronne le P. André<sup>45</sup> accompagné de neuf confrères pour y « établir la règle et les constitutions de l'ordre<sup>46</sup> ». Placé à la tête de la maison, le P. André fut également chargé de donner des cours de philosophie et de théologie, en raison de sa parfaite connaissance de saint Augustin, nous apprend le *Mémoire* du P. Teyssandier<sup>47</sup>. Durant la semaine sainte de 1632, Alain de Solminihac fut présent à La Couronne et, le jour de Pâques, il chanta une messe solennelle à laquelle assistèrent les habitants des environs attirés par l'événement. Il y séjourna plusieurs semaines, surveillant les travaux et faisant lui-même le catéchisme aux enfants<sup>48</sup>. Comme

43. L. XI, n° 57. Mémoire intitulé : « Comment la réforme fut introduite dans les maisons dépendant de Chancelade ». L'arrêt du conseil du roi établit un « partage du revenu entier de l'abbaye en trois parts, dont l'une sera employée à l'entretien du collège de Clermont et de la maison professe de Saint-Louis, l'autre donnée en essence auxdits prieur et religieux de ladite abbaye de La Couronne, et le tiers restant employé par lesdits Pères Jésuites aux charges de ladite abbaye et, icelles acquittées, tournera au profit du collège de Clermont ».

44. Le même problème se posait dans tous les monastères lorsque la réforme y était introduite. Il n'était pas aisé de faire cohabiter les « anciens » avec les religieux partisans de la réforme, parfois venus d'ailleurs. Rares étaient les « anciens » souhaitant s'y rallier. La plupart du temps un compromis était trouvé sur la base d'un partage des locaux. Mais il fallait payer des pensions aux anciens religieux, ce qui grevait les finances des communautés. Dans le cas des chanoines réguliers, la solution consistait à les envoyer dans un prieuré-cure. Voir BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, Paris, éd. Le Cerf, 2001, p. 78-79.

45. Pierre André, né à Limoges, faisait partie des « escoliers » dirigés vers Chancelade par les jésuites de Limoges. Il était très jeune, car il ne fit profession que le 11 juin 1633, mais Alain de Solminihac savait reconnaître les sujets de valeur et n'hésitait pas à leur confier très tôt des responsabilités. Aussi bien manquait-il d'hommes. Fort instruit, le P. André enseigna toute sa vie. En 1636, il était à Sablonceaux. « Il mourut en enseignant la théologie à Chancelade le 24 décembre 1688 » (*Mémoire* de Teyssandier).

46. Les neuf confrères du P. André étaient : Simon Ducassé, Pierre de Reculès, Pierre de Chalup, Jean Albert, Jean Maurogny, Pierre Combret, François Barbes, François Ouroux et Jean Arnaud.

47. MAYJONADE (J.-B.), « Le Mémoire sur l'état de l'abbaye de Chancelade et la succession de ses abbés », extrait de la revue *Mabillon*, Ligugé, 1927. Antoine Teyssandier (1685-1749) fut professeur à Chancelade, prieur de la Domerie d'Aubrac, de Sablonceaux, puis curé de la paroisse de Beauverne, ancien nom du village de Chancelade. À la demande de l'abbé Gros de Béler, il rédigea un *Mémoire* terminé en 1732 en utilisant les anciens registres capitulaires disparus à la Révolution. Le *Mémoire* de Teyssandier est d'autant plus précieux qu'il est souvent la source unique de nos connaissances sur les chanoines de la réforme de Chancelade, même s'il se limite aux « sujets recommandables par leur piété et par leur science ». Voir : GRILLON (L.), « Le Père Antoine Teyssandier, chanoine régulier de Chancelade », *Mémoire de la Dordogne. Revue des Archives départementales*, n° 3, décembre 1993, p. 36-40.

48. Il leur faisait réciter le *Pater noster* devant le portail de l'abbaye (CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 151).

à Chancelade, l'œuvre de restauration spirituelle marchait de pair avec la restauration matérielle de l'abbaye. Le renouveau liturgique et pastoral valut à l'abbé les éloges de l'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld<sup>49</sup>. Des « personnes de qualité » venaient de la ville voisine entendre la prédication des chanoines et s'imprégner de l'esprit nouveau qui régnait dans les lieux. La Couronne devenait ainsi un centre de rayonnement spirituel, comme l'était déjà Chancelade en Périgord et comme le furent peu après Saint-Gérald à Limoges et Sablonceaux dans les environs de Saintes.

L'abbaye de La Couronne devint le noviciat d'ordre pour les différentes maisons rattachées à Chancelade. À l'automne 1633, sept novices vinrent s'adjoindre aux neuf chanoines déjà sur place et suivre les cours de philosophie et de théologie dispensés par le P. André. Les novices devaient en outre s'initier à l'apostolat et enseigner les dimanches et jours de fête le catéchisme aux enfants et aux adultes qui venaient assister aux offices.

## 2. Saint-Gérald de Limoges

La réforme de Saint-Gérald de Limoges est due, à l'origine, à l'initiative de François de La Fayette<sup>50</sup>. Le 29 octobre 1632, son prieur commendataire<sup>51</sup>, Charles Dubois, chanoine de Saint-Michel, passa contrat<sup>52</sup> avec l'abbé de Chancelade en présence de l'évêque. Le prieur laissait « au R. P. abbé l'église

49. Né en 1574 à Paris, licencié en droit canon, il n'était que sous-diacre lorsqu'il fut nommé en 1604 évêque d'Angoulême par Henri IV. Le siège avait été auparavant offert à Serafino Banqui, un dominicain italien de l'entourage de Marie de Médicis qui, malgré son refus, fit cependant trainer les choses en longueur. Antoine de La Rochefoucauld ne prit possession de l'évêché d'Angoulême qu'en 1608. C'est lui qui, en 1613, baptisa François, le futur frondeur et auteur des *Maximes*, en présence du parrain de l'enfant, le cardinal François de La Rochefoucauld alors évêque de Senlis. BERGIN (J.), *Making...*, *op. cit.*, p. 650-651.

50. Né en 1590, tonsuré en 1603, abbé commendataire de Notre-Dame de Dalon, chanoine-comte de Lyon en 1610, sa tante, la marquise de Sénecey, nièce du cardinal de La Rochefoucauld et première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, le fit nommer premier aumônier de cette dernière à partir de 1617. Nommé évêque de Tréguier en 1619, il ne rejoignit pas son siège et obtint Limoges en 1627. Il était l'oncle de Marie-Louise de La Fayette, confidente de Louis XIII. Il mourut en 1676. Voir : BERGIN (J.), *Making...*, *op. cit.*, p. 646-647 ; AULAGNE (J.), *La Réforme...*, *op. cit.*, p. 125-131 ; BROUTIN (P.), *La réforme pastorale au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, p. 258-259.

51. Le chanoine Dubois a laissé peu de traces. C'est lui qui, en 1649, prêta la maison de son prieuré proche de l'hôpital Saint-Gérald à Martial de Maledent, « le Vincent de Paul de Limoges », qui y vécut en communauté avec d'autres ecclésiastiques pour visiter et instruire les pauvres. À cette date, le prieuré de Saint-Gérald était rattaché à la congrégation de France. Voir AULAGNE (J.), *La Réforme...*, *op. cit.*, p. 187.

52. Le concordat signé par « Messire Jean Dubois prieur commendataire du prieuré conventuel de St Gerald de Limoges et chanoine de l'église collégiale de St Michel dudit Limoges, et Reverend Père en Dieu Alain de Solminihac abbé de l'abbaye de Chancellade de l'ordre des Chan. Reg. de St Augustin au diocèse de Périgueux, commissaire subdélégué de Mgr III. et Eminme Cardinal de La Rochefoucauld commissaire general delegué de N. S. P. le pape pour la reformation dudit ordre de St Augustin ». L'évêque de Limoges a signé le concordat qui fut approuvé par le cardinal le 14 août 1633 et par le roi en janvier 1634. L. XLII, n° 4, 5 et 5 bis.

et lieux réguliers pour y faire un noviciat ou séminaire dudit ordre, en vertu duquel traité le R.P. abbé a aussi introduit de ses religieux dans led. Prieuré<sup>53</sup> ». Le P. Lamic fut envoyé à Saint-Gérald avec un groupe de chanceladais<sup>54</sup>. Alain de Solminihac comptait beaucoup sur les jésuites de la ville pour recruter dans leur collège des sujets susceptibles d’embrasser l’état de chanoine régulier, ainsi qu’ils lui en avaient fait la promesse<sup>55</sup>.

Depuis 1598 le collège Sainte-Marie exerçait une influence très active dans la renaissance religieuse du diocèse de Limoges. Au début des années 1630, la section des écoliers congréganistes du collège servait de pépinière pour le recrutement du clergé, en l’absence de véritable séminaire, au sens où l’entendaient le concile de Trente ou le concile de Bourges<sup>56</sup>.

L’abbé de Chancelade entretenait également d’excellents rapports avec l’évêque de Limoges, ainsi que l’attestent les lettres de ce dernier, aussi est-il quelque peu abusif, comme le fait Joseph Bergin, de discerner une certaine méfiance de la part de François de La Fayette qui n’aurait reconnu l’action d’Alain de Solminihac qu’en tant que délégué du cardinal de La Rochefoucauld<sup>57</sup>. Le fait est que les chanoines réguliers de Saint-Gérald, prétendant ne dépendre que du pape, se déclaraient indépendants de l’évêque de Limoges. Celui-ci n’avait donc pas autorité pour entreprendre une réforme qu’il estimait souhaitable, mais que les religieux n’auraient pas acceptée. C’est donc en qualité de délégué du cardinal de La Rochefoucauld que l’abbé de Chancelade procéda à la réforme de Saint-Gérald. C’est la raison pour laquelle, quelques années plus tard, ce prieuré fut réuni à la congrégation de France.

### 3. Sablonceaux

L’archevêque de Bordeaux, Henri d’Escoubleau de Sourdis, ancien évêque de Maillezais, successeur de son frère, le cardinal François, était abbé commendataire de Sablonceaux. Cette abbaye avait été fondée en 1136 par le duc d’Aquitaine, Guillaume, en réparation du soutien qu’il avait apporté à l’anti-pape Anaclet à l’instigation de Girard, évêque d’Angoulême. Celui-ci, quelques années auparavant, avait soulevé une grande partie de l’ouest de la

53. L. XI, n° 57.

54. L. XLII, n° 4, 5 et 5 bis et lettre du 28 octobre d’Alain de Solminihac au cardinal de La Rochefoucauld, BSG, ms. 3250, f° 164.

55. Le collège Sainte-Marie avait été fondé en 1598.

56. Le diocèse de Limoges, comme celui de Cahors, faisait partie de la province ecclésiastique de Bourges.

57. « The Bishop of Limoges would not deal with him in any other capacity than as La Rochefoucauld’s delegate. » (BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld*, *op. cit.*, p. 182). Alain de Solminihac agit en tant que délégué du cardinal et sous son autorité et ne prétendit à rien d’autre. La lettre du 19 novembre 1632 de l’évêque à l’abbé contient les encouragements, la confiance et même l’affection du premier envers le second. L. I, n° 22 et SOL (E.), *op. cit.*, p. 113-114.

France contre Innocent II, ce qui avait contraint Foucauld, abbé de Cellefrouin, à s'enfuir et à se réfugier dans les bois de Chancelade. Le duc Guillaume fit don de toutes ses possessions dans la région à Bernard de Clairvaux qui l'avait remis dans le droit chemin. Le compagnon de ce dernier, Geoffroy de Lorrroux, y édifia une abbaye qui fut conçue comme un acte d'expiation, d'action de grâce pour la victoire sur le schisme, et de foi dans l'unité retrouvée.

Institué abbé, Geoffroy de Lorrroux<sup>58</sup>, chanoine régulier de saint Augustin, fit venir des religieux de son ordre. L'abbaye fut dédiée à l'Assomption de la Vierge Marie. On la nomma *Beata Maria de Sabloncellis*, Notre-Dame des Sables ou Sablonceaux.

L'abbaye souffrit énormément des guerres de Religion. Elle fut prise et pillée en 1568 par les protestants qui contrôlaient toute la côte atlantique entre La Rochelle et Royan. Comme à Chancelade, ils détruisirent presque complètement la nef de l'église, mais conservèrent le clocher. Reprise peu après par Madaillan, lieutenant de Monluc, son administration fut confiée par Charles IX au duc de Biron dont l'intendant la mit en coupe réglée. Le dernier coup lui fut cependant porté lors des troubles du début du règne de Louis XIII. Soubise, après s'être emparé de Royan, remonta avec ses troupes en direction de Nantes et, le 30 janvier 1622, incendia l'abbaye dont les religieux s'efforçaient de relever les ruines. Gabriel Martel, abbé régulier depuis 1615, se retira et l'abbaye tomba en commende. Celle-ci fut d'abord confiée à Raymond de Montaigne, cousin de l'auteur des *Essais*, de 1624 à 1630, puis après sa nomination à l'évêché de Bayonne, à Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, de 1630 à 1645<sup>59</sup>.

Évêque de Maillezaïs de 1616 à 1628, Henri de Sourdis fut coadjuteur de son frère aîné, le cardinal François, puis son successeur. Comme son frère<sup>60</sup>, il était animé d'une volonté réformatrice, bien que ses activités militaires et maritimes au service du cardinal de Richelieu lui aient laissé peu de temps pour s'en occuper pleinement. Du moins avait-il conscience de ses responsabilités religieuses en qualité d'archevêque et d'abbé. Aussi fut-il heureux de s'appuyer sur un homme comme Alain de Solminihac et fit-il le nécessaire pour lui

---

58. Peu de temps après, il devint archevêque de Bordeaux et bénit en 1137 le mariage de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine. En 1151, il présida le tribunal ecclésiastique qui l'annula.

59. Sur l'abbaye de Sablonceaux, voir : TONNELIER (P.-M.), *L'abbaye de Sablonceaux*, Saintes, 1984.

60. J. Bergin les décrit en ces termes : « Both Sourdis archbishops proved to be extraordinary figures, men of extreme contradictions : authoritarian, violent, temperamental, yet committed to good government and reform of their dioceses, even when, as in the case of Henri, they spent more time engaged in military and naval activities » (*Making..., op. cit.*, p. 704-705). Philippe Loupès parle des « irascibles Sourdis » (*Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1995). L'opposition entre Henri de Sourdis et le duc d'Epéron, gouverneur de Guyenne, en arriva aux voies de fait, celui-ci s'étant emporté jusqu'à gifler celui-là, avec de graves conséquences impliquant le pouvoir royal.

permettre d'introduire la réforme dans son abbaye. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les rapports entre Henri de Sourdis et Alain de Solminihac. Il est certain que celui-ci trouvait étrange que l'archevêque de Bordeaux commandât une flotte de guerre et participât à des combats navals au lieu d'administrer son diocèse et il ne se priva pas de le mettre en garde à plusieurs reprises à ce sujet, lui prédisant même sa disgrâce, s'il ne renonçait au plus tôt à ces activités jugées incompatibles avec sa charge pastorale<sup>61</sup>.

À la demande d'Henri de Sourdis, un concordat fut signé le 23 octobre 1633<sup>62</sup>. Aussitôt, l'abbé de Chancelade « mit de ces religieux par luy eslevés en lad. Observance dans led. Monastere de Sablonceaux ».

À La Couronne comme à Sablonceaux, Alain de Solminihac avait, avec le consentement du cardinal de La Rochefoucauld, répondu à la demande qui lui avait été faite d'introduire la réforme. À Saint-Gérald, au contraire, il n'avait agi qu'en qualité de délégué du cardinal, lequel avait demandé copie du concordat en novembre 1632<sup>63</sup> et l'avait approuvé le 14 août 1633<sup>64</sup>. Mais, dans un cas comme dans l'autre, rien ne pouvait se faire sans l'aval de l'omnipotent grand aumônier de France. Quant à agir de sa propre autorité, il devait découvrir, avec l'expérience de Pébrac, que cela était tout simplement hors de question.



Fig. 3. Alain de Solminihac, Presbytère de Chancelade (cliché A. Bugeaud).

61. *Mémoire du P. Ducassé*, L. XI, f. A.

62. L. XI, n° 57.

63. BSG, ms. 3250, f° 193. Lettre reçue le 13 novembre par Alain de Solminihac.

64. BSG, ms. 3243, f° 242.

## II. Les échecs

Au moment où Henri de Sourdis priait Alain de Solminihac d'introduire la réforme dans son abbaye de Sablonceaux, celui-ci se trouvait sollicité dans plusieurs autres directions, par des demandes venant de Bourges, de Foix et surtout de Pébrac. L'abbaye Saint-Ambroise de Bourges lui proposa de traiter avec lui. L'affaire, bien engagée, ne put cependant aboutir en raison de l'intérêt personnel que le cardinal de La Rochefoucauld portait à cette abbaye. De son côté, l'abbé de Saint-Volusien de Foix souhaitait la réforme, mais il apparaissait impossible de satisfaire simultanément à toutes ces sollicitations. Il convenait d'établir des priorités, d'opérer des choix. La réforme de Chancelade était trop récente et ses effectifs encore trop limités. Toute extension géographique ne pouvait se faire qu'au détriment de l'abbaye-mère au risque de l'épuiser. Il fallait, dans le cadre d'une stratégie globale, peser les avantages et les inconvénients de chaque situation, la localisation géographique, les effets escomptés, et, naturellement, les revenus ainsi que le nombre des religieux présents dans chaque maison, la proportion de ceux qui, parmi eux, accepteraient la réforme, ainsi que les possibilités de recrutement.

Parmi cet ensemble de facteurs, un élément particulier tenant à la personnalité du demandeur pouvait également jouer un rôle majeur. C'est ainsi que, lorsque Jean-Jacques Olier proposa à l'abbé de Chancelade de prendre en charge la réforme de son abbaye de Pébrac située en Auvergne, dans le diocèse de Saint-Flour, celui-ci envisagea immédiatement d'y donner suite, mais étant déjà engagé avec l'archevêque de Bordeaux au sujet de Sablonceaux, il choisit de donner la priorité à ce dernier, d'autant que son ami Jean Jaubert de Barrault lui avait conseillé de se tourner d'abord dans cette direction.

### 1. Pébrac

Jean-Jacques Olier souhaitait vivement offrir son abbaye de Pébrac à Alain de Solminihac. Comme il lui était chaudement recommandé par Vincent de Paul<sup>65</sup>, l'abbé de Chancelade envisagea favorablement cette demande. Mais son attention était tournée du côté de Sablonceaux<sup>66</sup> où l'archevêque de Bordeaux avait entrepris d'importants travaux de réfection. Sur les conseils de l'archevêque d'Arles, Jean Jaubert de Barrault, transmis par Monsieur Vincent<sup>67</sup>, il se tourna d'abord vers la réforme de l'abbaye saintongaise.

---

65. Lettre du 23 août 1633. L. I, n° 25, 28.

66. L. I, n° 21.

67. « Parlons maintenant de l'affaire de Pebrac, écrivit Vincent de Paul. Je suis allé trouver esprès Monseigneur l'archevêque d'Arles et lui apprendre la lettre que vous lui aviez écrite [...] et avons parlé ensuite de l'affaire de Pebrac. Voici l'avis de mondit seigneur. Il juge que vous vous devez



Cependant, J.-J. Olier désirait plus que jamais la réforme de Chancelade dans son abbaye. Il écrivit donc directement à Alain de Solminihac le 1<sup>er</sup> juin 1634 :

« Étant arrivé en ce séjour de Pébrac, en compagnie de deux de vos amis et serviteurs, pour travailler aux missions, nous avons rencontré que les religieux de l'abbaye avoient autant besoin que l'on pensât a eux qu'aux pauvres paysans ; quoique j'en susse quelque partie qui fut l'occasion pour laquelle Monsieur Vincent me fit le bien de vous en escrire il y a pres d'un an, neantmoins je n'en avais pas une connaissance si grande, laquelle m'oblige a present a vous conjurer d'y vouloir donner ordre. Monsieur, prosterné a vos piés, le cœur persé des plaies dont ils déchirent Jesus-Christ, me fait redoubler mes prières et tout ensemble esperer la grace pour laquelle j'adresse au ciel de nouveaux veus.

Monsieur, l'abbaye est chargée de dix-huit religieux dont deux petits novices sont etudiants au Puis<sup>68</sup>. Les benefices dependans sont en nombre, si bien qu'ils portent jusqu'à quarante religieux et cinquante en contant ceux de l'abbaye. Le fruit comme vous pouvez voir n'est pas petit. Le fils de Dieu est venu pour une brebis égarée ; ayez, Monsieur, pitié pour cinquante et qui plus est de leur pasteur qui ne sert qu'a les effrayer et a les dissiper. Monsieur, aussi ce qui vous peut toucher c'est qu'il y en a une douzaine les quels ont ce mesme dessein et, si peu que je puis connoître, la plus part s'y porteroient, s'ils avoient quelqu'un lequel les y porta et qui leur porta le pain que je consume et devore si miserablement. [...] Je croy, Monsieur, que Dieu vous le demande ; pour son miserable serviteur, il vous en conjure a jointes mains ; il jette a vos pieds un benefice prieuré simple avec des dependances, qui vaut douze cent livres et par delà, celui qui le tenoit estant mort depuis peu ; et si cela ne vous agréés pas il vous fera les conditions telles qu'il vous plaira devant Nostre Seigneur<sup>69</sup> ».

Tout était prêt et pourtant l'affaire échoua. Alain de Solminihac se rendit à Pébrac<sup>70</sup> et signa avec Jean-Jacques Olier un concordat le 24 juin 1634. Les religieux donnèrent leur accord. Olier cédait à l'abbé de Chancelade tous les revenus de Pébrac dont il avait la disposition ainsi que les prieurés qui

(de) satisfaire Mgr de Bourdeaux le premier et M. l'abbé Olier le second. Mais si mondit seigneur l'Archevesque n'a fait accommoder Sablanceaux, ny n'est sur le point de le faire presentement, il juge que vous ferez bien de traiter pour Pebrac. Reste donc a scavoit l'intention de mon dit seigneur de Bourdeaux, laquelle si elle ne regarde quelque execution presente, il faudra traiter avec le tout bon monsieur Olier ». Lettre du 23 août 1633. L. I, n° 25, 28 et COSTE (P), *Saint Vincent de Paul. Correspondance*, t. 1, p. 207, Lettre n° 146.

68. Le Puy-en-Velay.

69. L. I, n° 31, 34 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 124-125. La lettre est signée : « Olier, Abbé Indigne de Pébrac ».

70. C'est au cours de ce voyage qui fut l'occasion pour lui de prier la Vierge noire à la cathédrale du Puy et de visiter le « sanctuaire des anges » de Saint-Michel d'Aiguilhe, qu'Alain de Solminihac s'arrêta à Langeac pour rencontrer la Mère Agnès de Jésus, inspiratrice et mère spirituelle de Jean-Jacques Olier, quelques mois avant sa mort en octobre de la même année. Il déclara à son sujet : « Je n'ai jamais connu d'esprit qui eût de si particulières communications avec Dieu ». *Vie de la Vénérable Mère Agnès de Jésus*, par Monsieur de Lantages, 1665, édition revue par l'abbé Lucot, 1863, t. I, préface p. LXXXI.

en dépendaient, notamment celui de Polignac situé près du Puy-en-Velay où celui-ci envisageait d'installer un séminaire de chanoines réguliers.

Il estima nécessaire d'écrire au cardinal pour lui annoncer la signature du concordat<sup>71</sup>. Ce dernier prit assez mal la chose. De toute évidence, il ne voyait pas l'expansion de Chancelade d'un œil favorable. Charles Faure lui avait montré les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir avec le développement d'une réforme différente de celle qu'il avait fait naître à Senlis et fatalement concurrente au moment où il était question de constituer une congrégation de France unique. Sainte-Geneviève regroupait autour d'elle douze maisons seulement en 1634<sup>72</sup>. La réforme de Chancelade concernait quatre monastères, cinq avec Pébrac. Elle pouvait s'étendre encore davantage et représenter un pôle d'attraction pour divers personnages désireux de l'embrasser. Ainsi Chancelade, par la personnalité de son abbé, la rigueur de son observance et son dynamisme spirituel, pouvait compromettre l'expansion de Sainte-Geneviève dans les provinces méridionales et se développer, à terme, en une congrégation rivale.

D'un autre côté, sur place, les oppositions se multiplièrent. Le fermier de l'abbaye, dépité de voir ses avantages réduits par le concordat suscita le mécontentement des religieux<sup>73</sup>. Ceux-ci changèrent d'avis lorsqu'ils eurent évalué tous les aspects contraignants et pénibles de la réforme. Enfin la propre mère de Jean-Jacques Olier, parente du chancelier Séguier, du premier président au parlement de Paris, Matthieu Molé, et du procureur général, Blaise Méliand, fermement opposée à l'initiative de son fils qui aliénait un bénéfice considéré comme un bien patrimonial, saisit le parlement de Paris pour qu'il s'oppose à l'exécution de l'acte<sup>74</sup>.

Le 21 octobre 1634, l'archevêque d'Arles rendit compte d'une démarche tentée sans succès auprès du cardinal : « J'avois prié Monsieur le Cardinal de La Rochefoucauld de surseoir a rien ordonner sur cette affaire que vous n'eussiez auparavant esté ouy ou envoyé les raisons et motifs de vostre procedure mais je n'ay pas eu assez de credit envers luy pour obtenir cela<sup>75</sup> ».

71. Lettre d'Alain de Solminihac au cardinal de La Rochefoucauld, 29 juin 1634, BSG, ms. 3250, f° 306. Il eut sans doute le tort de préciser : « Il y a un prieuré dependant de cette abbaye au village de Poliniac a un quart de lieue de la ville du Puy dont on pourra faire un beau seminaire de religieux qui servira pour remplir toutes les maisons de ces quartiers et c'est un des principaux motifs qui m'a fait faire ce traicté ».

72. Sainte-Geneviève-du-Mont, Saint-Vincent de Senlis, Sainte-Catherine de Paris, Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, Saint-Chéron-lès-Chartres, Saint-Martin de Nevers, Saint-Pierre de Rillé (diocèse de Rennes), Saint-Jean-du-Jard (diocèse de Sens), Notre-Dame d'Eu, Saint-Denis de Reims, Saint-Ambroise de Bourges (voir *infra*), Saint-Loup de Troyes. Voir BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, *op. cit.*, annexe 4, p. 502-518.

73. *Lettres de Monsieur Olier*, t. I, p. 82-83. J.-J. Olier saisit le juge de Pébrac pour qu'il engage des poursuites contre ce fermier.

74. Voir le livre du sulpicien Faillon : *Vie de Monsieur Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, Paris, 1841, t. I, p. 92-97.

75. Jean Jaubert de Barrault à Alain de Solminihac, le 21 octobre 1634. L. I, n° 20 et SOL (E.), *op. cit.*, p. 126-127.

Alain de Solminihac venait d'apprendre à ses dépens combien il s'avérait dangereux de prendre des initiatives lorsqu'elles déplaisaient à un cardinal de La Rochefoucauld très attaché à ses prérogatives et détestant par-dessus tout être mis devant le fait accompli<sup>76</sup>, surtout quand celui-ci contredisait ses intentions. Car de séminaire à Polignac, il n'était pas question pour le cardinal qui concentrait les efforts de sa réforme sur les monastères situés au nord de la Loire, dans l'orbite de Sainte-Geneviève, et n'avait cure de ceux qui s'en trouvaient trop éloignés. Il y avait trop longtemps que le cardinal avait quitté Clermont d'Auvergne dont il avait été l'évêque pour s'intéresser encore « à ces quartiers » excentrés.

Charles Faure, inquiet de l'expansion de Chancelade, obtint facilement du cardinal l'union de Pébrac à Sainte-Geneviève<sup>77</sup>, avec pour conséquence immédiate qu'on n'y reçut plus de novices et qu'on n'y fit plus profession, puisque tous les chanoines devaient dorénavant recevoir leur formation à Paris.



Fig. 4. Alain de Solminihac. Gravure en taille douce, 33,5 x 24,2 cm, par le graveur I. Patigny, d'après le peintre de la Roche. Imprimé à Cahors, après la mort de l'évêque, chez Pierre Dalvy.

## 2. Saint-Volusien de Foix

Dans sa lettre du 23 août 1633 concernant Pébrac, Monsieur Vincent ajoutait :

« Nous avons ici aussi M. l'abbé de Foix qui est un très bon jeune homme, qui nous voit souvent avec confiance. Son abbaye est de vostre Ordre, dont la maison des religieux, compris les offices et bénéfices qui en despendent, vaut dix mille livres. Il veut avoir la réforme a quelque prix que ce soit, et en a déjà commencé de parler de deça, mais comme on lui a parlé de Chancelade, le voisinage lui fait

76. Le P. Faure lui-même encourut à plusieurs reprises la colère du cardinal.

77. Ordonnance du cardinal du 11 août 1634.

souhaiter ce service. Vous savez que Foix est près de Toulouse, et Dieu sait que vous estes une des personnes du monde a laquelle Nostre Seigneur m'a donné le plus de fiance<sup>78</sup> ».

L'abbé de Foix dont il est ici question s'appelait François-Étienne de Caulet. Il avait été pourvu de ce bénéfice en 1627. Il devait participer avec Jean-Jacques Olier et Jean du Ferrier<sup>79</sup> à la fondation du séminaire de Vaugirard. Par la suite, devenu évêque de Pamiers, il joua un rôle majeur dans le développement de la querelle janséniste en France et se brouilla avec Vincent de Paul qui l'avait fait nommer à ce siège en 1645. Caulet avait déjà noué des contacts avec Sainte-Geneviève, lorsque, pour des raisons géographiques, « on », c'est-à-dire Monsieur Vincent lui-même, attira son attention sur Chancelade. Cependant, rien n'aboutit de ce côté-là non plus. Alain de Solminihac visita bien l'abbaye Saint-Volusien de Foix en septembre 1636, mais à cette date, il avait déjà été nommé évêque de Cahors par le roi. Il le fit, cette fois encore, en qualité de délégué du cardinal de La Rochefoucauld, à l'initiative de l'évêque de Pamiers, Henri de Sponde<sup>80</sup>. Ce dernier, qui entendait ne rien céder sur ses droits épiscopaux, se heurta à Alain de Solminihac. Le cardinal de La Rochefoucauld décida finalement d'y introduire la réforme par une ordonnance du 2 janvier 1639<sup>81</sup>. Mais l'affaire connaîtra encore bien d'autres développements avec la venue de chanceladais à Foix au cours des années 1640<sup>82</sup>.

### 3. Saint-Ambroise de Bourges

L'abbaye Saint-Ambroise<sup>83</sup> de Bourges, désireuse de se réformer, s'était tournée vers Chancelade. Alain de Solminihac ne tarda cependant pas à découvrir que le cardinal de La Rochefoucauld avait des vues sur cette maison. Aussi, pour ne pas le mécontenter, jugea-t-il préférable de couper court aux ouvertures qui lui avaient été faites par les religieux. Le cardinal entendait purement et simplement rattacher Saint-Ambroise à Sainte-Geneviève et, quel que fût le désir de certains religieux pour la réforme de Chancelade, son abbé ne pouvait heurter de front le tout puissant cardinal.

Le P. Mellon, prieur de l'abbaye bénédictine de Brantôme en Périgord, lui avait pourtant écrit le 8 octobre 1633 :

78. *Ut supra.*

79. Jean du Ferrier eut par la suite des relations très suivies avec l'évêque de Cahors.

80. Henri de Sponde fut évêque de Pamiers de 1626 à 1643.

81. BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève, op. cit.*, p. 518.

82. Toutefois, en 1643, deux semaines après la mort de Henri de Sponde, François de Caulet, qui lui succéda en 1645, prit contact avec Alain de Solminihac pour faire venir à Foix des chanoines de Chancelade, initiative qui ne manqua pas de raviver l'opposition déjà à son comble entre ces derniers et la congrégation de France.

83. Ou Saint-Ambroix.

« Les religieux de Saint Ambroise de Bourges souettent passionnément vostre vüe pour traicter avec vous et d'avoir des vostres pour les réformer. Mon peu de séjour a Bourges et l'incommodité du P. Prieur sont cause que vous n'aves de leurs lettres ; mais je vous donne parolles d'assurance que le susdit P. Prieur m'a prié instamment de vous remonstrer leur nécessité et l'affection qu'il a de vous avoir. Il est vray qu'ils ont deux Pères de Ste Geneviefve avec lesquels ils ne peuvent s'accommoder pour les surprises et cautelles qu'ils ont remarquées, avec lesquelles ils traitent avec eux. Il est vray qu'ils ont droit de se plaindre ayant vu dans une lettre que le Supérieur<sup>84</sup> écrivoit de Paris, qu'ils se prisse [*sic*] garde de traicter finement avec ceulz de St Ambroise. Ces mots sont odieux parmy des personnes qui font estat de faire la volonté de Dieu en toutes leurs actions et qui font profession d'enseigner le vray chemin du Ciel. J'ay donc promis à ces Pères de St Ambroise que je vous ferois scavoir leur volonté et que dans le seisisme ils auraient response. Et au cas qu'il ne vous pleust les ayder, ils sont résolus d'avoir les Pères Feuillants<sup>85</sup> ».

Le 3 novembre 1633, le prieur de l'abbaye, le P. Chesniau, envoya de Brantôme à son cousin, le P. Mellon, une lettre qui traduisait ses espoirs et ceux de ses confrères dans un rattachement à Chancelade qui les ferait échapper au sort qu'ils semblaient redouter par-dessus tout, l'absorption par Sainte-Geneviève :

« Ce porteur m'assurant vous donner celle-cy en main propre j'ay voullu vous supplier tres humblement me tant obliger me mender si avés parlé de ce que je vous dis a nostre derniere veue, de voir le Rev. Pere Abbé de la Chansselade, suivant la proposition que je vous fis. Nostre compromis avec les Peres de la Congregation de Ste Geneviefve est nul, n'ayant satisfait au contrat. Il estoit dit que, au cas qu'ils ne vinssent en grande procession au jour de la Toussaint, que [*sic*] nostre dit contrat demoureroit nul et sans effect, tellement que c'est à nous de nous pourvoir ainsi que nous adviserons bon estre.

Si le Reverend Pere Abbé susdit veut, nous nous agregerons a la maison, nous envoyant quatre de ses religieux propres a remettre cette pauvre maison, enfin nous nous accommoderons pour la plus grande gloire de Dieu<sup>86</sup> ».

C'est donc par le truchement de liens familiaux que la demande fut présentée à Alain de Solminihac. Cette requête, selon toute apparence moins motivée par l'attrait exercé par la réforme de Chancelade que par la volonté d'échapper à Sainte-Geneviève, ne put aboutir et, en définitive, Sainte-Geneviève prit possession de Saint-Ambroise. Elle eut du moins pour effet d'attirer l'attention de l'abbé de Chancelade sur certaines pratiques génovéfaines dont il n'allait pas tarder à faire lui-même la douloureuse expérience.

---

84. Charles Faure, nommé supérieur général de la congrégation de Sainte-Geneviève au chapitre général réuni au printemps 1632 auquel Alain de Solminihac ne fut pas présent (BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, *op. cit.*, p. 46).

85. L. I, n° 27 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 118-119.

86. L. I, n° 28 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 119-120.

### III. Les relations entre Chancelade et Sainte-Geneviève jusqu'en 1637

L'histoire des relations entre Chancelade et Sainte-Geneviève forme un dossier épais et compliqué, comportant de nombreux passages obscurs, scandé par de multiples rebondissements. Le premier chapitre commence dès le début des années 1630, alors que la réforme de Chancelade et celle de Paris se développent en parallèle. Le territoire du royaume était suffisamment vaste, le nombre des maisons à réformer suffisamment grand, pour que chacune des deux réformes pût s'épanouir indépendamment de l'autre sans qu'il y eût empiètement, concurrence, ou rivalité. Telle était la vision d'Alain de Solminihac qui mettait en avant les différences géographiques, psychologiques et linguistiques entre le Nord et le Midi.

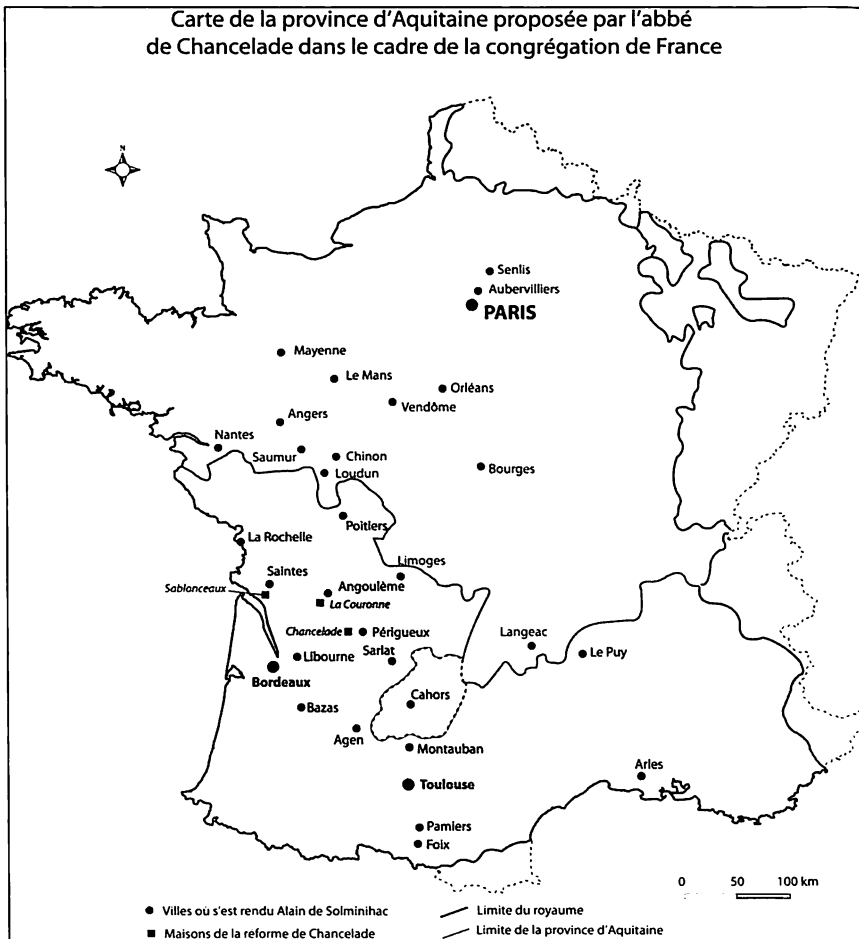
Il s'appuyait également sur la tradition fédérative de l'ordre canonial qui, durant sa période de grande extension au Moyen Âge, avait regroupé des maisons conservant leur autonomie dans le cadre d'une confédération assez lâche. Face à lui, Charles Faure, partisan de la centralisation, n'envisageait l'avenir des monastères de chanoines réguliers que sous la forme d'une congrégation unique pour tout le royaume, conformément à la délégation de pouvoirs envoyée par le pape pour la réforme des ordres anciens qui prévoyait effectivement l'érection de congrégations hiérarchisées et centralisées.

#### 1. Les tentatives d'érection d'une congrégation de Guyenne ou d'Aquitaine

Face à Charles Faure, Alain de Solminihac pouvait compter sur l'appui d'un troisième réformateur, le prieur de l'abbaye Toussaint d'Angers, Philippe Gallet<sup>87</sup>. Celui-ci allait jouer un rôle déterminant dans les débats entre ses deux confrères. Appartenant à la génération précédente, il était né à Jallais dans le diocèse d'Angers en 1576. Envoyé à huit ans à l'abbaye Toussaint par sa mère devenue veuve, il avait fait, lors de ses études de théologie à Paris, l'expérience des méthodes modernes de spiritualité que découvrirent après lui Charles Faure et Alain de Solminihac. Ayant obtenu le bonnet de docteur en théologie, il revint à Angers. Il accompagna son évêque, Charles Miron, au cours d'un voyage à Rome en 1611 et exerça les fonctions de maître des novices à l'abbaye Toussaint, entreprenant d'y rétablir la régularité, non sans difficultés et oppositions venant de la part de ceux de ses confrères hostiles à

---

87. Voir : GRANDET (J.), *Les saints prêtres français du XVII<sup>e</sup> siècle*, 1897, p. 73-75 et BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld...*, *op. cit.*, p.175 et BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, *op. cit.*, p. 88.



un retour à l'observance. Un *modus vivendi* fut cependant trouvé et Philippe Gallet put diriger une communauté régulière séparée des anciens religieux.

Devenu prieur, à la suite d'une bataille juridique qui lui permit, en excipant de son titre de docteur, de conquérir cette dignité en 1620, il prit contact, en 1622, avec le cardinal de La Rochefoucauld qui lui fit parvenir copie de ses propres ordonnances. Il vint le rencontrer à Paris et, en 1623, il alla, lui aussi, séjourner à Saint-Vincent de Senlis. Mais ce que Philippe Gallet retint surtout de la découverte de Sainte-Geneviève, ce furent les nombreuses différences qui existaient entre Paris et Angers. Par ailleurs, il ne se sentait guère disposé à abdiquer ses pouvoirs et son autorité au profit des chanoines de Senlis, qu'il trouvait bien jeunes et inexpérimentés. En particulier, il n'acceptait pas l'idée de devoir renoncer à recevoir des novices à Angers, à les former et à leur donner des cours de théologie.

Alain de Solminihac et Philippe Gallet se trouvèrent à Senlis presque à la même époque. Ils furent en contact épistolaire au cours des années qui suivirent. Dans une lettre datée du 3 novembre 1628, le prieur de Toussaint répondant à l'abbé de Chancelade lui donne des indications laissant supposer qu'ils ont des projets communs concernant la réforme de maisons canoniales. Le P. Gallet semble placer de grands espoirs en son cadet :

« C'est pourquoy ne pouvant plus douter que Dieu ne se vueille servir de vous pour le rétablissement de nostre ordre, je croy que vous seriez coupable devant sa divine Majesté si n'en recherchez toutes les occasions, lesquelles attendant je vous supplie me faire sçavoir de vos nouvelles le plus souvent que faire se pourra et me vouloir toujours donner quelques bons advis pour mon instruction particulière et me faire sçavoir, quelque temps auparavant que vous soyez sur vostre retour<sup>88</sup>, vous suppliant de toute affection de passer par cette ville<sup>89</sup> si faire se peut<sup>90</sup> ».

Alain de Solminihac et Philippe Gallet partageaient des vues similaires sur la forme fédérative que devait prendre, selon eux, la réforme de l'ordre canonial en France. Ils concevaient volontiers l'existence de congrégations régionales rattachées à une congrégation de France tout en conservant leur autonomie. Ces vues correspondaient à celles qui avaient d'abord été celles du cardinal de La Rochefoucauld. Celui-ci songeait alors à créer plusieurs congrégations régionales, ayant chacune ses propres supérieurs et officiers<sup>91</sup>. Progressivement, sous l'influence de Charles Faure qui n'envisageait qu'une congrégation unique, sa position évolua, non sans de longs débats.

Toutefois, Philippe Gallet lui-même finit par se rallier à l'idée d'une congrégation commune dès 1629 et demanda l'union de son abbaye à Sainte-Geneviève. L'abbé de Chancelade voyait ainsi disparaître son meilleur appui. Le ralliement de Toussaint à Sainte-Geneviève portait un coup sévère à son projet de congrégation de Guyenne ou d'Aquitaine<sup>92</sup> dans le cadre d'un projet de partage géographique du royaume en trois congrégations : Sainte-Geneviève réformant les maisons situées dans toute la juridiction du parlement de Paris, à l'exception du Poitou, de l'Angoumois et de l'Aunis, rattachés à la congrégation d'Aquitaine, ainsi que celles des parlements de Rennes, Rouen, Dijon et Metz, Toussaint se chargeant du Maine et de l'Anjou et Chancelade se réservant les ressorts des parlements de Bordeaux, Toulouse, Pau, Aix et Grenoble, auxquels s'ajoutaient l'Angoumois, l'Aunis et le Poitou.

88. À Paris qu'Alain de Solminihac avait quitté et où il prévoyait de revenir en 1629. Les deux hommes se sont déjà rencontrés, car Philippe Gallet lui écrit que le bassin qu'il lui a confié n'est pas encore doré, l'orfèvre étant aux vendanges.

89. Angers.

90. L. I, n° 8 et SOL (E.), *op. cit.*, p. 71-72.

91. BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld...*, *op. cit.*, p. 167.

92. Il avait prévu de la nommer congrégation de Notre-Dame ou du Scapulaire. Il prépara une supplique au roi qui expose ses projets.



Le territoire dévolu à Chancelade couvre toute la France méridionale à laquelle venaient s'ajouter les provinces où se trouvaient des maisons déjà réformées par Alain de Solminihac, comme l'Angoumois avec La Couronne, ou de monastères qu'il comptait réformer, comme l'abbaye des Fontenelles en Poitou, autrefois rattachée à Chancelade. Quant au Dauphiné, territoire périphérique, il possédait une congrégation indépendante de chanoines réguliers, celle de Saint-Ruf, avec laquelle l'abbé de Chancelade pensait parvenir à un accord<sup>93</sup>. La province d'Aquitaine aurait également eu pour caractéristique de couvrir, du Poitou au Dauphiné, la partie du royaume où la présence protestante était la plus marquée. Cet élément est à prendre en compte dans la volonté affichée par Alain de Solminihac de faire reculer « l'hérésie » grâce au travail de conversion et aux missions confiées à ses chanoines.

Au printemps 1632, le cardinal convoqua pour le 15 mai une réunion dont Charles Faure attendait qu'elle constitue le premier chapitre général de la nouvelle congrégation de Sainte-Geneviève. Alain de Solminihac y fut invité, mais refusa de s'y rendre, sachant fort bien qu'il serait en position de faiblesse. Le chapitre se réunit donc sans lui autour du cardinal. Charles Faure exposa son point de vue, développant son argument principal, la nécessité d'une congrégation unique pour tout le royaume qui créerait « l'unité d'esprit et l'uniformité d'observances » indispensables, selon lui, au succès de la réforme de l'ordre canonial. Comment pouvait-on diviser, alors qu'il fallait unir ? Comment pouvait-on imaginer la constitution de congrégations provinciales qui ne pourraient aboutir qu'à « faire un corps à trois têtes », forcément « monstrueux » ? L'argument tératologique développé par Charles Faure emporta la décision du cardinal qui opta pour une congrégation unique. Toutefois, le manque d'unité empêcha l'élection en bonne et due forme du supérieur général qui fut reportée au chapitre général de 1634. Cependant, Charles Faure fut nommé en cette qualité par le cardinal et exerça ses nouvelles fonctions<sup>94</sup>.

Les arguments en faveur de la forme fédérative avaient été balayés. Pourtant, ils ne manquaient pas de pertinence. L'union au sens où on l'envisageait à Sainte-Geneviève était conçue sur un mode centralisateur. Tous les novices seraient formés à Paris ou à Senlis, puis répartis dans les différentes maisons de la congrégation. Mais quel succès pourraient obtenir dans leur ministère, et surtout dans leur prédication, des chanoines venant de la France du nord, transplantés au milieu des paysans du Périgord ou du Languedoc comprenant à peine le français ? Alain de Solminihac mettait en avant les besoins pastoraux, la nécessité de prêcher en langue vernaculaire, de tenir

---

93. La congrégation de Saint-Ruf résista toujours aux tentatives d'absorption des hommes de Sainte-Geneviève. Voir BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève...*, op. cit., p. 102.

94. BSG, ms. 624, f° 305-310.

compte de la mentalité, de la psychologie des populations. De plus, le succès de la réforme impliquait des visites fréquentes des différentes maisons. Lui-même partageait son temps entre Chancelade, Sablonceaux, La Couronne et Limoges, se déplaçant constamment d'une maison à l'autre, non sans difficultés. Comment serait-il possible de faire de même à l'échelle du royaume ? En outre, Alain de Solminihac s'appuyait sur la tradition de l'ordre canonial. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le pape Benoît XII<sup>95</sup> n'avait-il pas divisé le territoire du royaume en six provinces distinctes ?

Dans un premier temps, le cardinal nomma, en mai 1634, une commission pour rechercher le meilleur moyen d'aboutir à la mise sur pied d'une congrégation unique sans pour autant nuire à l'une ou à l'autre des deux réformes. Mais les menées du P. Faure et de ses amis firent pencher la balance de leur côté. La volonté centralisatrice l'emporta donc, en une période où l'État monarchique dirigé par le cardinal de Richelieu ne cessait de se renforcer au détriment des forces centrifuges et des particularismes locaux. L'étape suivante semblait tout naturellement devoir consister dans l'union de Chancelade à Sainte-Geneviève. Celle-ci, malgré tout, fut écartée, le cardinal de La Rochefoucauld décidant, en considération des mérites et qualités d'Alain de Solminihac, par la sentence du 28 mars 1635<sup>96</sup> érigeant la Congrégation de France, de permettre aux maisons réformées par l'abbé de Chancelade de continuer à suivre leurs observances, sans toutefois former une congrégation séparée ni réformer de nouveaux monastères.

Ce dernier fit appel à tous ses amis, l'intendant de Guyenne, François de Verthamon, dom Grégoire Tarris, les jésuites, les carmes déchaux, Monsieur Vincent, qui exposèrent devant le cardinal ses « intentions très sincères de travailler pour la gloire de Dieu et le bien de l'ordre<sup>97</sup> ». Il vint lui-même défendre sa cause à Paris en décembre 1635<sup>98</sup>, appuyé par les archevêques de Toulouse<sup>99</sup> et d'Arles plaidant afin qu'il puisse réformer les abbayes du sud de la France en qualité de provincial autonome par rapport au supérieur général

95. Jacques Fournier, moine cistercien, abbé de Fontfroide, évêque de Pamiers puis de Mirepoix, pape d'Avignon sous le nom de Benoît XII (1334-1342).

96. « Et d'autant qu'en la Guyenne il y a quelques monasteres, a sçavoir N. D. de Chancelade, N. D. de La Couronne, N. D. de Sablonceaux et Saint-Gérald de Limoges restablis en l'observance par les soins et diligence du R. P. Abbé de Chancelade, qui sont differents de la commune observance de ladite congregation, nous laissons en liberté entière tant le R. P. Abbé que les religieux desdits monasteres de continuer de vivre dans leur réforme et vie accoustumée, sans que cette liberté leur donne aucun droit de faire une congregation entr'eux ny d'accepter aucun nouveau monastere dudit ordre, ny leur confère aucune autorité ny droit en ladite congregation par nous érigée, si non après qu'ils auront été actuellement unis aux mesmes observances de cette congregation ». Cette sentence fut confirmée par un arrêt du conseil du roi en date du 3 mai 1636.

97. BSG, ms. 603, f° 347.

98. Cette fois il ne descendit pas à Sainte-Geneviève comme lors de ses voyages précédents, mais chez Mgr d'Arles dont l'hôtel se trouvait à proximité de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

99. Charles de Montchal, son futur consécrateur en 1637, présent à Paris pour assister à l'assemblée du clergé de 1635.

de la congrégation. Le cardinal, décidé à revenir sur sa sentence, promit à l'abbé de Chancelade d'autoriser une congrégation autonome et donna des instructions à son secrétaire pour la préparation des pièces nécessaires à cet effet <sup>100</sup>.

Rentré à Chancelade, confiant dans la parole du cardinal, il prévint cependant le cas où le cardinal laisserait ses pouvoirs prendre fin avant d'avoir érigé la congrégation d'Aquitaine. Ceux-ci expiraient en effet le 26 avril 1636. Mais le cardinal les fit renouveler pour deux ans au début de l'année 1636. Il consulta les Pères Faure et Boulart sur la promesse qu'il avait faite à l'abbé de Chancelade. Ceux-ci s'opposèrent énergiquement à l'idée d'une congrégation provinciale. Ils firent valoir que tous les efforts de l'abbé de Chancelade tendaient à ériger deux congrégations séparées, quand bien même il utilisait le terme de province. Cette solution, disaient-ils, est incompatible avec la sentence du cardinal. Ils énumérèrent toutes les raisons qui interdisaient, selon eux, l'existence de deux congrégations en France. C'était dresser autel contre autel, aller au devant de la discorde, de la division et de procès capables de ruiner l'une et l'autre. C'était encourager une réforme envahissante qui risquait de mettre des obstacles au développement de la congrégation de France qui, de ce fait, ne pourrait s'étendre à tout le royaume. Ils proposèrent que l'abbé de Chancelade continue à gouverner les maisons par lui réformées, à titre de provincial, mais sous l'autorité du supérieur général de la congrégation.

Le 7 janvier 1636, le cardinal réunit son conseil auquel furent présents MM. de Laizeau et de Verthamon, commissaires royaux, le P. Eustache de Saint-Paul, feuillant, le P. de Vaillac, provincial des carmes déchaux, le P. Séraphin de Saint-François, carme, confesseur du chancelier Séguier, les RR. PP. Binet et Royer, jésuites, les abbés de La Chernoise et de Prières, de l'étroite observance de l'ordre de Saint-Bernard, et les PP. Faure et Boulart. Après de longues discussions, il fut décidé que l'on s'en tiendrait à la sentence du 28 mars : congrégation de France unique et régime particulier pour les quatre monastères de la réforme de Chancelade <sup>101</sup>.

Alain de Solminihac pouvait continuer à gouverner les maisons qu'il avait réformées <sup>102</sup>. Mais il lui était désormais interdit de réformer de nouvelles maisons et de recevoir des novices. Chancelade se voyait donc bloquée dans son expansion au moment précis où sa réputation s'étendait et, par conséquent,

---

100. Il laissa deux pistoles à l'archevêque d'Arles pour que celui-ci les remette au secrétaire du cardinal lorsqu'il apporterait les pièces promises.

101. BSG, ms. 603, 611, 614, 615 et 639.

102. Le cardinal arrêta en conseil les points suivants : 1. Il n'est pas expédient d'unir à la congrégation de France les religieux du père abbé de Chancelade ; 2. il ne faut point instituer de congrégation particulière d'Aquitaine ; 3. il est à propos que l'abbé de Chancelade ne prenne et n'occupe plus aucun nouveau monastère à l'avenir ; 4. les monastères de Chancelade, Sablonceaux, La Couronne et Limoges demeureront sous la direction de l'abbé de Chancelade, séparés de toute congrégation, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement unis à celle de France. BSG, ms. 603, f° 352-353.

condamnée à une mort lente. L'union pure et simple aurait obligé Charles Faure et le cardinal à faire une place à Alain de Solminihac dans le gouvernement de la congrégation où sa forte personnalité aurait trouvé matière à déployer ses talents et son activité, ce à quoi l'un comme l'autre ne tenaient nullement. Quant à supposer qu'il eût accepté de rentrer dans le rang comme Philippe Gallet, qui avait renoncé à sa charge de prieur de Toussaint, cela paraissait difficilement envisageable, moins par manque d'abnégation de sa part que par le refus que les religieux de la réforme de Chancelade opposeraient à tout autre supérieur. Pour toutes ces raisons, l'abbé de Chancelade pouvait continuer, provisoirement, à diriger ses maisons.

## 2. La résistance aux tentatives d'absorption

Alain de Solminihac tenait par-dessus tout à préserver l'originalité de sa réforme qu'il estimait « plus parfaite » que celle de Sainte-Geneviève. Ce qui était en jeu, ce n'était pas tant son rôle personnel ou le pouvoir qu'il détenait que la survie de son observance. Il ne méconnaissait certes pas les liens qui devaient exister à l'intérieur de l'ordre canonial, mais le mot union n'avait de toute évidence pas le même sens à Chancelade et à Paris. Alors que, pour lui, union signifiait confraternité, pour les hommes de Sainte-Geneviève, elle était synonyme de fusion et d'absorption<sup>103</sup>.

Durant les années 1630, la réforme de Chancelade se trouva confrontée à une évolution contradictoire : dans un premier temps, alors même qu'elle parvenait à trouver son rythme de croisière, prélude à l'établissement d'une congrégation, les nombreuses demandes en vue de l'implanter dans d'autres maisons comportaient le risque de l'affaiblir. Si la communauté de Chancelade devait envoyer, sitôt formés, ou même encore en cours de formation, ses chanoines dans d'autres abbayes, elle risquait de s'épuiser et de ne pouvoir fournir suffisamment de recrues. En outre, le plus souvent, les tâches matérielles s'avéraient écrasantes. Il fallait engager des frais, entreprendre des travaux représentant un lourd investissement en temps, en argent, en énergie. Il s'y ajoutait les déplacements, les contraintes liées à la conjoncture, les famines, les épisodes de peste, les guerres, qui pesaient sur la communauté. Et, naturellement, la difficulté à coordonner, gérer et diriger tout l'ensemble.

Durant la période suivante, après la sentence d'union de 1635 du cardinal de La Rochefoucauld, l'inverse se produisit. Non seulement la réforme de Chancelade ne fut plus autorisée à s'étendre, mais elle dut céder deux maisons

---

103. Cette conception de la tradition canoniale est commune à Chancelade et à Saint-Victor. L'abbaye de Saint-Victor parvint, non sans d'extrêmes difficultés et de longues procédures, à sauvegarder son indépendance, mais elle se vit dépouillée de toutes les maisons qui formaient sa congrégation.

sur quatre à la congrégation de France. Il fallut alors regrouper les religieux restés fidèles, c'est-à-dire la quasi-totalité, dans les abbayes de Chancelade et de Sablonceaux. Celles-ci se trouvèrent alors surchargées de religieux, écrasées par une charge devenue trop lourde et contraintes de ne plus accepter que quelques novices dans la mesure des places disponibles, essentiellement par le décès des religieux qui s'y trouvaient<sup>104</sup>.

Au cours des années 1630, l'abbé de Chancelade, qui avait atteint la maturité, ayant eu 40 ans en 1633, se faisait remarquer dans sa province comme un homme d'une très grande activité dont le poids spécifique, « l'équation personnelle », dépassait largement les fonctions. Il faisait partie de ces hommes, armés moralement, intellectuellement et spirituellement qui formaient l'élite du clergé de leur époque, la grande majorité de ses membres se contentant de suivre la routine. Il appartenait à ce petit groupe qui, en quelques années, allait bouleverser le paysage de l'Église de France, transformer les pratiques et renouveler le clergé en formant les hommes nouveaux qui permettraient la diffusion de la réforme tridentine.

Placé à la tête d'une abbaye rénovée, devenue un foyer de spiritualité, Alain de Solminihac disposait néanmoins de moyens matériels importants lui permettant d'assumer une action tout à fait remarquable sur le plan social. Celle-ci se développa, ainsi que nous l'avons vu, dans deux directions dictées par les circonstances : la famine de 1628, d'une part, et la peste de 1631, de l'autre.

Lorsque, à la suite de mauvaises récoltes généralisées, la famine frappa les populations du Périgord, Alain de Solminihac organisa à partir de l'abbaye de Chancelade un système de secours aux plus démunis.

Son rôle durant la peste fut encore plus remarquable : par l'investissement personnel qui fut le sien et le courage physique dont il fit preuve en allant consoler les pestiférés et administrer les mourants, il suscita l'admiration générale.

L'abbé de Chancelade jouait un rôle religieux d'ores et déjà important dans le diocèse de Périgueux et dans les diocèses voisins. Plusieurs faits prouvent sa notoriété et l'appréciation dont il faisait l'objet au-delà des limites de son abbaye. C'est ainsi qu'à Limoges, en 1629, il fut chargé de prononcer le discours de circonstance lors de la consécration et de la bénédiction par François de La Fayette de la nouvelle chapelle du collège des jésuites de la ville, dédiée à la Vierge en accomplissement du vœu émis par Louis XIII pendant le siège de La Rochelle<sup>105</sup>.

---

104. Bernard Dompnier insiste particulièrement sur ce dernier point dans son introduction au numéro de la *Revue d'Auvergne* intitulé « Vocations d'Ancien Régime. Les gens d'Église en Auvergne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », Clermont-Ferrand, 1997, p. 17-18.

105. AULAGNE (J.), *La Réforme...*, op. cit., p. 175.

Il fut également présent le 6 juillet 1632 lors de la bénédiction abbatiale du nouvel abbé de Grandmont<sup>106</sup>, François de Tautal, dans l'église collégiale d'Eymoutiers, en présence de Jean Petit, abbé de l'Etoile, près de Poitiers, de Josyas de La Pomélie, prévôt d'Eymoutiers et vicaire général de Limoges, de Mathieu de Verthamon, doyen de Limoges et de Jean Baudel, chanoine<sup>107</sup>.

Mais l'abbé de Chancelade s'appelle Alain de Solminihac, il est issu d'une famille notoire, entretenant des liens nombreux avec l'élite politique et sociale du Périgord. Ses origines, sa formation avant son entrée dans les ordres lui donnent une assurance naturelle que les exercices de piété n'ont pas fait disparaître totalement. Il fait preuve, dans certaines occasions périlleuses, d'un courage physique où le tempérament du gentilhomme ressurgit et prend le pas sur la réserve et le détachement du religieux. Les témoignages conservés de cette période de sa vie nous en offrent quelques illustrations.

Ainsi en 1635, l'abbé eut-il l'occasion de sauver la vie d'un personnage dont nous verrons apparaître le nom à maintes reprises, en relation avec l'opposition entre Chancelade et Sainte-Geneviève. Il s'agit d'un maître des requêtes, dont la famille était originaire du Limousin, François de Verthamon<sup>108</sup>. Celui-ci avait été nommé par le roi intendant en Guyenne. Venu pour rétablir le calme en Périgord où la hausse brutale des impôts rendue inévitable par l'entrée de la France en guerre contre l'Espagne avait échauffé les esprits, il se trouva pris dans une émeute qui se produisit à Périgueux en juin 1635. Le secrétaire du maire avait été massacré et son corps jeté dans le puits de la place du Coderc. Ce dernier, Jean Jay, seigneur d'Ataux<sup>109</sup>, s'était enfui, d'abord à Chancelade, puis à la chartreuse de Vauclaire, près de Montpon. Préoccupé par la tournure des événements, l'abbé de Chancelade se trouvait en ville ce

106. Abbaye située à une vingtaine de kilomètres au nord de Limoges, dans les monts d'Ambazac. L'ordre de Grandmont fut fondé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par saint Étienne de Muret (1045-1124). Ayant quitté Muret après la mort de leur fondateur, ses disciples vinrent s'installer à Grandmont à proximité des maisons canoniales de Lesterps, l'Artige, Bénévent et du Chalard. Grandmont se constitua en ordre indépendant avec sa propre règle. Nous avons vu que les ancêtres d'Alain de Solminihac avaient fait des dons à l'abbaye de Grandmont à deux reprises, en 1194 et en 1216.

107. AULAGNE (J.), *La Réforme...*, op. cit., p. 175.

108. Les faits ont été rapportés par Verthamon lui-même dans une lettre datée du 19 juillet 1663 à Nicolas de Sevin, successeur d'Alain de Solminihac sur le siège de Cahors, qui lui avait envoyé la vie de ce dernier par Chastenot (L. XI, n° 4). Conseiller au parlement de Paris en 1618, maître des requêtes en 1626, il fut nommé par le roi commissaire pour la réforme des ordres religieux et fut, à ce titre, en relation étroite avec le cardinal de La Rochefoucauld. Nommé intendant de l'armée au siège de La Rochelle, de l'armée d'Italie, puis de Guyenne, il occupa cette fonction de 1630 à 1638. En 1639-1640, il accompagna le chancelier Séguier en Normandie lors de la répression de la révolte des Nu-pieds et rédigea le *Daire* de cette mission. Conseiller d'État en 1643, il mourut en 1666. Il fut très lié avec Alain de Solminihac qui eut souvent recours à son appui et à ses services. Voir : BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, op. cit., p. 32, 77 et 83 ; BERGIN (J.), *Cardinal de La Rochefoucauld...*, op. cit., *Biographical index*, p. 275 ; TRIBOULET (R.), *Gaston de Renty (1611-1649). Un homme de ce monde, un homme de Dieu*, Paris, 1991, *passim*.

109. Le même Jean d'Ataux fut de nouveau contraint de s'enfuir en juin 1637 lors de la révolte des Croquants pour avoir procédé à la répartition des rations. Il fut fait prisonnier par les insurgés. Voir : BERCÉ (Y.-M.), *Histoire des Croquants*, Paris, 1986, p. 134.

jour-là. Par caractère, sens du devoir et dévouement à la chose publique, il s'inquiétait de l'évolution de la situation, prêt, le cas échéant, à prévenir tout débordement. Il réussit, par son attitude courageuse, à sauver l'intendant du mauvais parti que la foule surexcitée voulait lui faire.

François de Verthamon avait été préalablement nommé par le roi commissaire pour la réforme des ordres religieux avec mission d'assister le cardinal de La Rochefoucauld en lui assurant l'appui des autorités civiles. C'est lui qui, en cette qualité, avait installé Alain de Solminihac à La Couronne en 1630 en tant qu'administrateur du temporel de l'abbaye. En cette circonstance, il gagna un appui qui devait lui rester fidèle jusqu'à la mort <sup>110</sup>.

### 3. L'élévation à l'épiscopat et ses conséquences

La carrière d'Alain de Solminihac allait prendre un cours bien différent avec son élévation à l'épiscopat. Son ami Jean Jaubert de Barrault, songeait à résigner en sa faveur le siège de Bazas, au cas où, comme il en était question depuis plusieurs années, il serait nommé évêque de Maillezais et se verrait confier le nouveau diocèse de La Rochelle. Il dut lui en faire la proposition formelle, car dans une lettre précédemment citée, datée du 18 juin 1629, le P. de La Brangélie, recteur du collège jésuite de Limoges, le loue de l'avoir refusée :

« Je viens de recevoir deux joyes fort extraordinaires desquelles je vous dois le grand merci puisque vous en estes la cause. La première de ce qu'en ce siècle si corrompu il se trouve des Abbés si parfaicts qu'ils refusent comme les anciens PP. du désert les Eveschés purement par humilité. Bénit soit le bon Seigneur d'où ces vertus procèdent. Puisse sa divine Majesté donner cette grace abondante aux ames du reste de Clergé afin que nous voyons renaistre cette première vertu de la primitive Eglise <sup>111</sup> ».

Il n'était pas question pour l'abbé de Chancelade d'abandonner son abbaye pour se prêter à un arrangement qu'au fond de lui-même il désapprouvait, quand bien même il entretenait les meilleures relations du monde avec Jean de Barrault. Du reste, celui-ci n'insista pas. Lorsqu'il fut nommé archevêque d'Arles <sup>112</sup>, l'année suivante, il se garda bien de renouveler son offre.

Cependant, quelques années plus tard, en avril 1636, Richelieu qui cherchait à promouvoir des hommes de valeur à l'épiscopat proposa au roi le nom d'Alain de Solminihac pour l'évêché de Lavour <sup>113</sup>. Henri de Sourdis lui

110. On voit apparaître régulièrement son nom au cours de la carrière d'Alain de Solminihac.

111. L. I, n° 9 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 84.

112. Jean Jaubert de Barrault fut nommé archevêque d'Arles par le roi le 20 juillet 1630.

113. Celui-ci était devenu vacant par le décès, le 25 mars, de son titulaire Claude du Vergier, évêque de Lavour depuis 1609. Après le refus d'Alain de Solminihac, il fut proposé à Claude-François d'Abra de Raconis.

envoya successivement quatre courriers<sup>114</sup> à Sablonceaux et à Chancelade le convoquant à La Rochelle pour lui remettre la lettre du cardinal<sup>115</sup>. Finalement, il en eut communication à Bordeaux. Il resta deux jours entiers dans sa chambre à l'archevêché, accablé à l'idée d'abandonner sa communauté<sup>116</sup>. Henri de Sourdis lui écrivit quelques jours après, de Saint-Martin de Ré, pour l'encourager à accepter. Comme à l'accoutumée dans les circonstances graves, il voulut prendre conseil et consulta les jésuites de Bordeaux<sup>117</sup> qui le confirmèrent dans son intention de décliner l'offre qui lui était faite pour se consacrer au gouvernement de son abbaye. Ceux-ci l'aidèrent à rédiger la lettre par laquelle il faisait connaître au cardinal son refus, mettant en avant son indignité et la faveur que celui-ci lui ferait en le maintenant dans sa vocation première<sup>118</sup>. Le même jour, il envoya un billet à l'archevêque expliquant ses raisons et le pria de faire agréer son refus par le cardinal<sup>119</sup>.

Vers la même date, il écrivit à l'archevêque d'Arles, de passage à Paris, pour lui reprocher de n'avoir pas « informé Sa Majesté et Monsieur le Cardinal des défauts » qui étaient en lui et le rendaient « incapable de cette dignité ». « Je dois, ajoute-t-il, par mille raisons demeurer dans ma vocation, que je chéris beaucoup plus que ma vie laquelle je perdrais volontiers plutôt que de la changer, et les bénédictions qu'il a pleu à la Divine Providence donner à mes petits travaux me confirment entièrement en cette résolution<sup>120</sup> ». Selon Chastenot, il tenta de faire intervenir le P. Joseph, lui promettant même de reprendre ses visites aux calvairiennes « s'il luy obtenoit sa décharge<sup>121</sup> ».

114. Envoyés de Saint-Martin de Ré et de La Rochelle où l'archevêque-amiral s'occupait de préparatifs militaires.

115. La lettre est datée de Charonne le 10 avril 1636. L. I, n° 38, 41 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 133-134. « Le Roy, écrit le ministre, désirant remplir les Eveschez qui vaqueront dans son royaume de personnes dont la vie soit exemplaire et qui ayent les bonnes qualités qu'on reconnoit estre en la votre, Sa Majesté a eu agréable, en ces considérations, de jeter les yeux sur vous pour vous gratifier de celui de Lavaur ».

116. Témoignage du P. de Reculès, L. XI, n° 7.

117. Témoignage du P. André à Chastenot, lettre du 31 juillet 1660, L. IV, n° 4.

118. Lettre du 20 avril 1636, L. I, n° 36 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 135. « Monseigneur. Le désir du Roy sur le choix des personnes pour remplir les éveschés vacans de son royaume est digne du conseil et de la piété de Vostre Eminence, mais l'élection que Sa Majesté en cette consideration a faite de moy est tellement au delà du sentiment que me donne la cognoissance de moi mesme que je me trouve contraint de supplier tres humblement Vostre Eminence de faire agréer mes excuses à Sa Majesté. Ce sera un parfait comble d'obligation que je vois et recognois luy avoyr en cette pensée du Roy qui m'a deigné regarder par les yeux de Vostre Eminence ».

119. Lettre du 20 avril 1636, L. I, n° 41 et Sol (E.), *op. cit.*, p. 135-136. « Monseigneur. Jé bien recognu, par celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire, la bonne intention du Roy, les saints desirs de Monsieur le Cardinal et vostre surabondante affection à mon endroit, mais je n'ay pas trouvé en moy de fondement à porter tout cela sur le choix dont il est question, ce qui me faict vous supplier tres humblement d'interpréter mon excuse et la prendre comme sincere et naïve declaration de mon cœur et de mon esprit qui me faict croire que Dieu me dispense de cette charge, m'ayant obligé à une autre ou je me sens appelé, et vois que sa divine Providence deigne benir mes travaux ».

120. Lettre d'avril 1636 à Jean Jaubert de Barrault citée par Chastenot (CHASTENOT (L.), *Vie*, *op. cit.*, p. 204-206).

121. CHASTENOT (L.), *Vie*, *op. cit.*, p. 204.



Alain de Solminihac pensait avoir obtenu satisfaction et avait fait chanter un *Te Deum* en action de grâce par les religieux de Sablonceaux<sup>122</sup>. Toutefois, le cardinal ne renonça pas à son intention. Le diocèse de Cahors était vacant depuis la mort de Pierre Habert le 25 février. Il avait tout d'abord été proposé à Jacques Camus qui ne souhaita pas quitter son évêché de Sées<sup>123</sup>, puis à Mazarin qui l'estima trop éloigné de Paris et peu conforme à ses aspirations<sup>124</sup>. Il se trouvait donc disponible et, étant proche de celui de Périgueux, la distance ne pouvait plus être invoquée comme une excuse valable. Le 26 avril, le roi nomma Alain de Solminihac à Cahors et Claude-François de Raconis à Lavour<sup>125</sup>.

Le 9 mai, l'archevêque de Bordeaux<sup>126</sup> lui envoya une lettre l'enjoignant de le rejoindre à La Rochelle pour lui remettre un pli du cardinal. Celui-ci lui annonçait sur un ton sans réplique la volonté du roi de le nommer évêque de Cahors tout en restant abbé de Chancelade :

« Monsieur, je reprends la plume pour vous dire que le Roy ne reçoit pas vos excuses, et que la dignité à laquelle il vous veut eslever, ne vous empeschera pas de vacquer à la Reformation de vostre ordre, selon le dessein que vous en avez fait.



Fig. 5. Le château de Mercuès, résidence d'Alain de Solminihac (cliché pris en 1980).

122. Témoignage du P. de Reculès, L. XI, n° 7.

123. Jacques Camus de Pontcarré, né à Bordeaux en 1584, fit ses études à Paris. Il n'était que sous-diacre lorsqu'il fut nommé coadjuteur de Sées en 1613. Il fut ordonné prêtre en 1614 et nommé chanoine de Notre-Dame de Paris. La même année, il devint évêque de Sées.

124. LAURAIN-PORTEMER (M.), *Le statut de Mazarin dans l'Église*, 1970, p. 414.

125. Claude-François d'Abra de Raconis naquit en 1595 dans une famille protestante originaire du Piémont. Il se convertit sous l'influence de François de Sales. Il étudia la théologie à Paris sous Nicolas Isambert. Il enseigna la philosophie et publia en 1617 un traité qui le rendit célèbre. Ordonné prêtre en 1616, il fut quelque temps curé de Courville dans le diocèse de Chartres, mais se fit surtout connaître comme prédicateur à la fois de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Proche des milieux dévots, il fut un membre influent de l'Œuvre pour la propagation de la foi durant les années 1630. Très hostile aux jansénistes, il critiqua la *Fréquente communion* d'Arnauld en 1644 (BERGIN (J.), *Making...*, *op. cit.*, p. 687-688). Boileau met en scène, dans *Le Lutrin*, le chanoine Evrard « Qui possède Abély, qui sçait tout Raconis » (BOILEAU, *Œuvres complètes*, éd. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1966).

126. De l'abbaye de Saint-Jouin, dans le Poitou, dont il était abbé commendataire.

Je vous conseille, pour ces considerations, d'accepter l'honneur qu'il plaist au Roy vous faire, et venez le plus tost que vous pourrez icy pour pourvoir aux choses qui sont necessaires à ceste fin<sup>127</sup> ».

Le conseil de Richelieu était un ordre. Le P. Lamic qui l'avait accompagné à Bordeaux rapporte que la lecture de la lettre du cardinal provoqua une crise de larmes de la part de son abbé. La nuit suivante, occupant une cellule voisine de la sienne, il l'entendit « se plaindre et se remuer dans le lit ». « C'est cette mitre, lui dit-il le lendemain, elle me pèse déjà si fort sur la teste qu'elle m'accable entierement<sup>128</sup> ». Chastenet raconte qu'Alain de Solminihac demanda audience à Richelieu pour le faire changer d'avis. De même, il décrit son abbé tombant par trois fois à genoux devant Louis XIII, le suppliant de lui éviter ce fardeau<sup>129</sup>, ce qui ne pouvait que conforter celui-ci dans son intention<sup>130</sup>. Pourtant, Alain de Solminihac, ayant reconnu et accepté la volonté de Dieu, avait déjà écrit au roi une lettre d'acceptation<sup>131</sup>.

Plus importantes apparaissent les modalités de cette nomination. Le roi, ayant bien compris les problèmes mis en avant par le nouvel évêque, lui donna l'assurance qu'il interviendrait auprès du pape pour lui faciliter la rétention de son abbaye<sup>132</sup>. Dès lors, il ne lui restait plus qu'à demander les prières de ses religieux et à justifier son acceptation. Il écrivit de Paris au P. Lamic resté à Chancelade le 22 juin 1636 :

« Pour le sujet qui m'a amené icy je vous dirai que le Roy et monseigneur le cardinal ont voulu que je fusse evesque, a quoy il a fallu aquiescer. C'est de l'evesché de Caors, un des plus grands du royaume en toutes façons. Je pense que tant plus nos freres prient, plus Dieu nous impose de grands fardeaux sur nos faibles epaules. Dites leur qu'ils luy demandent pour moy un vray esprit d'evesque avec les dons et les graces qui sont necessaires pour m'acquitter dignement d'une si grande charge. J'espere obtenir bientost mon congé pour les aller voir<sup>133</sup> ».

127. Lettre datée de Beaumont le 25 avril 1636. L. I, n° 42, et SOL (E.), *op. cit.*, p. 136-137.

128. Témoignage du P. Lamic, L. VII, n° 7 et lettre à Chastenet, L. IV, n° 21.

129. Comme saint Augustin, Alain de Solminihac considère l'épiscopat comme un fardeau. Le mot *sarcina*, utilisé par l'évêque d'Hippone désignait le barda du légionnaire romain (40 kilos). Sur cette notion de charge de l'épiscopat, voir : JOURGON (M.), « *Sarcina*. Un mot cher à l'évêque d'Hippone », in *Recherches de Science religieuse*, t. 43, 1955, p. 258-262.

130. « Beni soit Dieu, se serait écrié le roi en levant les bras au ciel, de ce que dans mon royaume il y a un abbé qui refuse des Evéchés. » (CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 209, source unique de ces propos).

131. Lettre au roi, juin 1636. L. XIII, n° 32 B. « Extraits de quelques mémoires sur la vie de M. de Solminihac ».

132. Ce qu'il fit en février 1637 en envoyant des instructions en ce sens au maréchal d'Estrées, son ambassadeur à Rome, L. II, n° 6 et à nouveau en avril 1638, L. XI, n° 29 D.

133. L. II, n° 4. La lettre est signée « vostre bien humble et très affectionné confrère, De Solminihac, abbé de Chancelade ».

Les religieux de Chancelade et ceux des autres maisons lui répondirent en lui envoyant une supplique l'adjurant de ne pas les abandonner :

« Puisque la Providence a voulu que vous fussiez evesque et qu'aucune instance n'a pu empêcher l'accomplissement de ces desseins de Dieu, nous nous soumettons avec résignation, persuadés que c'est pour un plus grand bien. Mais comme le titre de l'abbaye de Chancelade dont vous estiez ci-devant possesseur et en cette qualité notre Bon Père et très digne Supérieur se trouve incompatible avec la dignité épiscopale, et que vous devez vous retirer en votre diocèse, par suite vos enfants vont rester privés du bonheur dont ils ont joui jusqu'icy, de vivre sous votre sainte discipline et très prudente conduite, ce que nous considerons comme le plus grand des malheurs qui pourroient nous arriver, ne jugeant pas que autre que vous puisse promouvoir et maintenir dans son premier esprit notre petit corps que Dieu a commencé de former par votre ministere, vous ayant inspiré les mouvements qui vous animent.

C'est par votre zèle, vos saintes instructions et votre très rare et plus admirable qu'imitable exemple que nous sommes arrivés au point de l'observance regulière et parfaite ou nous sommes en ce moment. Nous allons estre, si vous nous abandonnez, orphelins, sans père, et brebis sans pasteur, en danger d'une véritable ruine.

C'est pourquoy, Monseigneur, vos enfants après en avoir meurement conféré et delibéré en chapitre, le saint nom de Dieu invoqué, vous supplient humblement de leur continuer vos soins paternels et votre favorable protection sur les personnes et leur monasteres presents et a venir, gardant toujours la mesme juridiction et entiere autorité que par le passé tant au spirituel qu'au temporel, en qualité de pere et protecteur spécial, a laquelle nous nous soumettons volontairement, sans reserve ni exception aucune, promettant la mesme obéissance, soumission et dependance que par le passé<sup>134</sup> ».

Le nouvel évêque de Cahors ne put qu'acquiescer à une telle requête. Il leur fit savoir que rien n'était changé et qu'il était toujours leur père, qu'il restait leur abbé, leur promettant « de leur continuer les mesmes soins et assistance et cordiale affection a l'avenir comme par le passé<sup>135</sup> ». La lettre est signée : « Alain, Evesque de Cahors ».

Alain de Solminihac passa tout l'été qui suivit sa nomination à l'évêché de Cahors à Sablonceaux. Il fit d'abord une retraite de quelques jours, « priant sans cesse et demandant à Dieu qu'il lui fit connaître tous les devoirs de sa charge et lui donnât sa grâce pour s'en acquitter dignement<sup>136</sup> ». Dans ce but, il avait emporté avec lui divers ouvrages qui devaient lui permettre d'acquérir la science nécessaire à un évêque, en particulier la vie de saint Charles Borromée<sup>137</sup>, véritable miroir de l'état épiscopal, et les *Acta Ecclesiae*

134. Supplique des religieux de Chancelade à Alain de Solminihac, L. XI, n° 6.

135. L. XI, n° 6.

136. *Mémoire* du P. Ducassé, prieur de Sablonceaux, L. V, n° 27.

137. GUISSANO, *De vita et rebus gestis Caroli S. R. E. Cardinalis libri VII, Mediolani*, 1592, in 4°. Une traduction française de cet ouvrage due au P. de Soulfour, de l'Oratoire, était parue en 1615 sous le titre *Vie du Cardinal de Borromée*, avec une dédicace du P. de Bérulle à Marie de Médicis.

*Mediolanensis*<sup>138</sup>. Il consulta également les canons du concile de Trente et les décrets du concile provincial de Bourges tenu en 1584. Il lut les vies de saints évêques, cherchant dans l'exemple de leur conduite une inspiration pour la sienne propre, trait qui laisse entrevoir l'esprit dans lequel il abordait ses nouvelles fonctions<sup>139</sup>.

Il étudia aussi soigneusement le Pontifical et les cérémoniaux, de façon à maîtriser parfaitement la liturgie<sup>140</sup>. Durant cette période, il entretint une correspondance avec le cardinal de La Rochefoucauld, ainsi qu'avec les archevêques d'Arles<sup>141</sup>, de Sens, Octave de Bellegarde<sup>142</sup>, de Toulouse, Charles de Montchal, et avec l'évêque de Limoges, François de La Fayette, pour obtenir d'eux conseils et éclaircissements sur ses futures fonctions épiscopales<sup>143</sup>.

En attendant ses bulles, Alain de Solminihac continua à diriger les maisons qu'il avait réformées tout en se préparant à exercer ses nouvelles responsabilités. Il ne s'était résolu à accepter l'épiscopat que parce qu'il avait la garantie de demeurer en même temps abbé de Chancelade. Il avait refusé le siège de Lavour trop éloigné du Périgord et Louis XIII, qui avait bien compris ses préoccupations, l'avait nommé à Cahors, beaucoup plus proche<sup>144</sup>.

Le roi donna en outre à son ambassadeur à Rome, le maréchal d'Estrées, des instructions<sup>145</sup> pour obtenir du pape Urbain VIII le cumul des deux fonctions. Le souverain pontife s'y opposa. Lors du consistoire du 22 septembre 1636, lorsque la nomination d'Alain de Solminihac avait été présentée, la demande de conservation de l'abbaye par le nouvel évêque n'avait soulevé

---

138. Édition de Milan (1599). Ils seront réédités à Paris en 1643 à l'initiative de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice.

139. Archives diocésaines de Cahors, *Manuscrit Desvergnès*, p. 121.

140. Lors de la célébration de sa première messe solennelle dans la cathédrale de Cahors, les chanoines du chapitre furent étonnés de son aisance et lui firent remarquer qu'il semblait avoir été évêque toute sa vie.

141. Jean de Barrault l'éclaira sur les points qu'il lui soumettait, mais, lui répondait-il, « Je voudrais estre capable de vous aider, mais pour faire ma charge, je suis venu souvent mendier vostre secours ; vous pouvez juger par là ma foiblesse et vostre force ». Lettre du 20 juin 1636. L. II, n° 5. SOL (E.), *op. cit.*, p. 142. L'archevêque d'Arles lui donna en outre des conseils sur la façon de se conduire avec les membres de sa *familia* (L. VIII A, n° 48, 16 novembre 1636) et sur son entrée solennelle dans sa ville épiscopale (L. II, n° 5 bis, 18 décembre 1636).

142. Né en 1587 à Saintes, il fit ses études à Toulouse et Paris. Prêtre et prédicateur au moment de sa nomination à l'évêché de Saint-Bertrand de Comminges en 1612, il devint archevêque de Sens en 1622 et ne put empêcher la création d'un archevêché à Paris au détriment de sa province ecclésiastique. Il joua un rôle important dans les affaires de l'Église de France jusqu'à sa mort en 1646.

143. Sur ces contacts, *Mémoire* du P. Ducassé, L. XI, n° 1.

144. Louis XIII manifestait un intérêt particulier pour les questions religieuses. Convaincu de la nécessité de nommer de bons évêques, il se rallia sans hésiter à la proposition de Richelieu de nommer Alain de Solminihac à Lavour. Le refus de ce dernier semble l'avoir surpris et il en découvrit la raison.

145. Louis XIII au maréchal d'Estrées, 20 février 1637. L. II, n° 6.

aucune objection. Ce dernier fut donc préconisé avec la faculté de conserver son abbaye. On pensait tout naturellement, à Rome, qu'il s'agissait d'accorder une abbaye en commende. Les difficultés surgirent au moment de l'expédition du décret consistorial. Le roi insistait pour qu'Alain de Solminihac restât abbé en titre. Il était cependant hors de question pour le pape d'accorder une dispense, malgré les précédents mis en avant pour la justifier<sup>146</sup>. Le droit canon exigeait la résidence et il y avait incompatibilité entre les fonctions épiscopales à Cahors et celles d'abbé régulier à Chancelade. L'affaire fut donc négociée en coulisse. La chancellerie pontificale envoya les bulles, mais celles-ci ne font aucune mention de l'abbaye de Chancelade. Un arrangement avait été trouvé. Pour Rome, le nouvel évêque de Cahors devenait abbé commendataire de Chancelade. En France, il en restait l'abbé régulier<sup>147</sup>.

Cette ambiguïté fut la source de nombreux problèmes. En premier lieu avec le cardinal de La Rochefoucauld, lequel considérait que, par sa nomination au siège de Cahors, Alain de Solminihac renonçait *ipso facto* à gouverner les monastères de la réforme de Chancelade, quand bien même, pour d'évidentes raisons, il semblait légitime qu'il garde un lien avec son abbaye en la conservant en commende. Cette analyse de la situation amena très logiquement le cardinal à prononcer l'union définitive des maisons de la réforme de Chancelade à la congrégation de France. Celle-ci lui paraissait tout à fait naturelle, dans la mesure où, en acceptant de devenir évêque, Alain de Solminihac, s'engageait dans une voie différente qui le contraignait à mettre un terme à sa carrière d'abbé réformateur.

Ayant reçu la nouvelle de l'envoi de ses bulles, Alain de Solminihac arriva à Paris fin juillet 1637, accompagné de deux confrères, les Pères Hugues Lasvergnias et Martial Ardant<sup>148</sup>. Il accepta l'invitation du P. Boulart<sup>149</sup>, prieur de Sainte-Geneviève, qui lui offrit l'hospitalité dans son abbaye. Son sacre fut fixé le 27 septembre en l'église abbatiale de Sainte-Geneviève-du-Mont. Il

---

146. Le pape demeura inflexible, malgré les six précédents avancés par le cardinal dataire. Urbain VIII ne voulait plus de dérogations au droit canon. Lettre de Biffre, banquier expéditionnaire, à Alain de Solminihac, le 4 avril 1637. L. II, n° 27.

147. Le décret consistorial porte la rétention de l'abbaye. Une note du 11 avril 1638 fait observer que si le registre des décrets consistoriaux porte la dispense des deux titres incompatibles, cela est suffisant pour les permettre, quoi que la clause ne figure pas dans la bulle. Ce n'est que dans le cas où la clause de rétention de l'abbaye ne se trouverait nulle part qu'il y aurait des difficultés. « Au sujet de la difficulté qu'on appréhende pouvoir être faite touchant l'incompatibilité de conserver l'abbaye de Chancelade tout en étant évêque de Caors ». L. XI, n° 29 E.

148. Ce dernier fut, semble-t-il, très satisfait de ce qu'il vit à Sainte-Geneviève et devint par la suite un ferme partisan de l'union. Il mourut en 1646 dans l'abbaye parisienne.

149. François Boulart, né à Senlis en 1605, prêtre en 1629, fut secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld pour tous les actes concernant la réforme de la Congrégation de France. Il devint prieur de Sainte-Geneviève en 1632 et fut supérieur général de la Congrégation de France de 1640 à 1643. Il occupa les mêmes fonctions de 1653 à 1656 avec le titre d'abbé de Sainte-Geneviève. Réélu abbé et supérieur général en 1665, il mourut avant la fin de son triennat en janvier 1667. Voir : BRIAN (I.), *Messieurs de Sainte-Geneviève*, *op. cit.*, p. 497.

souhaitait recevoir la consécration épiscopale des mains de son métropolitain, l'archevêque de Bourges, Roland Hébert<sup>150</sup>, assisté d'évêques de sa province ecclésiastique<sup>151</sup>, mais cela ne put se faire<sup>152</sup>. C'est donc l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal<sup>153</sup>, assisté des évêques de Senlis, Nicolas Sanguin<sup>154</sup>, et d'Auxerre, Dominique Séguier<sup>155</sup>, qui fut choisi comme prélat consécrateur<sup>156</sup>.

Il se prépara à son sacre en faisant retraite pendant douze jours dans une cellule chez les chartreux<sup>157</sup>. La veille de sa consécration, il fit la confession générale de toute sa vie et passa une partie de la nuit en prières devant le saint sacrement. Il avait demandé à son intention les prières de plusieurs communautés religieuses, notamment celles des Filles du Calvaire pour l'assister dans ce qu'il considérait comme une épreuve redoutable<sup>158</sup>.

La cérémonie se déroula avec toute la pompe habituelle en pareille circonstance, et « une magnificence extraordinaire », en présence d'une assistance nombreuse qui remarqua le maintien « modeste » du nouvel évêque

150. Né en 1564, licencié en théologie de l'Université de Paris en 1598, curé de Saint-Côme à Paris vers 1604, pénitencier de la cathédrale Notre-Dame, député du clergé aux États-Généraux de 1614, il fut confesseur du prince de Condé durant son incarcération à la Bastille en 1616-1619. Devenu gouverneur du Berry en 1621, Condé le fit nommer archevêque de Bourges en 1622 en négociant la résignation du titulaire, André Frémiot, frère de Jeanne de Chantal, qui avait lui-même succédé sur le siège de Bourges à Renaud de Beaune transféré à Sens en 1603.

151. Il voulait se conformer aux usages les plus assurés de l'Église. Chastenet écrit qu'il avait lu cela dans le premier concile de Nicée (CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 223).

152. L'archevêque n'étant pas présent à Paris, la consécration aurait dû avoir lieu à Bourges. Compte tenu de la qualité de chanoine régulier d'Alain de Solminihac, de ses tractations avec le cardinal de La Rochefoucauld et de ses relations délicates avec les génovéfains, son sacre pouvait difficilement se faire ailleurs qu'à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève. Du reste la vieille abbatale était un cadre prisé par beaucoup d'évêques nommés pour leur consécration, comme l'étaient également les abbayes Saint-Victor et Saint-Germain-des-Prés.

153. Né en 1589 à Annonay, il étudia à Paris et devint principal du collège d'Autun. Aumônier royal en 1615, il succéda à Louis de La Valette qui, en 1626, résigna en sa faveur le siège de Toulouse qu'il occupa jusqu'en 1651.

154. Né en 1580, il étudia au collège de Navarre, licencié *in utroque*, il devint conseiller-clerc au parlement de Paris en 1612. Ordonné prêtre en 1620, chanoine de Chartres, il fut choisi par le cardinal de La Rochefoucauld pour lui succéder sur le siège de Senlis.

155. Fils d'Antoine, président au parlement de Paris, cousin du Chancelier Séguier, né en 1593 et mort en 1659, il est l'exact contemporain d'Alain de Solminihac. Conseiller-clerc au parlement de Paris, chanoine puis doyen du chapitre de Notre-Dame en 1623, il fut ordonné prêtre en 1625. Premier aumônier de Louis XIII en 1631, il fut nommé évêque de Meaux la même année.

156. Le choix des évêques consécrateurs et du lieu fixé pour la cérémonie obéissait à diverses considérations toujours éclairantes sur la personnalité, le rôle, les relations et l'influence du nouvel évêque. Durant les années 1630, 80 % des consécractions se déroulaient à Paris. Voir BERGIN (J.), *Making...*, *op. cit.*, chapitre « Making bishops », p. 75, notamment. Ces prélats se trouvaient à Paris à l'occasion de l'assemblée du clergé.

157. Les chartreux de Paris avaient leur couvent non loin de l'abbaye Sainte-Geneviève à l'extrémité de l'actuel jardin du Luxembourg, en haut du boulevard Saint-Michel, à la limite du jardin de l'Observatoire. « Il demeura dans la cellule d'un Chartreux éloigné de la vue des hommes, & uny étroitement à Dieu, priant sans cesse, veillant jeûnant, et affligeant son corps de rudes disciplines » (CHASTENET (L.), *Vie, op. cit.*, p. 222).

158. *Manuscrit Desvergues*, p. 159.

paraissant « absorbé en Dieu <sup>159</sup> ». Au repas qui suivit la cérémonie, il voulut, d'après la tradition conservée à Cahors, n'accepter que des « herbes » et des légumes <sup>160</sup>. Celle-ci se trouve corroborée par les annales de Sainte-Geneviève où l'on peut lire : « Ne voulant rien relâcher de l'austérité de son jeûne & de son abstinence extraordinaire, il ne mangea que des légumes quoi que la communauté fit gras ce jour-là <sup>161</sup> ».

Trait révélateur de la manière dont il concevait son action, le nouvel évêque ne voulut à aucun prix abandonner son habit blanc de chanoine régulier de saint Augustin pour revêtir la soutane violette. « Je quitterois plutost ma peau que mon habit blanc <sup>162</sup> », déclara-t-il à ceux qui s'en étonnaient. En prenant cet habit vingt-deux ans plus tôt, Alain de Solminihac avait définitivement changé de vie. Il avait renoncé au monde. Pour d'évidentes raisons pratiques, en vertu du droit canon, son élévation à l'épiscopat le relevait juridiquement de la mort civile <sup>163</sup> qui était



Fig. 6. Alain de Solminihac. Portrait conservé dans la galerie des évêques de la sacristie de la cathédrale de Cahors. Huile sur toile dans un cadre ovale. Peintre inconnu. Sans date.

son statut depuis qu'il avait prononcé ses vœux, mais rien, pour lui, n'était changé. Un religieux accédant à l'épiscopat demeurait tenu par ses vœux et restait lié à sa famille religieuse d'origine, même s'il était dispensé d'en suivre toutes les obligations. Lui-même se considérait comme un évêque religieux ou plutôt comme un religieux devenu évêque et il entendait apporter le moins de changements possibles à sa manière de vivre <sup>164</sup>. Tout au plus consentit-il à porter un camaïl violet par-dessus son habit blanc. Ainsi apparaît-il sur les portraits que nous possédons de l'évêque de Cahors, le cou pris dans le haut col

159. CHASTENET (L.), *Vie*, op. cit., p. 173.

160. « Si je dois de tout temps être exact à mon règlement de vie, déclara-t-il, quel jour devrois-je l'être plus rigoureusement que celui de mon sacre ? ». *Manuscrit Desvergues*, p. 164.

161. LALEMANT (P.), *La Vie du Révérend Père Charles Faure abbé de Ste Geneviève de Paris où l'on voit l'histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France dont il a été le premier Supérieur General*, Paris, 1698, éditée et complétée par A.-F. Chartonnet.

162. *Manuscrit Desvergues*, p. 164.

163. COCATRE (P.), art. « Mort civile », in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, 1996, p. 859-861.

164. « Tous considéreront qu'ils sont de la famille non seulement d'un Evêque, mais encore d'un Evêque Religieux ». Règlement de sa famille épiscopale. L. II, n° 23.

boutonné de l'habit de chanoine régulier avec son petit rabat accentuant encore, s'il était possible, l'impression de rigidité déglacée par le personnage <sup>165</sup>.

Après la cérémonie, Alain de Solminihac retourna dans la cellule qu'il occupait chez les chartreux pour y suivre les grands *Exercices spirituels* de trente jours et se préparer ainsi à sa future vie épiscopale. Pourtant, au cours de cette période de retraite, il fut contraint de s'occuper de plusieurs affaires de grande importance. En premier lieu, le 4 octobre, il se présenta au roi à Saint-Maur pour prêter devant lui serment de fidélité <sup>166</sup>. Il déclara au souverain : « Vostre Majesté, Sire, ne m'a pas donné un Evesché, c'est a un Evesché qu'elle m'a donné moi mesme <sup>167</sup> ». Celui-ci eut des paroles aimables à son endroit et l'incita à modérer ses austérités. Il répondit que si ses abstinences l'empêchaient de faire sa charge, il y renoncerait. Et comme Louis XIII lui faisait remarquer qu'il aurait bien des affaires, il lui répondit : « Tous les bons évêques ont souffert beaucoup de persécutions, je crois aussi que j'en aurai <sup>168</sup> ».

Le même jour, il acquitta à la chambre des comptes la taxe de 30 livres correspondant au droit d'enregistrement de son serment due par les évêques pour le temporel de son évêché <sup>169</sup>. Le paiement de cette taxe <sup>170</sup> revêtait une

165. Voir l'iconographie d'Alain de Solminihac.

166. Les évêques, nommés par le roi, devaient lui prêter serment de fidélité. Ce serment était une survivance de la place qu'occupaient les évêques dans la hiérarchie féodale en raison du temporel attaché à leur siège épiscopal. La présence de l'évêque n'était pas obligatoire, le serment pouvant être prêté par procurateur, mais les évêques tenaient à rencontrer personnellement le roi au cours d'une brève cérémonie qui prenait généralement place au cours de la messe royale (BERGIN (J.), *Making...*, op. cit., p. 71).

167. L. VI, n° 11, mémoire D (sans date). Le roi donne un évêché, c'est-à-dire un bénéfice majeur qu'il confère à un titulaire de son choix en vertu du concordat. L'évêché est source de pouvoir et de revenus. Dans sa réponse, Alain de Solminihac laisse entendre à Louis XIII qu'il lui a plutôt confié un diocèse, car il a d'abord en vue la responsabilité pastorale qui est désormais la sienne. Voir l'analyse de Marc Venard, « Diocèse ou évêché ? La notion de diocèse dans les rapports des visites *ad limina* (fin XVI<sup>e</sup>-début du XVII<sup>e</sup> siècle) », in *Le diocèse. Représentation, pouvoir, espaces. France XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, éd. Le Cerf, 2002, p. 215-226.

168. Ces dialogues sont rapportés dans le Mémoire D, L. VI, n° 11, par le P. Lasvergnas qui accompagnait son abbé avec le P. Ardant. Hugues Lasvergnas, né à Vergt, fut prieur royal de Saint-Cyprien, dans le diocèse de Sarlat. Il fit profession à Chancelade le 17 mars 1637. Fidèle à la réforme de Chancelade, il l'introduisit dans son prieuré qu'il unit à Chancelade en 1666, remettant tous ses pouvoirs au chapitre de la congrégation. Il mourut à Saint-Cyprien le 18 janvier 1687.

169. L. XLI, n° 4 bis. « Je sousigné trésorier des offrandes et au nom du Roy confesse avoir receu de monsieur Alain de Solminihac, Evesque de Cahors, la somme de trente livres pour le droit ordinaire estre payé par Messieurs les Evesques lorsqu'ils font serment de fidélité au Roy pour le temporel de leurs Eveschés ; les dites XXX livres à cause du serment par luy fait à sa dite Majesté, dudit Evesché de Cahors. Dont je le quitte. Fait à Paris ce quatre Octobre XVI<sup>e</sup> trente-sept. Delboys ».

170. Par le paiement de cette taxe, la chambre des comptes enregistrait les lettres patentes du roi accordant la mainlevée des saisies et le serment de fidélité. Elle autorisait le nouvel évêque à entrer en possession du temporel de son évêché. Lors du décès de Pierre Habert, les agents de la chambre des comptes avaient saisi les revenus de l'évêché. Les chanoines du chapitre cathédral avaient alors élevé une protestation solennelle et en avaient appelé à l'assemblée du clergé pour appuyer leur requête au conseil du roi en vue de faire lever la saisie, au nom d'un « titre particulier par lequel l'administration de l'évêché de Cahors leur appart(enait), le siège vacant, tant au spirituel



importance capitale, dans la mesure où il conditionnait la levée des séquestres posés sur le temporel de l'évêché depuis la mort de son dernier titulaire, Pierre Habert.

Alain de Solminihac avait évoqué devant le roi les difficultés qui l'attendaient dans le diocèse de Cahors. En réalité, celles-ci commencèrent à Paris et concernaient les problèmes de Chancelade. En effet, pour le cardinal de La Rochefoucauld, la situation paraissait simple. Rien ne s'opposait plus à l'union effective des maisons réformées par Alain de Solminihac à la congrégation de France. Ayant réuni son conseil, et présenté devant les religieux qui le constituaient les raisons qui motivaient sa décision, le cardinal prit une ordonnance d'union le 24 octobre 1637<sup>171</sup>, publiée le lendemain au chapitre général.

Le cardinal, dans l'exposé des motifs qui le déterminaient à agréger à la congrégation de France les maisons de la réforme de Chancelade, insistait sur la commission pontificale au nom de laquelle il se trouvait investi de la tâche de rétablir l'observance régulière dans l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Il rappelait qu'il avait fait procéder à la visite des monastères de l'ordre par diverses personnes de confiance dont l'abbé de Chancelade pour ce qui concernait les maisons situées dans les diocèses de Saintes, Périgueux, Angoulême, Maillezais et Pamiers, ce dernier mis par erreur pour Limoges. Il est vrai que sept années s'étaient écoulées depuis qu'Alain de Solminihac avait visité les maisons de ces diocèses par subdélégation du cardinal que son âge et ses infirmités empêchaient de se déplacer. À l'époque, le cardinal n'avait eu qu'à se féliciter de la façon dont l'abbé de Chancelade s'était acquitté de la mission qu'il lui avait confiée.

À présent, dans l'esprit du cardinal de La Rochefoucauld, la priorité concernait l'union de tous les monastères de chanoines réguliers du royaume au sein de la nouvelle congrégation de France. Si, dans un premier temps, il avait admis que les maisons de la réforme de Chancelade pourraient continuer à vivre sous l'autorité de leur abbé comme elles le faisaient auparavant, c'était dans la mesure où il escomptait qu'elles ne tarderaient pas à se rallier après une période de transition nécessaire pour préparer les esprits à cette évolution et régler les modalités pratiques de l'union laissées à l'appréciation de leur abbé. L'élévation de ce dernier à l'épiscopat marquait la date de l'intégration

---

qu'au temporel ». Les agents généraux du clergé présentèrent cette requête devant l'assemblée le 2 avril 1636. Elle n'aboutit pas et c'est Alain de Solminihac qui obtint la levée des saisies. L. II, n° 1 bis. Bien avant la décision de Louis XIV d'introduire la régale dans les diocèses méridionaux où cette pratique était inconnue, l'administration royale, toujours à l'affût de la moindre rentrée d'argent, cherchait, sous un prétexte ou sous un autre, à y étendre ses prérogatives.

171. L. XLII, n° 9 et BSG, ms. 603, f° 593-595. La sentence est contresignée par François Boulart, « secretaire du chapitre general ».

des maisons de la réforme de Chancelade. L'ordonnance d'union prise par le cardinal de La Rochefoucauld ne faisait qu'entériner et officialiser une évolution rendue, selon lui, inéluctable par cette promotion.

La sentence d'union prévoyait l'agrégation à la congrégation de France et sous l'autorité d'un supérieur général unique des maisons de La Couronne, Saint-Gérald et Sablonceaux au motif que la réforme n'y avait été introduite que par commission du cardinal, affirmation d'ailleurs inexacte dans le cas de cette dernière<sup>172</sup>. Ces monastères « ne pourroient, selon le cardinal, éviter un tres-notable prejudice par une entiere et perpetuelle separation ». Quant à l'abbaye de Chancelade, « demeurant seule et unique en son observance », il serait impossible qu'elle puisse subsister sans se rallier à la congrégation. Les religieux de la réforme de Chancelade se voyaient donc invités à adopter en chapitre général l'observance commune et à envoyer leurs novices dans le noviciat commun à la congrégation de France.

Alain de Solminihac assistait à la ruine de son œuvre. Après avoir beaucoup médité, il décida finalement de s'opposer à la décision du cardinal. Il fit savoir à ce dernier « qu'il ne pourroit consentir en aucune façon à cette union et qu'il étoit assuré que ses religieux mourroient plutôt que de l'accepter<sup>173</sup> ». Il faillit rompre toutes relations avec Sainte-Geneviève, mais surmonta finalement son ressentiment. Ayant fait le choix d'éviter la rupture et soucieux d'obtenir les garanties qu'il estimait nécessaires pour assurer l'avenir de la réforme de Chancelade, il réunit aux chartreux une conférence à laquelle furent invités deux de ses amis, personnages influents et très actifs dans la réforme catholique de l'époque : dom Grégoire Tarisse, supérieur général de l'ordre de Saint-Benoît<sup>174</sup> et Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission. Charles Faure ne put se dérober. Le 30 octobre, il se rendit à cette convocation accompagné du P. François Boulart, prieur de Sainte-Geneviève et secrétaire du chapitre général de la Congrégation de France. Alain de Solminihac parvint à obtenir des assurances de la part du P. Faure, bien que celui-ci se trouvât en porte à faux, pris entre la sentence d'union du cardinal, d'un côté, et la pression de l'évêque de Cahors et de ses amis, de l'autre. Il se voulut conciliant et donna toutes sortes d'assurances verbales. Cela ne suffit

---

172. Alain de Solminihac avait introduit la réforme de Chancelade à Sablonceaux à la demande de son abbé, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et non en vertu des pouvoirs de commissaire apostolique du cardinal.

173. Mémoire D, L. VI, n° 11.

174. La congrégation de Saint-Maur, approuvée par le pape en 1621, était dirigée depuis 1630 par dom Grégoire Tarisse dont Alain de Solminihac avait fait la connaissance au cours de ses études à Paris. Elle regroupait les plus célèbres abbayes bénédictines de France. D'abord centrée sur l'abbaye des Blancs-Manteaux dans le Marais, elle installa son siège sur la rive gauche dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Voir LE BRAS (G.) (dir.), *Les ordres religieux, la vie et l'art*, art. « Bénédictins » par dom J. Hourlier.

Je supplie celuy qui sera supérieur en ceste maison lors qu'il  
plaira a bien vous rebouter de ceste vallée de mesmes d'assigner  
au chapelain general qui se tient lors les ans en la grande  
chartraine ceste concession que le Sr. me pere general de la  
digne des chanoines a faite et luy signifier me le port  
de ce monde a fin qu'il luy plaise faire prouver bien pour mon  
ame. ALAIN DE SOLMINIHAC

Fig. 7. Texte autographe d'Alain de Solminihac (Archives diocésaines de Cahors, Fonds Solminihac, Liasse XIII, n° 7).

pas à satisfaire la partie adverse qui exigea un écrit. Mis en demeure, le P. Faure signa une déclaration qui valait promesse de ne pas appliquer la sentence d'union et de laisser les religieux de la réforme de Chancelade en paix :

« Nous, frere Charles Faure, Abbé coadjuteur<sup>175</sup> de Sainte Genevieve du Mont a Paris, et Superieur general de la congregation de St Augustin en France, assisté de frere François Boulart, Prieur de Ste Genevieve, assurons et promettons a messire Alain de Solminihac, Abbé de N. D. de la Chancellade, a present Illustrissime et Reverendissime Evesque de Cahors et aux venerables Religieux des monasteres de ladicte abbaye de Chancellade, le prieuré de St Geraud de Lymoges, l'abbaye de N. D. de la Couronne, diocese d'Angoulesme, et de Sablonceaux au diocese de Xaintes, que nous ne les contraindrons en aucune façon a nostre congregation ditte des chanoines Reguliers en France, ains les lairront en leur entiere liberte de s'unir jusqu'à ce que de leur franche volonte ils le veulent et y consentent et ne voulons ny ne pretendons empescher en aucune maniere qu'ils ne continuent esdicts monasteres la mesme observance et maniere de vivre qu'ils ont fait jusques a present. Et nous, evesque de Cahors, Abbé de la Chancellade, promettons d'autre part au cas que quelqu'un desdicts Peres de la congregation de France seroit obligé par le commandement de Mgr l'Eminentissime Cardinal de La Rochefoucauld de se transporter en quelqu'un des desdicts monasteres de Chancellade et autres susnommez en consequence de la sentence par luy donnée au sujet de la dicte union, de le recevoir benignement et charitablement pour traicter d'icelle union sans toutefois qu'il puisse faire aucun acte qui prejudicie a la promesse susdicte<sup>176</sup> ».

175. Jusqu'à sa mort, en février 1645, le cardinal de La Rochefoucauld resta abbé de Sainte-Geneviève. Après le décès de Charles Faure, en novembre 1644, François Blanchart succéda à ce dernier en qualité de coadjuteur puis fut élu abbé de Sainte-Geneviève en même temps que supérieur général de la congrégation de France en 1645.

176. L. XVI, n° 6. L'acte, signé par les deux parties, fut remis à dom Grégoire Tarisse qui en resta le dépositaire et le conserva dans les archives de Saint-Germain-des-Prés. Il ne devait en être retiré « que du commun consentement des susnommez ou de l'un d'iceux en cas de contravention ».

Cette déclaration, malgré sa forme juridique et la présence de témoins, ne comportait aucun caractère contraignant pour le P. Faure qui pouvait toujours se retrancher derrière la sentence d'union. Mais Alain de Solminihac n'avait pas d'autre ressource que d'essayer de desserrer l'étau qui menaçait sa réforme d'étouffement. Tout ce qu'il obtint, ce fut la promesse de Charles Faure de ne pas signifier la sentence d'union. Ce dernier posa-t-il des conditions en contrepartie ? Elles ne figurent pas dans le texte de l'accord. On peut se demander quelles assurances Alain de Solminihac aurait données au supérieur général de la congrégation de France pour qu'il suspende l'application de la sentence. S'il le fit, il ne put s'agir que d'un engagement verbal.

L'accord avait failli aboutir. Il est certain qu'à Sainte-Geneviève on fut surpris de ce qui apparut comme un revirement d'Alain de Solminihac<sup>177</sup>. Il semblait dans les meilleures dispositions, acceptant de se faire sacrer dans l'abbatiale Sainte-Geneviève. Il « étoit, écrit le P. Du Molinet dans sa chronique, dans une entière résolution d'accepter l'union ». Ce qu'il aurait admis, c'eût été l'union avec une autonomie, même partielle, de Chancelade. Mais il se rendit compte qu'il n'y avait rien à négocier, et que l'union signifiait purement et simplement l'absorption.

Décidément, les réalités différaient selon qu'on les observait de Chancelade ou de Paris. Les religieux de Sainte-Geneviève percevaient Alain de Solminihac comme un homme qui, par son opiniâtreté, son opposition systématique et l'ambition dont il faisait preuve pour la réforme de Chancelade, prenait le risque de compromettre l'œuvre d'union des monastères de chanoines réguliers de France. Il apparaissait comme un fauteur de trouble, d'autant plus redoutable à leurs yeux qu'il faisait preuve d'un naturel entreprenant et d'un tempérament emporté, ne reculant devant rien ni personne, tenant tête au cardinal de La Rochefoucauld lui-même. Les chroniques de Sainte-Geneviève contiennent un passage qui résume la position des Génovéfains à son égard :

« Ayant esté fait évêque de Cahors sans avoir voulu quitter le gouvernement regulier de son abbaye de Chancelade, au contraire ayant fait tous ses efforts pour eriger une congregation particuliere, il nous a suscité beaucoup d'affaires et causé de très longues et tres difficiles contradictions que Dieu a fait enfin heureusement reussir à nostre avantage comme il sera dans la suite<sup>178</sup> ».

---

177. Cet étonnement est perceptible dans l'ouvrage du P. Lalemant, complété et publié par le P. Chartonnet en 1698. « L'on ne sçait ce qui se passa dans son esprit concernant l'union proposée pendant la retraite qu'il fit pour se disposer à son ordination ; mais il est certain qu'aussitôt après qu'il fut sacré, l'on s'aperçut qu'il avoit changé de sentiment : car estant venu voir le Cardinal pour prendre congé de lui, comme s'il eût dû partir incessamment pour son diocèse, le Cardinal le pressa fort de terminer cette affaire avant son départ ; mais il ne put en tirer aucune réponse positive, et il se retrancha toujours sur quantités de difficultez que ses religieux trouvoient, disoit-il, à ce changement de conduite et de gouvernement » (*La Vie du révérend père Charles Faure, op. cit.*, p. 373).

178. « Mémoire des choses arrivées en la Congrégation de France, commencé le 5<sup>e</sup> jour d'août 1633 par le frère F. Boulart ». BSG, ms. 1899.

Dans la même chronique, rappelant la réunion de mai 1632<sup>179</sup>, où l'abbé de Chancelade qui réclamait en vain l'érection d'une congrégation régionale autonome ne se rendit pas, l'auteur brosse de lui un véritable portrait charge écrivant que « ce dernier qui estoit d'un esprit vif, critique et d'une humeur sevère, trouvoit a redire a tout et ne faisoit pas grande estime du gouvernement de la Congregation qu'il disoit estre administrée par des jeunes gens sans experience<sup>180</sup> ».

Le cardinal de La Rochefoucauld ne souhaitait pas la rupture avec Alain de Solminihac. Celui-ci, en gage de bonne volonté, revint passer quelques jours à Sainte-Geneviève avant son départ de Paris. Le cardinal, afin de lui prouver l'estime dans laquelle il le tenait, le pria d'officier lors de la cérémonie de consécration du maître-autel de son église abbatiale<sup>181</sup>. C'était là un honneur qui permettait de sauvegarder les apparences. C'était aussi un message destiné à faire comprendre au nouvel évêque qu'il devait à présent se consacrer pleinement à ses fonctions épiscopales. Des deux côtés on fit preuve de diplomatie et de charité fraternelle. Le cardinal escomptait qu'Alain de Solminihac, absorbé par ses nouvelles fonctions et confronté à la difficulté de concilier sa charge d'abbé avec ses responsabilités d'évêque, finirait par se rallier à l'union. Il attendait donc une acceptation formelle de sa part.

Si l'on en croit la chronique de Sainte-Geneviève, l'abbé de Chancelade se serait engagé à convaincre ses religieux d'accepter l'union dès son retour parmi eux, ce qui, compte tenu de l'enjeu et des dispositions d'esprit dans lesquelles il se trouvait, paraît peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le temps s'écoula sans qu'aucun signe en ce sens ne vînt de Chancelade où, faute de mieux, l'on se satisfaisait du statu quo. Quant au P. Faure, il n'entreprit rien, ce qui tend à prouver qu'il était décidé à tenir sa parole. Mais, sur ces entrefaites, le cardinal de La Rochefoucauld découvrit que, depuis plus d'un an, sa

179. Charles Faure aurait voulu que cette réunion, convoquée pour le 15 mai 1632, constitue le chapitre général de la nouvelle congrégation de France avec élection d'un supérieur général (en l'occurrence lui-même). Mais les choses furent plus confuses, le cardinal de La Rochefoucauld, maître du jeu, ayant invité Philippe Gallet et Alain de Solminihac (qui refusa de venir), fermes partisans de la mise sur pied de congrégations régionales autonomes. Cependant, malgré l'absence de l'abbé de Chancelade, l'unité était loin de prévaloir et l'élection ne put se faire. Le cardinal n'en désigna pas moins Faure comme faisant fonction de supérieur général, le chapitre général constitutif se trouvant repoussé à 1634. Ce n'est qu'à cette date que Charles Faure fut régulièrement élu. BSG, ms. 624, f° 305-310.

180. BSG, ms. 612, f° 34. La critique portant sur la jeunesse et l'inexpérience des chanoines placés à la tête des différentes maisons ralliées ou agrégées à Sainte-Geneviève ne manquait pas de pertinence, mais en allait-il autrement dans celles de la réforme de Chancelade ?

181. L. VI, n° 7. Copie du procès verbal de la consécration signé par l'évêque de Cahors, contresigné par le P. Boulart. « Anno millesimo sexcentesimo trigesimo septimo, die decima quinta, mensis novembris, ego Alanus de Solminihac, canonicus regularis, Episcopus, Comes et Baro cadurcensis, de licentia eminentissimi et reverendissimi domini Cardinalis Rupifucaldi, Abbatis hujus monasterii Sanctae Genovefae parisiensis consecravi altare in honorem SS. Petri et Pauli apostolorum ac Beatae Genovefae virginis ... ».



Fig. 8. L'église abbatiale et le logis de l'abbé, Chancelade  
(avec l'aimable autorisation de l'association des Amis de l'abbaye de Chancelade).

sentence d'union était restée lettre morte et « il s'en offensa », éprouvant un vif mécontentement envers Charles Faure. Il exigea que la sentence fût notifiée à l'intéressé dès que possible, démarche accomplie par un huissier royal le 22 janvier 1639<sup>182</sup> au cours du premier séjour d'Alain de Solminihac à Paris pour les affaires de son évêché, de novembre 1638 à février 1639, et prolongé pour cette raison.

L'élévation à l'épiscopat entraîne une rupture fondamentale dans la carrière d'Alain de Solminihac. Elle ouvre un champ nouveau à son activité, l'orientant dans une voie qu'il n'avait pas envisagée. Le nouvel évêque de Cahors n'entend cependant nullement mettre un terme à ses fonctions d'abbé de Chancelade, soucieux de préserver la réforme qu'il y a introduite et qui commence à s'épanouir.

P. P.

## Bibliographie

### *Sur Chancelade*

BITARD (Jean-Pierre). « Que reste-t-il de la bibliothèque de Chancelade ? », *BSHAP*, t. CXXIX, 2002, p. 591-616.

DOTTE-MESPOULÉDE (Isabelle). *L'abbaye de Chancelade*. Le Bugue, PLB éditions, 1992.

GRILLON (Louis). « La compagnie du Saint-Sacrement à Périgueux », *BSHAP*, t. LXXXIV, 1957, p. 14-22.

182. L. XLIV, n° 3. La sentence d'union du 24 octobre 1637 fut signifiée par Nicolas Tourte « premier huissier de sa Majesté en ses conseils d'estat et privé ».

- GRILLON (Louis), « Le Père Antoine Teyssandier, chanoine régulier de Chancelade », *Mémoire de la Dordogne. Revue des Archives départementales*, n° 3, décembre 1993, p. 36-40.
- GRILLON (Louis) et REVIRIEGO (Bernard), « Les moulins de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade », *Mémoire de la Dordogne. Revue des Archives départementales*, n° 10, juin 1997, p. 11-27.
- GRILLON (Louis) et REVIRIEGO (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Archives en Dordogne, Études et Documents n° 2, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2000.
- HELYOT (R.P.), article « Chancelade », in *Dictionnaire des ordres religieux*, repris dans l'*Encyclopédie Théologique de Migne*, t. XX, col. 755, Le Petit-Montrouge, 1847.
- MAYJONADE (J.-B.) (éd.), « *Mémoire sur l'état de l'abbaye de Chancelade et la succession de ses abbés du chanoine Teyssandier* », revue *Mabillon*, Ligugé, 1927.
- RIBOULET (Élie), « L'abbaye de Chancelade », *BSHAP*, t. IX, 1882, p. 64-67, 116-138, 223-273 et t. X, 1883, p. 203-217.
- SECRET (Jean), *L'abbaye de Chancelade en Périgord*, Périgueux, 1978.

### *Sur Alain de Solminihac*

#### *Ouvrages anciens :*

- CHASTENET (Léonard), chanoine régulier, *La vie de Monseigneur Alain de Solminihac, Evêque, Baron et Comte de Caors et Abbé régulier de Chancelade*, Cahors, chez Bonnet, 1663, réédité à Saint-Brieuc, 1817.
- DUBOIS (François), recteur de Pescadoires, *Panegyricus Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Alani de Solminiac, episcopi, baronis ac comitis cadurcensis*, Toulouse, 1664.
- GODEAU (Antoine), évêque de Grasse et Vence, *Eloges des Evêques qui dans tous les siècles de l'Eglise ont fleury en doctrine et en sainteté*, Paris, chez François Muguet, 1665, éloge CII et dernier, p. 743-751.
- ROCHE (Léonard), chanoine régulier de Chancelade, *Le portrait fidèle des Abbez ou autres Supérieurs réguliers et de leurs Religieux dans la vie du Révérend Père Jean Garat, Abbé de Chancelade, où sont connus les lumières de son esprit, & les principes de sa conduite ; les mouvements et dispositions de son cœur, les instructions qu'il a données à ses Religieux ; les moyens dont il s'est servy pour leur avancement ; ce qu'il a fait pour le prochain, & les vertus qu'il a pratiquées*, à Paris, chez Charles Cabry, MDCXCI.

#### *Ouvrages récents :*

- ALBE (Edmond), article « Alain de Solminihac », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1911, col. 1313-1317.
- BAUX (Étienne) et LACHIÈZE-REY (Lucien), *Alain de Solminihac, évêque de Cahors (1636-1659). La réforme d'un diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle*, Cahors, 1981.
- BITZ (Maurice) et alii, *Alain de Solminihac (1593-1659), abbé de Chancelade, évêque de Cahors. Célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire*, Annonay, 1993.
- BREMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1920, t. III, IV, V et VI (éd. augm. en 2006, Grenoble, éd. Jérôme Millon).
- BREMOND (Henri), « Saint-Vincent de Paul, Alain de Solminihac. Henri Arnauld », article publié dans *Le Correspondant*, 10 avril 1922.
- BROUTIN (Pierre), *La réforme pastorale en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Recherche sur la tradition pastorale après le concile de Trente*, Paris, Desclée, 1956, 2 vol. (cf. chapitres « Alain de Solminihac évêque de Cahors » et « La réforme de Chancelade »).

- COLLECTIF, *De la perfection à l'érudition : l'abbaye de Chancelade*, Cahiers du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord, n° 3, septembre 1993, Périgueux, éd. CHGP (BERTHIER (Marcel), « Alain de Solminihac dans le sillage du concile de Trente » et GRILLON (Louis), « Autour de Chancelade au XVII<sup>e</sup> siècle, sentiers de réflexion »).
- COSTE (Pierre), *Saint Vincent de Paul. Correspondance, Entretiens, Documents*, Paris, éd. Gabalda, 1920-1925.
- DARRICAU (Raymond), « Alano de Solminihac, vescovo de Cahors, Venerabile », in *Bibliotheca Sanctorum*, t. XI, col. 1295-1310, Université du Latran, Rome, 1969.
- DARRICAU (Raymond), *Au cœur de l'histoire du Quercy, Alain de Solminihac, évêque de Cahors. La sainteté d'un pasteur au lendemain du concile de Trente* (préface de Mgr Joseph Rabine, évêque de Cahors), Chambray-lès-Tours, CLD, 1980.
- DARRICAU (Raymond), « Pour un vrai portrait d'Alain de Solminihac », *Revue Religieuse de Cahors*, 17 février 1980.
- DARRICAU (Raymond), « L'âme d'un évêque au XVII<sup>e</sup> siècle. Alain de Solminihac (1593-1659) », *Bulletin de la Société des études du Lot*, avril-juin 1981.
- DARRICAU (Raymond), « La correspondance de saint Vincent de Paul et d'Alain de Solminihac (1593-1659) », *Bulletin de la Société de Borda*, 1981.
- DARRICAU (Raymond), « La correspondance de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, archevêque d'Arles avec Alain de Solminihac », *Bulletin de la Société des Amis du Bazadais*, 1981.
- DARRICAU (Raymond), « L'évêque chez les spirituels français au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Septième rencontre de Fontevraud : L'Évêque*, 1984, p. 109-122.
- DARRICAU (Raymond), « La posterità spirituale di San Carlo Borromeo in Francia nei secoli XVII-XIX », in *La Scuola Cattolica. Rivista teologica del Seminario arcivescovile di Milano*, 1984.
- DARRICAU (Raymond) et PEYROUS (Bernard), article « Solminihac (Alain de) », in *Dictionnaire de Spiritualité*, t. XIV, col. 1019-1024, 1990.
- DUMOULIN (Christian), *Alain de Solminihac, au service de Dieu et de sa gloire*, Paris, 1981.
- DUMOULIN (Christian) (éd.), *Avis de notre bienheureux père Alain de Solminihac, évêque de Cahors et abbé régulier de Chancelade*, Annonay, 1983.
- GONDAL (Marie-Louise), Introduction à la réédition du *Traité pour conduire les âmes à l'étroite union d'amour avec Dieu* de Jean-Jérôme Baiolle, Grenoble, éd. Jérôme Millon, 2001, p. 5 à 33, en partie consacrée aux relations entre Alain de Solminihac et le P. Baiolle, de la Compagnie de Jésus, qui fut son directeur de conscience à Périgueux. Le *Traité* fut publié à Paris, à l'initiative de ce dernier, en 1644 « avec approbation de Mgr l'Evêque de Caors », donnée « en l'abbaye de Chancelade le 2 octobre 1643 ».
- LABATUT (R. de), *Notices sur les prélats issus de familles périgourdines*, 1884, in 8°.
- PILLORGET (René et Suzanne), article « Alain de Solminihac », in *France baroque, France classique*, t. I, *Le Récit*, p. 360-361 et t. II, *Dictionnaire*, p. 33, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1995.
- SAINT-SAUD (comte de) et HUET (Paul), *La famille et les origines du Vénérable Alain de Solminihac. Généalogie*. FAYOLLE (marquis de), *Étude critique, historique et archéologique*, Paris, H. Daragon, 1905, 250 p. in 8°.
- SOL (Eugène), *Le Vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors*, Cahors, Delsaud, 1928.
- SOL (Eugène), *Alain de Solminihac, abbé de Chancelade, évêque, baron et comte de Cahors. Lettres et Documents*, Cahors, Delsaud, 1930.
- VALETTE (Jean), « Saint Vincent de Paul, Alain de Solminihac et l'épiscopat du Sud-Ouest de la France (1643-1658) », *Bulletin de la Société de Borda*, 1982.
- VALON (Abel de), *Histoire d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors. Contribution à l'histoire de la Renaissance religieuse en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Cahors, 1900.
- VIARD (Georges), article « Solminihac » in *Dictionnaire du Grand Siècle*, sous la direction de François Bluche, Paris, Fayard, 1990, p. 1458.



# Redécouverte de neuf cluzeaux de falaise de la Dordogne

par Frédéric GONTIER et Marc DELLUC

## Hommage à un fondateur de la SHAP

Alcide Duverneuil, éminent membre fondateur de notre Société, est à l'origine de cet article. Pourquoi prétendre lier l'instituteur de Saint-Capraise-de-Lalinde en 1875 à l'exploration de neuf cluzeaux de 2006 à 2009 ?

Alcide Duverneuil naît à Brantôme le 19 novembre 1847. Son père, Antoine, est menuisier. Son cursus, du Petit Séminaire de Bergerac jusqu'à l'École Normale de Périgueux, a été évoqué avec talent dans la chronique nécrologique du *Bulletin*<sup>1</sup>, il serait inutile d'y revenir. Les affectations se succèdent et celle de Condat-sur-Trincou, où il arrive en octobre 1871, à 25 ans, marque certainement une étape. L'année suivante, sa jeune épouse, Marie Sidonie Chazot, lui donne un enfant qu'il prénomme Philogone Berthe Gabrielle. Il se passionne pour ce que l'on appelait les « antiquités » et publie<sup>2</sup> le résultat de ses enquêtes. Le malheur le frappe alors car sa femme disparaît. Alcide Duverneuil arrive en 1875 à Saint-Capraise-de-Lalinde, sa nouvelle mutation, avec sa fillette de 4 ans et son père, Antoine, âgé de 65 ans.

---

1. JARRY, 1919.

2. DUVERNEUIL, 1875b.

Il y reste jusqu'en 1878. Comme ailleurs, après ses cours, il s'investit dans le secrétariat de la mairie où il classe les archives et il poursuit avec curiosité ses recherches archéologiques. L'année de son arrivée, en parcourant les berges de la Dordogne, il répertorie une série de cluzeaux et communique leur existence<sup>3</sup> en ces termes : « En amont et en aval de Saint-Capraine, sur une longueur de deux kilomètres, sept excavations creusées de main d'homme dans les berges rocheuses de la Dordogne et qui [...] devaient faire partie d'un système de défense des bords de la rivière. »

En 1908, la mise en service du barrage de Tuilières inonde la vallée jusqu'à Lalinde et les cluzeaux sont engloutis. Le 19 mars 1918, Alcide Duverneuil s'éteint à Ménesterol chez sa fille, elle aussi institutrice, et personne ne parle plus de ces cluzeaux. En 1975 (coïncidence, exactement 100 ans après la communication d'Alcide Duverneuil), Serge Avrilleau<sup>4</sup> cite la découverte mais ne peut la vérifier : la Dordogne les submerge.

En 2006, une vanne du barrage de Tuilières cède et le bief, de Saint-Capraine à Lalinde, se vide. Cent trente et un ans après leur invention, une équipe s'est lancée à la recherche de ce que nous avons affectueusement nommé : « les cluzeaux d'Alcide ».

## L'accident du barrage de Tuilières

C'est dans l'aube glauque du 29 janvier 2006 que, l'émotion passée (il n'y a eu ni morts ni blessés, tout au plus une grosse frayeur rétrospective), les riverains de la Dordogne découvrent que la rivière est descendue jusqu'à l'étiage qui avait été le sien pendant des siècles. Le spectacle attire de nombreux badauds. Partout apparaît une vase brune qui n'a pas encore été masquée par la neige qui tombe. Par-ci par-là, cependant, une cascade (source souterraine ou fuite du canal ?) rince le rocher et fait apparaître un calcaire doré. Peu à peu, les gens s'aventurent dans le lit de la rivière pour voir, pour photographier, pour dire « qu'ils y sont allés ». Comme eux, nous arpentons les rives à la recherche des cluzeaux d'Alcide lorsque, craignant un accident, le préfet de la Dordogne interdit le 10 février l'accès aux berges.

Nous sollicitons dès sa promulgation une dérogation à cet arrêté. Les mois passent et, alors que nous désespérons, l'autorisation tant souhaitée est accordée : nous avons 48 heures pour mener nos recherches. C'est ainsi que, pendant deux jours d'août, remontant le lit asséché de la Dordogne, nous avons, un par un, redécouvert les cluzeaux engloutis.

---

3. DUVERNEUIL, 1875a.

4. AVRILLEAU, 1975, p. 69.

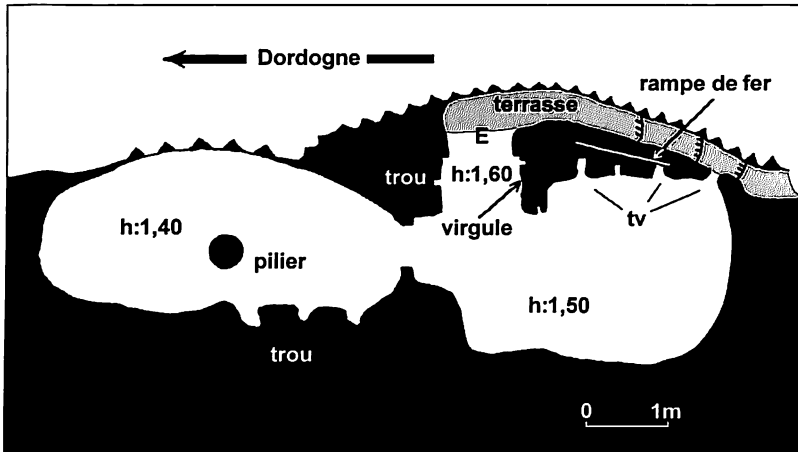
## Les cluzeaux

Il s'agit d'une série de neuf cluzeaux en amont et en aval du bourg de Saint-Capraise. Quatre se trouvent, en rive droite, sur le territoire de cette commune et cinq, en rive gauche, sur celui de la commune de Varennes. Ils offrent de nombreux points communs et constituent un ensemble cohérent, échelonné sur une distance de 1 250 mètres et sans connexion aucune avec les autres cluzeaux répertoriés sur les berges de la Dordogne. En effet, les plus proches se trouvent à environ trois kilomètres en amont (cluzeau des Escaloux, commune de Couze-et-Saint-Front) et à deux kilomètres en aval (cluzeau du Petit Cérou, commune de Saint-Agne).

Ces neuf cluzeaux sont tous situés à flanc de berge, dans la partie supérieure du lit de la Dordogne et une analyse un peu rapide a pu faire croire qu'il s'agissait de ces postes de guet que l'on connaît sous le nom de « cluzeaux de falaise ». En fait, deux seulement méritent ce qualificatif : le premier de la rive droite, celui des Pesqueyroux, qui ne comporte qu'une salle exigüe (moins de 3 m x 2 m) et celui des Guillonets amont (2 m x 2 m). Il faut aussi écarter celui du Trou du Chay, très rudimentaire ou inachevé. Les autres cluzeaux sont relativement spacieux. Leur entrée est systématiquement aménagée avec une feuillure pour enchâsser une porte. De part et d'autre des jambages, des trous et des « virgules » servent à caler un ou plusieurs madriers destinés à consolider cette porte afin de résister à une agression de l'extérieur. Des trous de visée, pour cinq des neuf cluzeaux, complètent le dispositif défensif avec une triple fonction : ils permettent de laisser passer un peu de lumière, de surveiller la rivière, voire les abords immédiats du cluzeau, et enfin, de repousser sans difficulté, avec un pieu, un éventuel intrus déjà déstabilisé par une position précaire. Six cluzeaux comptent au moins deux pièces et l'on trouve de nombreux aménagements comme des piliers renforçant la voûte, des niches et trous divers. En revanche, il n'y a aucun graffiti, aucune écriture ni date.

L'accès à ces cluzeaux se faisait jusqu'à la remise en eau généralement depuis le haut de la berge avec des difficultés diverses : il faut une descente en rappel pour accéder à celui des Pesqueyroux alors qu'on peut atteindre sans risque celui du Lavoir, dans le bourg de Saint-Capraise. Dans certains cas, la vase qui remplit le cluzeau n'a pas permis de donner des renseignements très précis. La fin des travaux en 2009 a induit la remise en eau du bief Lalinde-Tuilières. Ces habitats sont désormais de nouveau submergés et pour longtemps.

## 1. Cluzeau des Broqueries



Il se trouve en rive gauche, sur la commune de Varennes, à 480 mètres en amont du pont de Saint-Capraise et c'est le premier des cluzeaux de la chaîne.

L'accès par une étroite terrasse est hasardeux. Une barre de fer servant de rampe est scellée près de l'entrée. Cette rampe a dû être installée dans les années 1920 : elle permettait de faciliter l'accès à un éventuel emplacement de pêche. Plus tard, la remontée du niveau de la retenue du barrage a noyé le site.

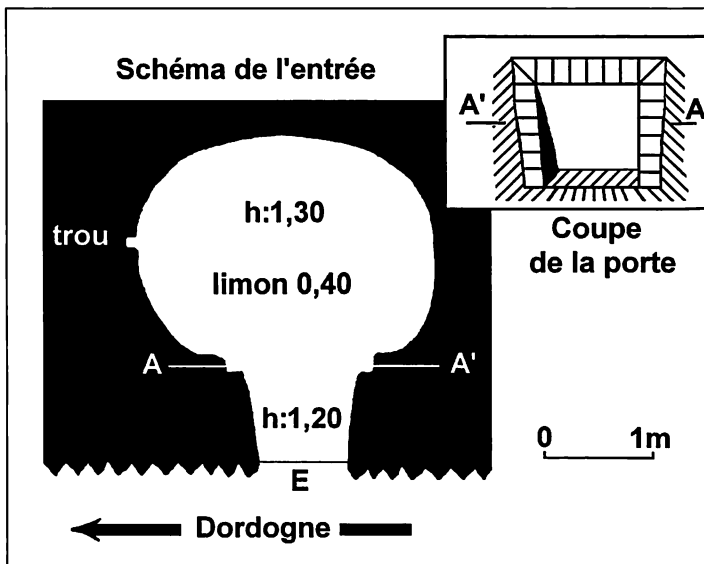
L'entrée se fait par un petit couloir. Une feuillure marque l'emplacement d'une porte dont l'existence est confirmée, dans la partie supérieure, par une usure en demi-lune de la roche du plafond provoquée certainement par son pivotement vers l'intérieur.

La partie droite de cet accès est creusée de trois orifices bien alignés (de haut en bas) : un premier trou, puis une « virgule », cette cavité qui permet d'engager en force un madrier dont l'autre extrémité, en face, est enfoncée dans une encoche, et un troisième trou. Dans la partie opposée de la porte, il n'y a qu'une encoche, le « trou de blocage », situé à la même hauteur que celui de la « virgule ».

La première salle est peu profonde (2,5 m x 3 m) et a une forme rectangulaire. Trois trous de visée ont été creusés. Le plus bas est obstrué par la vase. Celui du milieu s'ouvre à l'extérieur, à ras de la rampe. Le troisième, enfin, offre la particularité, lorsque le niveau de la Dordogne, contenu par le barrage de Tuilières, est au plus haut, d'être à demi immergé. C'est cet abri qu'a dû choisir un ragondin pour s'installer et ouvrir les bivalves pêchés dans la rivière ainsi que l'atteste, à son aplomb, une imposante pile de coquilles vidées.

La seconde salle est de forme ovale. On y pénètre par une porte bien découpée dont la feuillure est à l'extérieur. La pièce de l'entrée apparaît donc comme la pièce principale puisque c'est de là que peuvent être bloqués les deux accès. Un pilier supporte le plafond de cette seconde salle très envasée dont la hauteur ne dépasse pas 1,40 m. Une large ouverture donne sur l'à-pic au-dessus de la Dordogne. On distingue l'amorce de trois petites cavités dans la partie sud de la pièce mais la vase ne permet pas d'aller très loin. Cette salle a une longueur de 4,50 m et une largeur moyenne de 2 m.

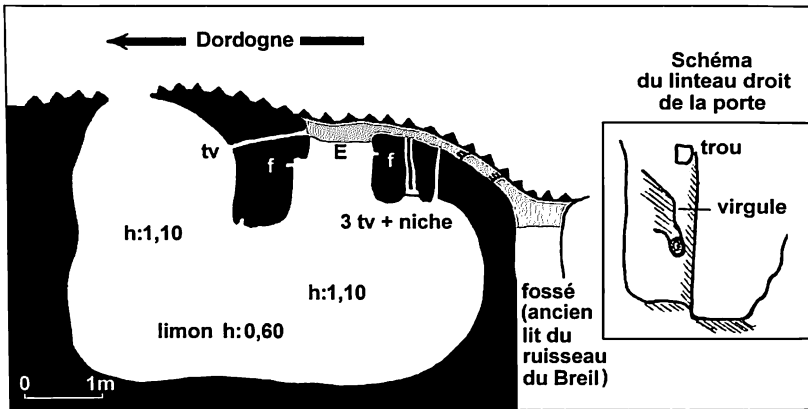
## 2. Cluzeau des Pesqueyroux



Situé en rive droite de la Dordogne, il est à l'aplomb du rapide des Pesqueyroux, à 370 m en amont du pont de Saint-Capraise. Taillé à flanc de falaise, son accès n'est possible que par une descente en rappel. Cependant, des trous profonds, creusés à intervalles réguliers dans la paroi abrupte entre la berge et la porte laissent à penser que des pieux pouvaient être introduits et constituer ainsi une espèce d'escalier. La porte rectangulaire dans laquelle est dessinée une profonde feuillure ouvre sur une salle unique, de forme arrondie d'environ 2,5 m x 3 m. Une couche de limon de 40 cm couvre le sol. Aucun trou de visée n'a été aménagé, ce qui semble indiquer que la difficulté de l'accès constituait la meilleure des protections.

Ce cluzeau, contrairement au précédent, semble remplir exclusivement une fonction de poste de guet.

### 3. Cluzeau de Saint-Martin



Il est situé sur la rive gauche à l'ancienne confluence du ruisseau du Breil avec la Dordogne, à 220 m en amont du pont de Saint-Capraise et à 300 m en aval du cluzeau des Broqueries. Comme pour ce dernier, l'accès, risqué, peut se faire par une étroite terrasse qui conduit à la porte.

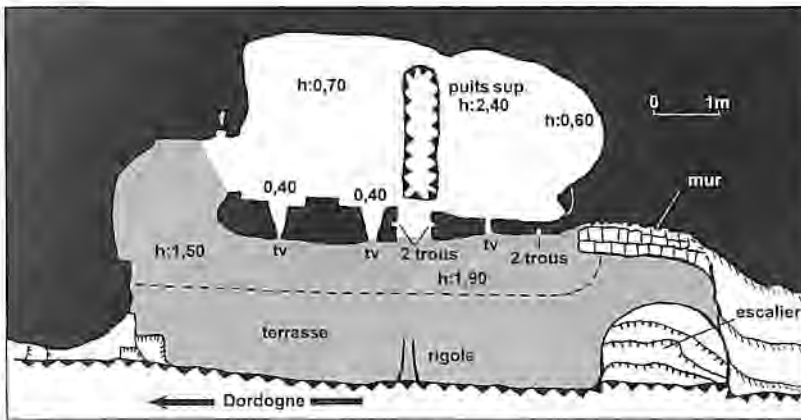
Une feuillure a été très sommairement dessinée et l'on distingue à droite deux trous et une virgule et à gauche, deux trous. À droite de cette porte ont été creusés trois trous de visée. Le premier se situe à ras du plafond et les deux autres se trouvent côte à côte au fond d'une profonde niche. Comme aux Broqueries, un ragondin a élu domicile à cet endroit demi immergé et un tas de coquilles de mollusques vides trahit sa présence. Quelques stalactites témoignent de faibles infiltrations.

Une large ouverture de 2 m fait communiquer, à gauche, cette salle avec une seconde pièce de 4 m sur 2 m. Un trou de visée profond d'un mètre a été creusé dans la « cloison » de séparation. Il permet de contrôler l'entrée. Cette pièce est très envasée et la hauteur sous plafond ne dépasse pas 1,10 m.

### 4. Cluzeau du Lavoir

Ce cluzeau est situé en plein bourg de Saint-Capraise. Son creusement est antérieur à la construction des bâtiments des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles qui le surplombent. C'est probablement à cette époque qu'a été creusé le puits permettant d'atteindre la salle souterraine depuis la maison.

Il est accessible sans difficulté, en franchissant le muret qui sépare le chemin de rive de la Dordogne. Trois mètres en contrebas, se trouve une vaste terrasse de 7 m x 1,5 m surplombée d'un auvent rocheux naturel. À l'est, une espèce de mur de soutènement renforce le cluzeau. Face à ce mur, un escalier



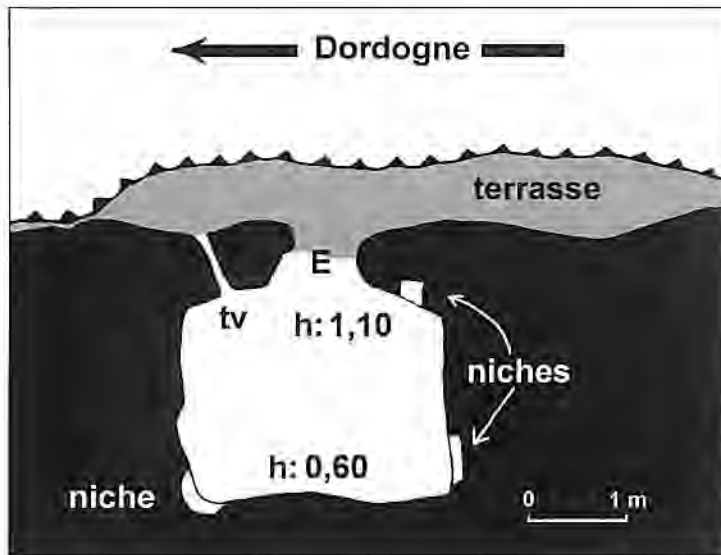
taillé dans le rocher permet de descendre vers la rivière. À l'ouest se devine l'ébauche de quelques marches. Au centre, une rigole devait faciliter une évacuation d'eau.

Une entrée latérale s'ouvre sur une salle de 4 m x 2 m, très envasée. Le mur qui la sépare de l'extérieur est successivement percé de deux trous de visée, d'une porte étroite et d'une immense fenêtre de 1 m x 0,50 m ouvrant sur la terrasse et rendant impossible toute défense du dispositif. Vers le milieu de la pièce, une ouverture de 1,50 m x 0,40 m a été creusée dans le plafond. Elle permettait de communiquer avec la maison située au dessus mais une dalle cimentée interdit actuellement son utilisation. Un ragondin a dû trouver refuge dans la partie supérieure, hors d'eau lorsque la retenue du barrage de Tuilières est pleine, comme l'attestent des coquilles vides.

On peut s'interroger sur la vocation de ce cluzeau. Sa facilité d'accès, sa facile localisation depuis l'extérieur et sa communication avec l'habitat militent plus pour une « cave » de stockage que pour un abri. Et pourtant, son emplacement l'incorpore à la chaîne des neuf autres cluzeaux, il est pourvu de feuillures qui servent à bloquer la porte et deux trous de visée lui permettent de se prémunir contre une possible agression externe.

### 5. Cluzeau des Guillonets amont n° 1

Il se trouve sur la rive gauche à 50 m en aval de la ferme éponyme. Après une approche par un talus escarpé couvert d'arbres, la descente se fait en rappel. C'est une salle unique, carrée, de 2 m x 2 m, dans laquelle on pénètre par une étroite porte qui, curieusement, ne comporte qu'une feuillure. Une épaisse couche de limon l'emplit, faisant que la hauteur de la pièce qui est à 1,10 m à l'entrée n'est plus qu'à 0,60 m au fond.



Les quatre angles de la pièce ont été creusés :

- à gauche de la porte, un trou de visée permet de surveiller l'aval et de repousser un assaillant qui se serait aventuré sur l'étroit marchepied qui borde la falaise ;
- les trois autres angles abritent chacun une petite niche.

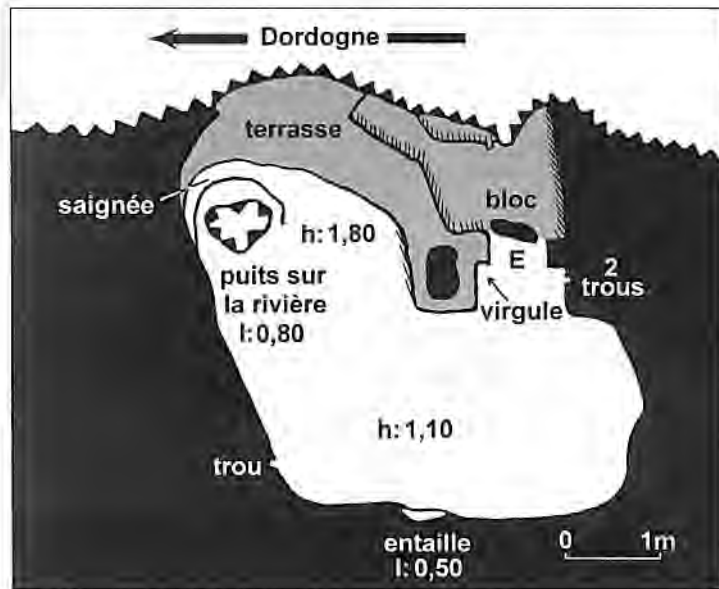
Ce cluzeau, constitué d'une seule salle étroite, est à rapprocher de celui des Pesqueyroux. Inconfortable, peu aménagé, il semble remplir exclusivement la fonction de poste de guet.

## 6. Cluzeau des Guillonets aval n° 2

Séparé de 40 m de son homonyme, le second cluzeau des Guillonets offre les mêmes difficultés d'accès. L'arrivée en rappel permet de prendre pied sur une étroite terrasse. Il faut enjamber un bloc, peut-être détaché du plafond ou peut-être placé là à-propos, pour passer une porte à la feuillure bien dessinée quoique recouverte de fines racines. Comme aux Broqueries, deux trous et une virgule sont disposés en vis-à-vis, rappelant que l'entrée pouvait être obturée par une porte.

Ce cluzeau est constitué d'une vaste salle d'environ 4,5 m x 2,5 m éclairée par la porte et par une vaste baie de trois mètres de largeur pour un mètre de hauteur à son point le plus haut. Il est difficile de déterminer si une telle fenêtre est due à la volonté humaine ou à un effondrement. En effet, une profonde saignée horizontale court tout le long de la pièce, plus particulièrement





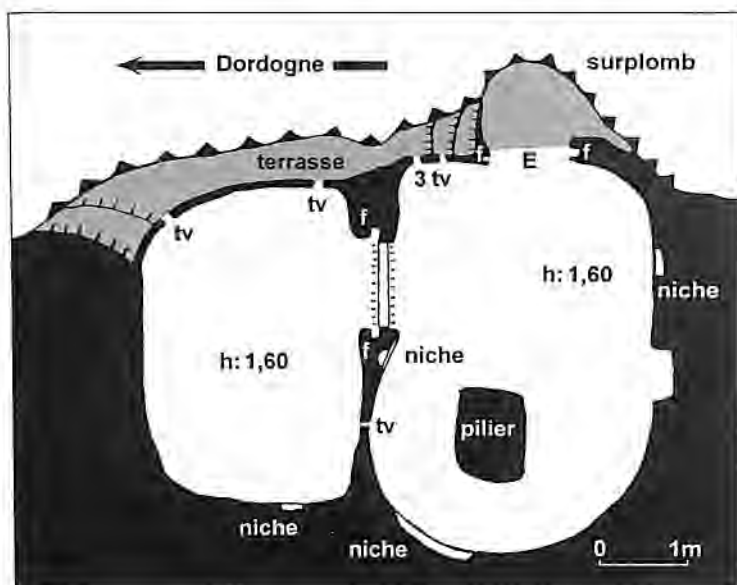
dans la partie côté rivière. C'est ainsi qu'elle rongé les jambages de la porte, se confond avec la base de la fenêtre et finit en nervure prononcée sur le mur ouest. Peut-on avancer comme explication l'érosion de l'eau de la rivière pendant un siècle sur la partie la plus tendre du rocher ? L'ouverture aurait été ainsi créée à la suite d'un éboulement de la paroi sapée par l'usure. Et la partie aval de la porte, dégagée du mur dont elle faisait partie, apparaît aujourd'hui comme un simple pilier.

Autre curiosité de ce site, un puits a été creusé dans l'angle nord-ouest de la salle. C'est un trou circulaire d'un diamètre de 0,80 m. Il traverse le rocher et, comme celui-ci est en surplomb, il débouche sur la Dordogne qui coule une dizaine de mètres plus bas.

## 7. Cluzeau de Bardette

Toujours sur la rive gauche, ce cluzeau se trouve à 125 m en amont de la ferme de Bardette. Probablement accessible à l'origine par une terrasse, il faut à présent effectuer une descente en rappel avant de prendre pied sur un surplomb. L'ouverture qui permet d'accéder aux deux salles est rectangulaire, haute, les angles sont nets, la feuillure bien dessinée, à l'image de l'ensemble de cet ouvrage qui a été réalisé avec grand soin.

Les virgules et les trous de blocage témoignent, là aussi, de la possibilité d'installer une porte. La première pièce est haute (1,60 m), vaste (5 m x 3 m)

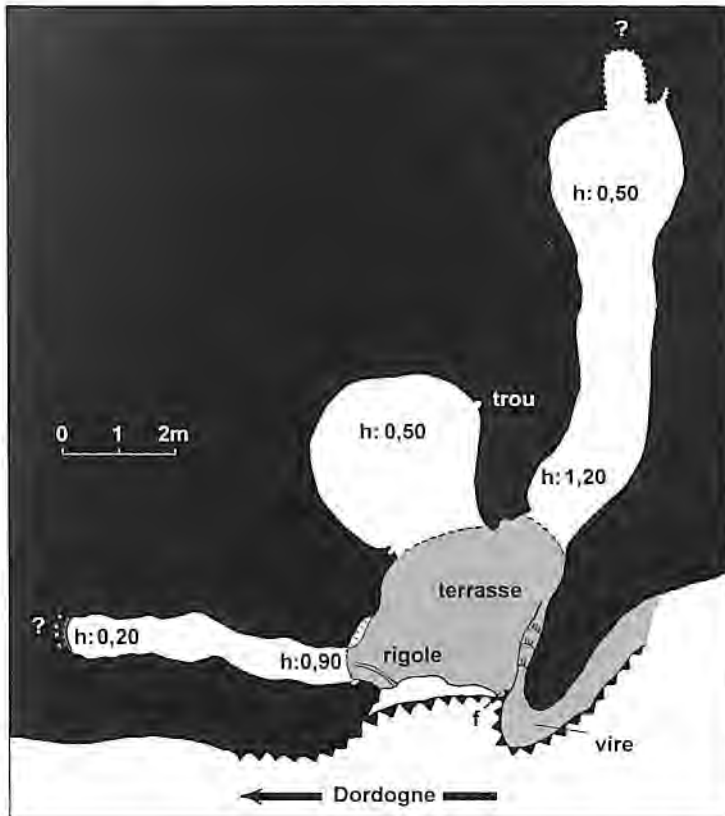


et il n'y a que peu de dépôt de limon. Un pilier massif, nettement dégagé et à la découpe régulière occupe le troisième tiers de la pièce. Côté Dordogne, la partie gauche de l'entrée est percée, au ras du sol, d'un important orifice pouvant servir d'évacuation et, à environ un mètre, de deux trous de visée qui défendent l'entrée. Trois niches ont été dégagées chacune dans un des murs opposés à l'entrée. Une porte semble avoir eu un début de creusement dans le rocher à l'est tandis qu'une vraie porte, à l'ouest, permet d'entrer dans une seconde vaste salle.

Ce passage bien découpé présente une feuillure intérieure régulière et en très bon état qui convertit la pièce en second et ultime refuge. Les trous de blocage et la virgule confirment qu'une porte pouvait être calée. Au fond de la pièce, une niche a été creusée près de l'angle sud-est. Quatre trous de visée traversent la paroi côté rivière : deux au fond d'une niche profonde, comme à Saint-Martin ; un troisième, à mi-hauteur, au diamètre plus important, au fond, lui aussi, d'une niche ; un quatrième, au ras du sol, presque entièrement bouché par le limon.

Les murs comme le plafond sont bien travaillés, lisses. L'ensemble de ce cluzeau représente un travail soigné et parfaitement achevé.

## 8. Le trou du Chay



Ce cluzeau a été aménagé en rive droite, en aval d'un des deux anciens ports de Saint-Capraise sur la Dordogne, Le Chay. Son accès est relativement facile, après une approche par un sentier de berge et une fin de parcours à quatre pattes sur une vire qui permet d'atteindre une terrasse de 3 m x 3 m. Trois cavités, plus ou moins aménagées, s'ouvrent sur cette terrasse.

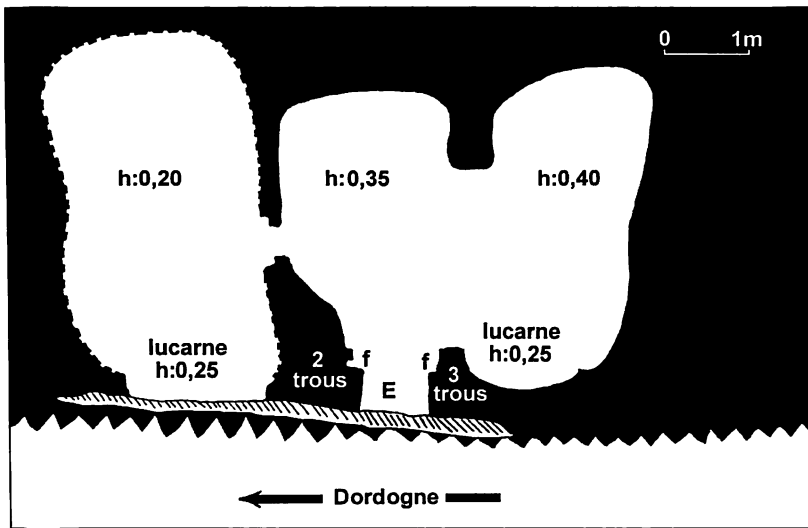
La première, orientée nord-sud, est un long couloir. Sa hauteur de 1,20 m à l'entrée se réduit peu à peu à cause de l'envasement. La progression est donc rendue impossible au bout de 9 m et l'on peut distinguer l'amorce d'une étroite galerie qui se prolonge vers le nord. L'entrée semble avoir été sommairement agrandie mais le reste est probablement le résultat de l'érosion d'une source.

La deuxième est une pièce creusée dans le rocher aux petites dimensions (3 m x 3 m). Sa hauteur s'abaisse rapidement à 0,50 m. Malgré deux trous bien visibles, à l'entrée et au fond, cette salle donne une impression d'inachevé.

La troisième est un étroit couloir de cinq mètres, orienté est-ouest, qui s'interrompt sur un éboulis. La hauteur qui ne dépasse pas le mètre à l'entrée s'abaisse progressivement jusqu'à 0,20 m au fond. Un trou, aménagé à l'entrée, et une rigole au sol posent question.

Ce cluzeau est le moins travaillé de la chaîne. Il semblerait qu'une tentative de creusement d'une salle, au confluent de deux galeries naturelles, ait été découragée. Le dégagement de ces galeries aurait pu être instructif.

### 9. Cluzeau de Rochefort



Toujours en rive droite, à 50 mètres en aval du Trou du Chay, sur le même sentier, se cache le cluzeau de Rochefort. Il faut une descente en rappel pour parvenir à l'entrée qui, comme dans la plupart des sites précédents, a été aménagée avec une feuillure très abîmée et des trous de blocage.

La première salle a la forme d'un rectangle de 4,50 m x 3,50 m et un contrefort forme une excroissance d'un mètre au milieu du mur nord. Le plafond est à plus d'un mètre, à l'entrée, mais il s'abaisse très rapidement pour ne laisser que 40 cm d'espace libre au fond de la pièce. Aucun trou de visée, aucune niche dans les murs mais une large fenêtre de 1,50 m sur une hauteur moyenne de 30 cm. Au milieu du mur ouest, enfin, une porte permet l'accès à une seconde pièce.

Il est possible de distinguer le dessin d'une feuillure mais l'envasement de la salle qui dépasse le mètre, ne laissant qu'une vingtaine de centimètres libres sous le plafond, ne permet que des suppositions. Cette salle de 4 m x 2 m

semble rectangulaire. On distingue, côté rivière, une ouverture qui semble avoir les mêmes caractéristiques que la fenêtre de la première pièce.

Ce cluzeau, avec deux vastes salles dont la surface dépasse les 25 mètres carrés, est aussi le plus envahi par la vase. Le fait que la Dordogne amorce un léger coude à cet endroit peut expliquer que le courant y ait déposé sur plus d'un mètre le limon qu'il charrie.

### **Les cluzeaux : poste de guet ou refuge ?**

À l'issue de cette (re)découverte de neuf cluzeaux, beaucoup de questions restent posées, la plus récurrente étant celle de leur utilisation.

Les cluzeaux de falaise (ils font tous partie de cette catégorie) sont traditionnellement assimilés à des postes de guet. C'est éventuellement le cas pour ceux des Pesqueyroux et des Guillonets amont. Mais les autres sont trop spacieux et le temps passé à élargir le volume habitable plaide pour un autre usage.

Un soin patient a été consacré à l'aménagement des pièces. Mis à part les deux spartiates postes de guet déjà évoqués, quatre cluzeaux ont une seule pièce et trois en ont deux. La plupart des salles sont vastes, toutes les entrées ont une feuillure, des trous ou des « virgules » pour introduire un ou plusieurs madriers bloquant la porte de l'intérieur. Enfin, de nombreux trous de visée, dont la fonction de base était la surveillance, permettaient de repousser, peut-être à coup d'épieu, l'agresseur téméraire qui, dans un équilibre précaire, aurait tenté de s'attaquer à la porte.

S'agit-il alors de cluzeaux destinés à accueillir une population se sentant menacée ? Deux éléments prèchent en ce sens. D'une part, l'espace dégagé en creusant permettait d'accueillir sans peine, certes pendant une durée limitée, une petite dizaine de personnes. D'autre part, à la lumière des cartes de Cassini, de Belleyme et du cadastre « Napoléon », il n'y a eu aucun problème à baptiser ces abris, chacun étant à proximité d'un lieu-dit correspondant à un habitat. Ces cluzeaux de falaise étaient-ils donc un refuge pour les paysans ?

Mais alors pourquoi cet ensemble si cohérent ne se trouve-t-il, de part et d'autre de la Dordogne, que sur 1 250 mètres ? Son agencement en « bande de billard » est très régulier d'amont en aval, chaque cluzeau de la rive gauche permettant de surveiller et de communiquer avec son homologue de la rive droite et vice-versa. Cette symétrie n'est contredite que dans un cas : il existe un vide, côté Saint-Capraise, à l'aval du bourg, où « devrait » se trouver un cluzeau. Peut-être cet abri existait-t-il et a-t-il été comblé lors des travaux de terrassement du canal de Lalinde en 1840 ? Sur plusieurs centaines de mètres, en bordure de rivière, un haut mur en quartiers de pierre contient les déblais

rapportés dans lesquels a été creusé le lit du canal et sous lesquels se trouve peut-être le chaînon manquant.

En revanche, passé le dernier refuge aval, les flancs de la rivière, qui offrent pourtant la même structure jusqu'au barrage de Tuilières à 750 m en aval, ne recèlent aucune trace de cluzeau. Les premiers que l'on trouve, après celui de Rochefort, sont ceux du Petit Cérou, commune de Saint-Agne, 1 750 mètres plus bas. Ils offrent un habitat similaire à ceux étudiés, celui de pièces aménagées avec soin, avec tous les systèmes de veille et de sécurité déjà relevés. À environ trois kilomètres en amont du cluzeau des Broqueries se trouve, commune de Couze-et-Saint-Front, le poste de guet des Escaloux, similaire à celui des Pesqueyroux. La même question se pose alors : pourquoi un tel écart entre celui-ci et le dernier cluzeau du système de défense de la vallée à Saint-Capraise ? Autant d'interrogations auxquelles l'absence de documents écrits et de plans d'époque ne permet pas d'apporter de réponse. Tout au plus des suppositions.

F. G.<sup>5</sup> et M. D.<sup>6</sup>

### Bibliographie

AVRILLEAU (Serge), *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, éd. Archéologie 24, 1975.

DUVERNEUIL (Alcide), « Séances mensuelles », *BSHAP*, t. II, 1875a, p. 282.

DUVERNEUIL (Alcide), « Quelques antiquités de Condat », *BSHAP*, t. II, 1875b, p. 314 et sq.

JARRY (abbé), « Nécrologie », *BSHAP*, t. XLVI, 1919, p. 149-151.

---

5. Association Les Pesqueyroux (Saint-Capraise-de-Lalinde)  
6. Spéléo-Club de Périgueux.

# Le cimetière militaire britannique d'Excideuil

par Alain VAUGRENARD

*Le 21 août 1944, un Short Stirling de la Royal Air Force (RAF) s'écrasait au lieu-dit La Moranchie, commune de Saint-Germain-des-Prés. Les six aviateurs trouvèrent la mort dans l'accident. Ils étaient en mission pour le SOE (Special Operations Executive) britannique. Depuis, au cimetière d'Excideuil, leurs corps reposent dans un enclos spécifique et sont honorés chaque année. Ceci étant, depuis de longues années les supputations vont bon train : pourquoi cet appareil s'est-il écrasé à La Moranchie ? Que venait-il faire au-dessus de Saint-Germain-des-Prés ?*

Il faut tout d'abord rappeler que, tout au long de la seconde guerre mondiale, les forces aériennes alliées ont assuré le soutien des agents infiltrés derrière les lignes ennemies ainsi que des réseaux de résistance, de la Norvège à la Roumanie en passant par la France. Ces aviateurs anglais ou américains, aux missions d'un type très particulier, dépendaient pour ce qui est de la *Royal Air Force*, directement du SOE. Ils effectuaient des missions vitales pour les résistants et hautement dangereuses. À titre d'exemple, l'infortuné Stirling MK IV, parti le 21 août 1944 de la base de Keevil (Wiltshire), n'était pas le seul appareil de la base en mission ce jour-là. En fait, ce sont deux avions de l'escadron 299 groupe 38 qui décollèrent. L'un put accomplir sa mission et l'autre s'est donc écrasé dans la nuit du 21 août 1944, près du hameau de La Moranchie (commune de Saint-Germain-des-Prés).



Fig. 1. *Stirling IV au décollage.*

L'avion était un bombardier Short Stirling fabriqué par la société Short Brothers. Il fut le premier bombardier quadrimoteur de la RAF. Le premier avion de série, le Stirling MK I, a d'ailleurs volé seulement en mai 1940. Les

livraisons aux escadrons ne commencèrent que le 7 août 1940. Le Short Stirling n'était, au début, pas très populaire auprès des équipages. La plupart, en effet, n'avaient pas encore volé sur des quadrimoteurs. Cela s'atténuait rapidement. Le Stirling fut décliné en cinq versions et rendit de grands services. Toutefois, son armement défensif restait insuffisant pour affronter la chasse allemande. Aussi, il fut affecté dès 1942 aux bombardements de nuit. Malgré sa vitesse de pointe assez faible, il resta un appareil de raid standard dont les inconvénients étaient compensés par sa capacité en bombes et celle d'encaisser des coups durs. Il en fut fabriqué 2 375 exemplaires. Les caractéristiques de l'engin sont les suivantes : envergure 30,22 m, longueur 26,32 m, hauteur 6,93 m, poids à vide environ 20 t, poids en charge, environ 27 t. Sa vitesse maximale était de 416 km/h, son autonomie de 3 090 km et le plafond pratique de 5 180 m. La motorisation comportait quatre moteurs 1 590 CV Hercules XI moteurs d'étoile doubles de Bristol. L'armement était effectivement relativement faible : huit mitrailleuses de 7,7-mm-Browning-MGs. En revanche, la charge utile pouvait aller jusqu'à 6,35 t.

L'équipage abattu appartenait au 299<sup>e</sup> escadron du groupe n° 38 qui comprenait neuf escadrons<sup>1</sup>. L'appareil accidenté était alors basé avec son unité sur l'aérodrome militaire de Keevil (Wiltshire), installation dont l'histoire est typique de ces aérodromes militaires créés en Grande Bretagne à l'occasion

1. Créé le 15 janvier 1942, le premier commandant de l'unité fut le capitaine Nigel Norman. Elle était initialement composée de deux escadrons (n° 296 et n° 297). La nouvelle unité fut d'abord basée à Netheravon. Peu à peu, elle monte en puissance avec la création de l'escadron n° 295 le 3 août 1942 et participe à différentes opérations : en Afrique du Nord (opération « Mendiant ») et en Sicile (« Chien de traîneau »). Le 6 novembre 1943, l'escadrille n° 38 devient le groupe n° 38 comprenant neuf escadrons : quatre équipés de bombardiers du type Albemarle (295, 296, 297, 570), un équipé en type Halifax (298) et quatre sur bombardiers Stirling (299, 190, 196, 620). À partir de février 1944, et jusqu'à la fin de la guerre en Europe, beaucoup de sorties furent faites au profit de la direction des Opérations et des Détachements spéciaux du service aérien spécial (SOE). En parallèle le groupe participe à des opérations de bombardement dans le cadre du débarquement sur les côtes normandes et des combats en Europe : opérations « Tonga », « Mallard », et « Roy de Rob ». Il participe à l'opération « Market Garden », du 17 au 21 septembre (tentative de prendre les ponts au-dessus des canaux et du Rhin à Arnhem). L'unité continue ensuite la guerre en Extrême-Orient en 1946. Puis elle fut progressivement dissoute. Il n'en resta que l'escadron n° 297 et l'escadron n° 295 (reformé en août 1947), basés alors sur la base de Fairford.



de la seconde guerre mondiale. La liste des terrains d'aviation implantés en Grande Bretagne et utilisés par la RAF et les alliés pendant le conflit est impressionnante. Les terres agricoles utilisées pour le terrain d'aviation de Keevil ont été réquisitionnées en 1941, avec l'intention de les restituer aux propriétaires quand les hostilités auraient cessé. Le terrain d'aviation et ses bâtiments associés étaient d'une construction standard de temps de guerre. Cela représentait tout de même 400 bâtiments et constructions de tous les types, assurant en permanence le logement, la restauration, les postes de travail et les services de 165 officiers, 523 sous-officiers et 1 854 divers autres personnels. Terminée en 1942, la base fut mise à disposition de l'*United States Army Air Force* (USAAF) et le resta jusqu'au 22 janvier 1944 quand la dernière unité américaine fut déplacée à la base RAF de Rivenhall dans l'Essex. Avec le départ des Américains, la base de Keevil est utilisée par la RAF en mars 1944 par les escadrons 196 et 299 du groupe n° 38, qui s'y installa avec ses Stirling et un grand nombre de planeurs Horsa. Le Stirling est utilisé à Keevil par le personnel de la RAF, mais aussi des forces aériennes royales canadiennes, de la *Royal Australian Air Force*, de la *Royal New Zealand Air Force* et de la *South African Air Force* dans le cadre de missions au profit du SOE mais aussi du *Special Air Service* (SAS). Le tout en grande partie en France. La base participa aussi au remorquage de planeurs et à la libération de la Normandie et de la France. Le départ de ces unités vers l'East Anglia transforma le rôle de Keevil qui devint alors un centre de formation quand, en octobre 1944, l'unité lourde de conversion de planeur n° 22 arriva avec ses avions Albermarle et ses planeurs jumeaux moteur de marque Waco Hadrian. Ils furent, à leur tour, remplacés en juin 1945 par une unité de formation convertissant les pilotes nouvellement qualifiés en Spitfire sur mustangs. En juillet 1947, le centre de formation fut déplacé à Chivenor au Devon et ceci marqua la fin de la RAF à Keevil. Le terrain ne retourna pas pour autant à l'agriculture car il fut classé en réserve jusqu'en 1965 date à laquelle il fut enfin fermé. Entre 1955 et 1964, l'armée de l'Air des États-Unis a employé la base de temps en temps pour ses forces aéroportées en formation. Aujourd'hui, le terrain d'aviation est toujours pratiquement intact avec toutes ses pistes, la voie de périmètre et plusieurs des hangars encore en place. Il est employé de temps en temps par l'armée royale et la RAF qui y font des exercices. Depuis 1992, il héberge également différentes associations et clubs : planeurs, circuit de moto sport, et la Keevil Society qui a organisé en septembre 1994 un *Commemorative Day* pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire du D-Day et de la bataille d'Arnhem, avec inauguration d'un mémorial dédié à la mémoire de ceux qui servirent à Keevil.

Il ne plane plus de doutes sur la destination finale de cet avion et ce, malgré toutes les spéculations locales. La découverte par C. Talbot, fille du Lt Taylor, pilote de l'avion, de l'ordre de mission apporte tous les éclaircissements souhaités :

« Date de vol : 20 / 21 Août 1944. Mission 118 pour Paul 80<sup>E</sup>. De Keevil. Wiltshire (38° Groupe) ST922571 pour Escadron 299 (Diminution Zone) - à proximité de Maubourget, 26 km au nord de Tarbes. Coordonnées de voir DZ CAFLA1 'dernier 43 - 53 - 52 N, 00 - 44 24 E. Appareil : Short Stirling IV. Données de vol : distance, environ 877 km = 548 milles, en ligne droite, vitesse de 90 mph / 306 km / h à 10000 feet. »

L'avion n'était pas armé, il s'agissait d'une opération commandée par le SOE, et plus précisément de ravitaillement en armes et en munitions des maquis français de Bigorre. Était-ce pour le Corps franc Pomiès ? À noter que les deux inscriptions (stèle de La Moranchie et cimetière d'Excideuil) ne se prononcent pas. La première parle « d'une mission de parachutage d'armes aux Forces Françaises de l'Intérieur », suivie de « La Résistance ne les oubliera jamais ». Celle d'Excideuil parle « d'une mission de parachutage d'armes destinées à la résistance ». Cette dernière est offerte par le Comité de Libération d'Excideuil. Une inconnue demeure encore : que venait faire cet appareil au-dessus de cette partie de la Dordogne, alors que la ligne droite le faisait passer plus à l'ouest. Il n'y a rien de probant, sauf à envisager que l'appareil voulait éviter les zones de Royan-Pointe de Grave et Brest où les Allemands avaient constitué de très importantes poches de résistance. À Bordeaux, les Allemands disposaient de 5 régiments avec leur artillerie, et une partie de la DCA, placés sous le commandement de Kuhnemann, l'*Hafenkommandant* de la *Kriegsmarine*. Il avait pour mission de prendre le commandement du port et de Bordeaux et, le cas échéant, de défendre la ville. Ce n'est que le lundi 28 août 1944, au matin, que la ville fut libérée. En revanche, plus à l'est, sur l'axe emprunté par l'appareil, Limoges était en cours de libération, le plus gros effectif de la garnison allemande ayant commencé de quitter la ville dès 17 heures. Cela était connu du SOE dans la mesure où, dès le 20 août, Guingouin avait informé Staunton, major de la mission interalliée, que les entretiens préalables à une entente pour la libération de Limoges étaient en cours. Cet itinéraire, de prime abord excentré, se justifiait donc. Y a-t-il eu aussi défaillance des instruments de bord, dont l'altimètre, faisant voler le pilote en dessous des 10 000 pieds recommandés et donc volant à l'altitude de l'orage ? Enfin, on sait qu'au moment de l'accident, la trajectoire de l'avion était est-ouest, alors qu'elle aurait dû être nord-sud. Ceci est confirmé par la disposition de l'épave mais aussi par le témoignage des habitants du hameau de la Moranchie. Ceux-ci furent réveillés en pleine nuit par le grondement d'un avion passant au ras de leurs toitures et s'écrasant moins de 200 m plus loin dans ce qui était alors une vigne, appartenant à Pauline Savignac ; le tout dans le plus grand vacarme suivi d'explosions qui leur firent très peur et ne les incitèrent à s'approcher du lieu de l'accident qu'au petit jour. Dans ces conditions, l'hypothèse d'un bombardier de 27 tonnes pris à basse altitude, aux alentours de 300 m, dans un violent orage, donc malmené par de violentes rafales et des éclairs, finissant par s'écraser à la Moranchie, est recevable.



*Fig. 2. Restes de l'appareil à La Moranchie (coll. M. Pitout).*

En tout état de cause, l'avion parti de Keevil le 21 août 1944 comprenait un équipage de six hommes. Ils constituaient l'équipage habituel sauf Reginald Dutton, qui ce jour-là remplaçait le Lt W. E. Tripp. Il était piloté par le lieutenant Ernest Albert Taylor, alors âgé de 30 ans. Reginald Dutton occupait le poste de mitrailleur, il avait 33 ans. Le lieutenant Carl Victor Mason, militaire d'active, était le navigateur et avait 30 ans. Le lieutenant Georges James Elliott, âgé de 24 ans, était l'officier de vol, occupant les fonctions de radio et tireur. Le sergent Ronald Victor Cooling était chargé du largage de la cargaison, il avait 23 ans. Enfin, Arthur Alfred Beale, âgé de 24 ans, était le sergent mécanicien du bord. Ils étaient tous, à une exception près (C. V. Mason), réservistes



*Fig. 3. Georges James Elliott (coll. C. Talbot).*



*Fig. 4. Albert Taylor (coll. C. Talbot).*

volontaires de la RAF. Le sergent A. Beale laissait ses parents ainsi qu'un frère et une sœur. R. Dutton laissait une épouse et deux orphelins. Le lieutenant Elliott rejoignait dans la mort son frère jumeau, lui aussi aviateur, abattu en 1942. A. Taylor, qui était professeur à Gun Hill Arley, avait écrit des poésies dont certaines ont été publiées. Également artiste, il était l'auteur, notamment, de nombreuses lithographies, certaines décrivant des scènes de guerre, genre qui était en vogue à l'époque. Il laissait une épouse et deux enfants.

Les six victimes reposent dans un enclos, réalisé conformément aux traditions des cimetières militaires britanniques, en l'occurrence selon les normes de la *Commonwealth War Graves Commission* (CWGC). Cet organisme est responsable du recensement et de l'entretien des tombes des soldats des forces militaires du Commonwealth tombés lors des deux guerres mondiales ainsi que de la construction de mémoriaux pour les soldats non identifiés. L'enclos excideuillais est d'ailleurs répertorié dans les registres de la CWGC. Il se présente sous la forme d'une rangée de six pierres tombales blanches, qui, contrairement aux tombes françaises et allemandes, sont des rectangles dont les bords supérieurs sont arrondis, et non des croix. Chaque pierre est marquée d'une croix, sauf celle d'A. Taylor. En effet, selon les règles en usage alors dans les armées du Commonwealth, les croyances du défunt doivent figurer, excepté pour ceux dont on ne connaît pas la confession, auquel cas un autre symbole est gravé. Si le mort n'avait pas de religion, aucun symbole religieux n'était gravé sur la pierre. Concernant A. Taylor, dont la dalle n'arbore pas de croix, il y a semble-t-il contradiction dans la mesure où on sait qu'en dehors de



Fig. 5. Cimetière d'Excideuil : tombe des aviateurs anglais (coll. A. Vaugrenard).

ses fonctions professorales et de ses loisirs artistiques, il était aussi secrétaire de sa paroisse... Les pierres sont de plus marquées avec le nom et le rang de chaque soldat. Chaque pierre tombale comporte l'insigne de la *Royal Air Force* : un cercle surmonté d'une couronne et avec, en avant-plan, un aigle aux ailes déployées. Dans ce cercle, on peut lire la devise suivante : *Per Ardua ad Astra* (« à travers l'adversité jusqu'aux étoiles »). Excepté celle d'Ernest Albert Taylor, les autres familles ont souhaité faire graver une inscription sur la pierre tombale de leur défunt. Pour Réginald Dutton : *In God's save keeping Reginald a devoted Husband and Daddy loved for ever* (« Dans l'espérance de Dieu gardant Réginald, mari et papa, à jamais adoré et aimé »). L'inscription de la tombe du lieutenant Carl Victor Mason est la suivante : *For us Treasures loving memories for Victor Life eternal* (« Pour Victor, affectueuses mémoires dans la vie éternelle »). Le sergent Ronald Victor Cooling : *A place is vacant in our hearts which never can be filled* (« Une place est vide dans nos cœurs qui ne pourra jamais être remplie »). Arthur Alfred Beale : *Till we meet again dear you're always in our thoughts. Mum PAP Gladys and Peter* (« Jusqu'à ce que nous nous soyons de nouveau réunis, cher, tu es toujours dans nos pensées, Maman Pap Gladys et Peter »). Enfin, la dalle du lieutenant Elliott porte l'inscription : *Reunited with twin brother Tom RAF 1942. The death of duty was the way to glory* (« Réuni à son frère jumeau Tom, RAF 1942. La mort dans le devoir fut le chemin de la gloire »).

La tragédie eut un gros retentissement dans la région. La presse locale se fit largement l'écho de cette émotion. Mieux encore, un document de l'époque, du ministère britannique de l'Aviation, relatant ces funérailles<sup>2</sup>, est particulièrement intéressant, en tant que témoignage « extérieur » à l'évènement. Il recoupe voire complète les témoignages de l'époque :

« La cérémonie des funérailles a été l'expression d'un hommage solennel aux soldats alliés qui sont tombés dans notre pays et une manifestation du fort sentiment patriotique des habitants de ce coin de France, désormais libéré de l'occupation allemande, de son asservissement, de l'humiliation et des crimes. Le nombre de personnes qui se sont réunies dans cette petite ville pour rendre un dernier hommage aux morts a été le plus important de mémoire d'homme. Une immense foule de milliers de personnes a rempli toutes les routes et les chemins menant à la ville venant du Périgord et du Limousin ; chacun portait des couronnes de fleurs et des drapeaux alliés. La foule a déposé ces hommages devant le monument de la guerre de 1914-1918, qui a également été couvert de

---

2. « Relevé d'un rapport sur les funérailles du Fit. / Lieut. EA. Taylor, Royal Air Force et de ses cinq camarades au cimetière d'Excideuil, Dordogne, France, 23 août 1944 (signé pour et au nom du directeur du service des Personnels, ministère de l'Aviation (Casualty Branch), 73-77 Oxford Street, Londres. W.I. Janvier 8. 1945 (le sous-secrétaire d'État, « Téléphone » Gerrard 9234 ; Ref: L22O47/L44/p4CasB4) ».



*Fig. 6. Chapelle ardente à l'hôpital d'Excideuil  
(Garde d'honneur : P. Raymond Ruffin-X-Georges Thomas) (coll. C. Vergne).*



*Fig. 7. Le cortège rue Gambetta (coll. M. Pitout).*

fleurs et d'oriflammes, associant et honorant ainsi les braves qui sont tombés pour la même cause dans deux guerres. À proximité, dans le bâtiment central de l'hôpital, les six cercueils ont été placés, chacun étant recouvert d'un Union Jack et avec une garde d'honneur formée par des membres des F.F.I. Les services religieux des différentes confessions ont commencé immédiatement après l'arrivée du préfet, M. Maxime Roux (représentant du Gouvernement provisoire), qui était accompagné par le capitaine britannique Marc, le maire, et l'officier d'état-major FFI et des membres du Comité de Libération. Après cela, le cortège funèbre a commencé sa route, précédé par des détachements FFI, des jeunes, hommes et femmes des différents mouvements de jeunes patriotes, et par les délégations de sociétés et écoles d'Excideuil. Puis vinrent les corbillards avec leurs fleurs couvrant les cercueils, avec les membres de la Garde nationale en qualité de garde d'honneur. La foule a suivi, regroupée par commune et par canton, avec des fleurs et des drapeaux. À l'entrée du cimetière, le préfet a prononcé quelques mots à la gloire de la Grande-Bretagne, du sacrifice de ses morts et de sa volonté indomptable de la victoire. La Grande-Bretagne, tout comme de Gaule et les membres du gouvernement provisoire, n'ont jamais perdu foi dans le destin de la France et de l'Europe. Après l'allocution du préfet, le lieutenant Géraud, ancien prisonnier de guerre, parlant au nom de l'armée française, a rendu hommage aux soldats britanniques tombés au combat et a salué les morts. Les honneurs militaires sont rendus et suivis du *God Save the King* chanté par les jeunes femmes appartenant à la FUJP d'Excideuil. Les cercueils ont ensuite été transportés au cimetière et, après que les ministres des différentes confessions eurent conclu leur discours, ils ont été déposés en une seule tombe ».

Ce ne fut qu'au bout de dix ans que le gouvernement de la Grande-Bretagne proposa aux familles un rapatriement des corps. Il essuya un refus indigné, la proposition venant bien tard. De plus, comme le montre le rapport britannique, les Périgordins avaient su honorer plus que dignement les défunts et des liens étaient noués avec la petite région. Quant à l'épave de l'appareil, d'après les témoignages recueillis, il fut possible de récupérer la cargaison (armes et munitions). La cellule et les moteurs furent petit à petit démantelés.

Depuis, des liens étroits demeurent entre les familles des disparus et la région. Une cérémonie franco-anglaise annuelle a lieu. Elle s'est étoffée au fil des ans et suit un rituel précis, sous le règne de l'alternance. La cérémonie commence une année à la Moranchie devant la stèle édiflée sur les lieux de l'accident et se termine au cimetière d'Excideuil puis à la mairie, elle est alors placée sous la responsabilité du maire d'Excideuil. L'année suivante, on part du cimetière d'Excideuil pour terminer au cimetière de Saint-Germain-des-Prés, le tout sous la responsabilité du maire de Saint-Germain-des-Prés. Dans cette commune, les participants honorent deux résistants qui y reposent. Il s'agit d'André Dumas, qui avait dix-neuf ans quand il fut fusillé par la Milice



*Fig. 8. Obsèques solennelles du mercredi 23 août 1944.  
Cimetière d'Excideuil (coll. C. Vergne).*



*Fig. 9. Obsèques solennelles du mercredi 23 août 1944.  
Cimetière d'Excideuil (coll. C. Vergne).*





Fig. 10. Stèle de La Moranchie (coll. A. Vaugrenard).

à Limoges le 25 avril 1944, après avoir été blessé au combat à Saint-Germain-des-Prés le 1<sup>er</sup> mars 1944, et de René Geoffroy, décédé « faute de soins » à l'occasion de ce combat contre les G.M.R. Entre ces deux temps forts, il est procédé à un dépôt de gerbes devant la stèle qui commémore la mort, au cours du combat de La Verdenie, les armes à la main, de René Donadille, le 28 juin 1944, victime d'une unité du groupement Wilde. La cérémonie est placée sous la double présidence du représentant du préfet de Dordogne et du consul du Royaume-Uni. Un représentant de la RAF est présent ainsi que les délégations d'anciens résistants et les drapeaux. Cette organisation s'est peu à peu mise en place, au fur et à mesure que le souci de mémoire et d'hommage rendu à des hommes venus d'horizons différents mais morts pour la même cause, dans le même secteur, s'est imposé. C'est ainsi que le monument de La Moranchie a été créé à l'instigation d'Yves Bancon, lui-même ancien résistant (*Ramon*, chef de la 222<sup>e</sup> compagnie FTP) et ancien architecte, qui l'a dessiné et fait réaliser en pierres de taille, par les élèves du lycée professionnel du bâtiment de Chardeuil, voisin du site. La forme du monument évoque des ailes d'avion, en rappel de celles qui se brisèrent sur les terres en arrière du site mémoriel. Enfin, même si, peu à peu, le nombre de participants diminue, de nombreuses personnalités, d'anciens résistants et des représentants des familles des aviateurs y assistent encore.

### **Bibliographie et sources**

*Excideuil et son Pays*, éd. de la Tuilière, 1991.

CAPITAINE FRED, *Bataillon Violette*, Saint-Yrieix-la-Perche, impr. Fabrègue, 1975.

CAPITAINE FRED, *La Brigade Rac*, Saint-Yrieix-la-Perche, impr. Fabrègue, 1977.

LAGRANGE (Jacques), *Dictionnaire de la Résistance (Dordogne)*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2007.

PENAUD (Guy), *Histoire de la Résistance en Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1985.

Témoignages dont l'aide précieuse de C. Talbot, fille du Lt pilote A. Taylor.

Presse locale : *La voix de la Libération*.

Archives communales.

Sites internet :

[www.avions.legendaires.free.fr](http://www.avions.legendaires.free.fr)

[www.raf38group.org](http://www.raf38group.org)

[www.cwgc.org](http://www.cwgc.org) (site de l'organisation qui œuvre pour la mémoire des soldats du Commonwealth)

## **DANS NOTRE ICONOTHÈQUE\***

# Remplois antiques et médiévaux dans l'architecture de Dordogne

par Brigitte et Gilles DELLUC

*Jean Secret avait attiré l'attention des auteurs de la présente note sur les remplois dans l'architecture de la Dordogne. En 1981, il leur avait fourni une liste manuscrite d'un bon nombre de ces éléments sculptés, antiques ou pré-romans, ainsi sauvés de l'usure du temps du fait de leur inclusion dans un monument plus tardif<sup>1</sup>.*

*Peu après la disparition de ce grand archéologue, ce sujet avait été complété et développé oralement, le 10 août 1986, lors du deuxième colloque de Brantôme intitulé « Du romain au roman<sup>2</sup> ».*

*Les pages qui suivent regroupent des éléments sculptés remontant à l'époque gallo-romaine, au Haut Moyen Âge ou encore pré-romans voire romans, inclus dans des constructions plus tardives.*

---

\* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont inventoriés et archivés à la SHAP.

1. SECRET, 1981.  
2. DELLUC, 1987.

*Compte tenu de l'éparpillement de ces nombreux vestiges, souvent oubliés, elle ne prétend pas à l'exhaustivité et notre Bulletin accueillera avec reconnaissance toutes les observations de ses lecteurs<sup>3</sup>. Ces pages pourraient être le point de départ d'un travail universitaire<sup>4</sup>.*

## I. Vestiges gallo-romains

### A. Chapiteaux remployés en bénitiers ou fonts baptismaux

Ils ont souvent été signalés de longue date par les « antiquaires » du XIX<sup>e</sup> siècle. La carte archéologique de la France (volume Dordogne) permet parfois d'obtenir des précisions, notamment bibliographiques<sup>5</sup>. Mais le volume consacré à Périgueux n'a pas encore paru.

#### 1. *Petit-Bersac*

Un « chapiteau corinthien (fin I<sup>er</sup> siècle), en calcaire fin, évidé dans sa base », est remployé en bénitier dans l'église (du XIX<sup>e</sup> siècle, sur fondations romanes). Il proviendrait d'un monument public<sup>6</sup>. Un autre est signalé anciennement sur la place de la mairie<sup>7</sup>. La fouille de parcelles de terrains par Jean Pichardie (1965-1979) lui a permis d'identifier une grande villa de type nordique à cour rectangulaire (I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles avant J.-C.). De nombreux vestiges aux alentours ont fait conclure à un *vicus*, agglomération plus importante.

#### 2. *Église-Neuve-de-Vergt*

Un gros chapiteau d'ordre corinthien, orné de feuilles d'acanthé avec astragale<sup>8</sup>, est remployé, renversé, comme fonts baptismaux dans l'église édifiée au XIX<sup>e</sup> siècle sur une motte féodale<sup>9</sup> (fig. 1).

3. Les illustrations fournies ici ne concernent pas les remplois les plus connus de tous grâce aux publications (Saint-Front, château Barrière, Sarlat, la Rigale, Cadouin...).

4. Ce sujet n'a pas donné lieu à publication spécifique dans notre *Bulletin. La Mémoire du Périgord* (en ligne : [www.shap.fr](http://www.shap.fr)) ne fait que citer Saint-Avit-Sénieur, Cadouin, Saint-Vincent-de-Cosse et Cercles.

5. GAILLARD *et al.*, 1997.

6. *BSHAP*, t. XXXII, 1905, p. 434 ; GAILLARD *et al.*, 1997.

7. *BSHAP*, *ibid.*, p. 434.

8. L'astragale est la moulure arrondie séparant le chapiteau du fût de la colonne. Habituellement il fait partie du chapiteau au Moyen Âge, dont il constitue la base, et il est séparé de la colonne par un joint. C'est l'inverse dans l'art antique.

9. SECRET, 1976 et 1985 ; GAILLARD *et al.*, 1997.



Fig. 1. Église-Neuve-de-Vergt. Chapiteau d'ordre corinthien.

### 3. La Douze

Un remarquable fût de colonne gallo-romain en calcaire, sculpté de trois panneaux portant chacun un personnage aux muscles herculéens, est désormais disposé dans la chapelle nord de l'église (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) (fig. 2). Ce très beau bas-relief, bien que classé Monument historique depuis 1905, a été très négligé par les archéologues car il était sale, entreposé à l'envers, accolé au mur et transformé en socle de bénitier, comme le montre un cliché de la base Mérimée<sup>10</sup>. Jusqu'ici il était classé simplement comme « bénitier » avec un décor de « rinceaux et soleil » et on disait que « le bénitier de l'église serait le remploi d'un chapiteau antique<sup>11</sup> ».

10. La base Mérimée recense le patrimoine monumental français, qu'il soit protégé ou non. Gérée par le ministère de la Culture, elle est accessible gratuitement sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

11. GAILLARD *et al.*, 1997 ; Secret, 1976 et 1985.



Fig. 2. La Douze. Remarquable fût de colonne gallo-romain sculpté.



#### 4. Sencenac (Sencenac-Puy-de-Fourches)

En face de l'église de Sencenac, un demi-fût de colonne torse en calcaire, surmonté d'un chapiteau corinthien à astragale, aurait supporté une croix<sup>12</sup>, aujourd'hui disparue (fig. 3). Il a été classé parmi les Monuments historiques en 1953. Un bas-relief en pierre (antique ?) a également été signalé<sup>13</sup>.

Fig. 3. Sencenac. Demi-fût de colonne torse, surmonté d'un chapiteau corinthien.

12. BSHAP, t. LXXXI, 1954, p. 173 et 97 et t. XCVII, 1970, p. 233 ; GAILLARD *et al.*, 1997.

13. BSHAP, t. LXXXIV, 1957, p. 95.

## 5. Brantôme

Un bénitier de fonts baptismaux est creusé dans un très gros chapiteau d'aspect antique mais très bien conservé et avec astragale, à l'entrée de l'église abbatiale (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles). Il n'est pas cité parmi les remplois gallo-romains<sup>14</sup> et daterait du XII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

## B. Chapiteaux remployés comme tels

### 1. Montcaret

La partie romane de l'église (abside, absidioles et croisée du transept), bâtie sur une *villa* gallo-romaine tardive et un prieuré mérovingien avec sarcophages paléo-chrétiens, est riche d'un *patchwork* de chapiteaux : cinq dans l'abside et dix dans la croisée. Les premiers, de tradition antique, sont en marbre gris, à décor corinthien et dépourvus d'astragale ; les autres sont romans<sup>16</sup>. Les cinq chapiteaux de marbre gris (fig. 4) proviennent de la villa : trois corinthiens à deux couronnes et caulicoles, un à trois registres de feuilles imbriquées, un à feuilles angulaires et décor géométrique. Ils sont stylistiquement proches de ceux de Saint-Sever (Landes). Deux d'entre eux portent, au niveau du tailloir (en calcaire de teinte claire), des sculptures romanes très élaborées (deux têtes humaines sur l'un et quatre quadrupèdes sur l'autre, avec des motifs floraux)<sup>17</sup> : ils sont donc hybrides. Quatre sont issus des carrières de marbre de Saint-Béat (Haute-Garonne) et un de celles de la vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques)<sup>18</sup>.

### 2. Les Eyzies-de-Tayac

L'église fortifiée de Tayac (XII<sup>e</sup> siècle) présente un portail à voussures polylobées, portées par des colonnes à astragale, faite de marbre vert de Saint-Béat (Haute-Garonne)<sup>19</sup>, et deux chapiteaux d'inspiration corinthienne, en marbre blanc, sans astragale : un à trois rangées de quatre feuilles alternées et un rebord de *calathos* orné d'une torsade serrée ; l'autre avec couronne, caulicoles et feuilles médianes<sup>20</sup> (fig. 5).

14. GAILLARD *et al.*, 1997.

15. Base Mérimée.

16. SECRET, 1968.

17. Le tailloir est la tablette carrée couronnant le chapiteau.

18. GAILLARD *et al.*, 1997 ; CABANOT, 1993. Montcaret illustre le fait que nombre d'édifices mélangent des remplois de l'époque gallo-romaine et du Haut Moyen Âge. Il en est de même pour l'église de Tayac aux Eyzies. La basilique Saint-Just de Valcabrière (Haute-Garonne), près de Saint-Bertrand de Comminges (ancienne *Lugdunum Convenarum*), est un exemple étonnant de cette utilisation des remplois.

19. SECRET, 1968 ; CABANOT, 1993.

20. GAILLARD *et al.*, 1997.



Fig. 4. Montcaret. Chapiteaux de tradition antique, en marbre gris, à décor corinthien. À droite, les chapiteaux hybrides à tailloir roman sculpté.

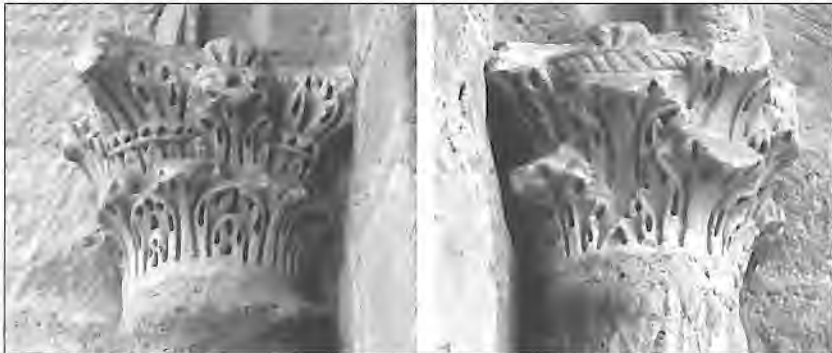


Fig. 5. Les Eyzies-de-Tayac. Deux chapiteaux d'inspiration corinthienne, en marbre blanc, sur des colonnes en marbre des Pyrénées.



## C. Fûts de colonnes

### 1. *Brantôme, Montcaret et Urval*

Outre la colonne de Sencenac et les deux colonnes des Eyzies, Jean Secret cite un gros et court fût de colonne antique en marbre rouge foncé, presque noir, dans la chambre à coupole du clocher de Brantôme<sup>21</sup>. D'autres colonnes seraient à Montcaret<sup>22</sup>, non retrouvées. Deux grandes, de marbre noir, s'élevant dans le chœur d'Urval, à astragale et surmontées de chapiteaux romans, ne sont pas mentionnées habituellement<sup>23</sup>.

### 2. *Boulouneix (La Gonterie-Boulouneix)*

Un fût de colonne gallo-romaine, en calcaire et décoré d'écailles sculptées, est réemployé en bénitier dans cette charmante église à façade saintongeaise (XII<sup>e</sup> siècle). Ce remploi a été appelé à tort « chapiteau<sup>24</sup> ».

### 3. *Colombier*

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>, un fût de colonne antique, provenant du site des Caraignes, sert de socle de bénitier dans l'église romane remaniée au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Aux Caraignes fut découvert un trésor de plus de 2 000 monnaies en 1924<sup>27</sup>.

### 4. *Saint-Vincent-de-Cosse*

Une colonne d'allure antique, creusée d'une niche, est sommée d'une croix à un carrefour<sup>28</sup>. Une station gallo-romaine est anciennement localisée à Coustaty.

## D. Soubassements gallo-romains

### 1. *Périgueux*

a. *Le mur d'enceinte* tardif de Vésone était un rempart improvisé au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle de « six mètres d'épaisseur, sur dix mètres de hauteur dessinant un ovale de neuf cents mètres de développement [soit] quelque 60 000 m<sup>3</sup> de pierres juxtaposées et empilées », selon Jean Secret<sup>29</sup>. Ces pierres

- 
21. SECRET, 1976, 1968 fig. p. 13, et 1985.  
 22. GAILLARD *et al.*, 1997.  
 23. DELLUC, 1987. Une voie antique est proche de là.  
 24. SECRET, 1976 ; GAILLARD *et al.*, 1997.  
 25. GAILLARD *et al.*, 1997.  
 26. BSHAP, t. LI, 1924, p. 182 ; BARRIÈRE, 1930, p. 214.  
 27. BSHAP, t. LI, 1924, p. 134 et 181-184.  
 28. DELLUC, 1987.  
 29. SECRET, 1976.

ont été remployées « soit pour bâtir des masures, soit pour construire le château Barrière, ou le château comtal de la Rolphie, ou encore la Visitation, sur les Arènes » ; soit même plus tardivement pour constituer des collections de curiosités, tel ce « jardin Chambon » où l'on avait accumulé (à l'ouest et au nord de l'église Saint-Étienne) des « fabriques faites de morceaux sculptés et de colonnes reconstituées. Dans ce qui reste de ce mur-conservatoire se voient encore des cippes, tombeaux, stèles, morceaux de corniches à médaillons, fûts de colonnes, chapiteaux », dans l'enceinte de Sainte-Marthe. Ce rempart est bien visible d'ouest en est, de la porte Normande à l'hôtel de Lestrade, avec quatre tours, en partie récemment restauré, en bordure de la voie ferrée<sup>30</sup>. Un tronçon de statue est encore visible, inclus dans la maçonnerie d'une tour ronde, entre le château Barrière et le bâtiment médiéval situé à l'ouest de celui-ci.

Aujourd'hui encore un garage, au bas de la rue Romaine, emprunte ses murs à des pierres extraites de ce rempart. De même, le mur sud de la cave de l'hôtel de Lestrade, au 5 de la même rue, est constitué par un segment de cette muraille. Rue du Gymnase, au coin de la rue Émile-Combes, une tour de la muraille se confond avec un bâtiment moderne avec, au premier étage, une série de colonnes. De même pour la très célèbre porte de Mars, un peu plus au nord.

*b. Le château Barrière* (XII<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècles) a des substructions antiques au midi : c'est encore le mur d'enceinte. Outre sa tour romane, surmontant une tour gallo-romaine, il conserve dans sa maçonnerie des fragments sculptés : les restes d'une frise décorée de motifs floraux, de pampres et de feuilles. Au prix d'une courte escalade, une pierre tumulaire, renversée, a été retrouvée, incluse dans le jambage d'une porte au premier étage et publiée<sup>31</sup>. Elle rappelle le souvenir d'un certain *Gnatusius*, mort à l'âge de vingt-cinq ans dont la mère, *Secundina*, a payé le tombeau de ses deniers : *de suo dat*<sup>32</sup> (fig. 6). Cette belle épitaphe n'a pas eu de chance sur le plan bibliographique : le capitaine Émile Espérandieu, dans *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques*<sup>33</sup>, croyait qu'elle se trouvait au musée du Périgord (sous le numéro 281). Elle figure désormais dans le *corpus* des *Inscriptions latines d'Aquitaine : Petrucores* publié par J.-P. Bost et G. Fabre en 2001<sup>34</sup>.

*c. Le grand bâtiment médiéval proche, salle dite hôtel d'Angoulême*<sup>35</sup>. Le mur sud est bâti, lui aussi, au-dessus du mur d'enceinte : vu du lycée Jay-de-Beaufort, il apparaît en petit appareil, avec arases de briques et aussi, tout en

30. BARRIÈRE, 1930 ; CAILLAT-GIRARDY, 1998.

31. DELLUC et GALINAT, 1993.

32. Ou *de suo dedit*. À noter aussi un petit graffite moderne de 1940.

33. publié par la SHAP en 1893.

34. Le cliché n'y est pas très lisible.

35. Dit aussi hôtel de Peyrouse ou maison Romane. Il abrita jadis la salle des séances de la Société historique et archéologique du Périgord.



Fig. 6. Périgueux. Château Barrière. Épitaphe incluse dans un mur.

haut, des lits de pierres en *opus spicatum* (en arêtes de poisson). Ces dernières, fréquentes au XI<sup>e</sup> siècle, se retrouvent aussi, par exemple, sur la nef de la chapelle Saint-Christophe à Montferrand-du-Périgord ou dans le souterrain, en grande partie taillé dans la roche, creusé sous le 16 de la rue du Plantier à Périgueux.

## 2. Montcaret

L'église, à chevet et transept romans, est bâtie sur une *villa* gallo-romaine tardive et un prieuré mérovingien avec sépultures, comme dit plus haut.

## 3. Saint-Léon-sur-Vézère

L'église (XII<sup>e</sup> siècle) est bâtie sur une *villa* gallo-romaine (mobiliers des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles) et sur un lieu funéraire du Haut Moyen Âge. Un mur en grand appareil, établi contre le mur ouest de la nef, semble un quai de la Vézère ou un aménagement de rive, médiéval ou plus récent, ou bien un vestige antique. Un soubassement pré-roman du mur sud, en *opus spicatum*, a été repéré à deux mètres de profondeur<sup>36</sup>.

## 4. Villeteureix

Une tour, ancienne *cella* d'un temple disparu, en petit appareil à cordons de brique, paraissant une tour de Vésone en réduction de moitié, est incorporée au manoir de la Rigale (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). Elle en constitue comme une tour ronde, aménagée en pièces superposées. Léo Drouyn n'a pas manqué de dessiner ce monument très connu<sup>37</sup>.

36. GAILLARD *et al.*, 1997.

37. DELLUC, 2001.

### 5. La mosaïque de la villa de Gaubert (Terrasson-Lavilledieu)

Mise au jour en 1897 (près de Terrasson), cette mosaïque tardive (IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle ?) est composite (aujourd'hui au musée d'Art et d'Archéologie du Périgord). Elle inscrit, dans un *emblema* rectangulaire, deux cervidés et un faon, au centre de vingt-quatre carrés meublés de fleurons diversifiés, de cercles, de croissants, d'entrelacs et de vases. Une réparation secondaire est bien visible, montrant que cette mosaïque a été remployée et utilisée durant le Haut Moyen Âge. Elle a alors été restaurée, peut-être à l'époque carolingienne selon Françoise Soubeyran<sup>38</sup>. On devine un homme avec un chien ou un volatile.

### 6. Autres soubassements

Comme on le sait, nombre de routes actuelles empruntent le tracé, souvent rectiligne, des voies antiques. Par exemple, les tronçons de la route diagonale Bordeaux-Bergerac-Brive, rapportée au réseau d'Agrippa, ou encore la route de la Bessède à l'ouest de Belvès. Les nombreux établissements de la campagne périgordine ont disparu depuis l'époque gallo-romaine. Peu ont été fouillés. Un bon nombre est suspecté depuis Wilgrin Taillefer à la suite de trouvailles fortuites de *tegulae*<sup>39</sup>. La photographie aérienne ou par satellite permet parfois d'en découvrir, comme, par exemple, cette *villa* proche de Manzac-sur-Vern (fig. 7), dont rien n'indique la présence sur le terrain, remployé pour la culture en bordure de route<sup>40</sup>.



Fig. 7. Manzac-sur-Vern. Trace d'une villa sur la vue satellite dans un terrain agricole (après fauchage).

38. SOUBEYRAN, 1987.

39. BARRIÈRE, 1930.

40. A 2,5 km au S-SE de Manzac (E 0°35'31 / N 45°03'54,8).

## II. Les chrismes

Dans deux églises romanes, des pierres de remploi sont décorées d'un chrisme remontant au VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Ce monogramme christique est formé des deux lettres grecques X (*chi*) et P (*rho*), la première apposée sur la seconde. Il s'agit des deux premières lettres du mot *Χριστός* (Christ), accompagné des lettres *alpha* (souvent majuscule) et *oméga* (minuscule) : *A ω*<sup>42</sup>.

Une dalle ainsi ornée a été enchâssée avant 1881 au niveau de la croisée du transept de l'église romane anciennement prieurale de Montagrier. Elle avait été découverte jadis « en réparant l'église<sup>43</sup> ». Une autre pierre analogue, longue de un mètre et faite de calcaire rougeâtre, sert de linteau à une porte, aujourd'hui condamnée, du mur sud de la « vieille église » de Saint-Vincent-de-Cosse (près du cimetière) : elle est curieusement marquée de façon inversée : *ω* et *A* (fig. 8). Elle pourrait provenir d'une cuve de sarcophage<sup>44</sup>.



Fig. 8. Saint-Vincent-de-Cosse. Longue pierre servant de linteau et sculptée d'un chrisme.

41. SECRET, 1976 et 1985.

42. « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin » (*Apocalypse* I, 8, XXI, 6 et XXII, 13). Le chrisme serait le signe que portait l'étendard (*labarum*) de Constantin I<sup>er</sup> quand il marcha contre son rival Maxence et le battit à la bataille décisive du pont Milvius sur le Tibre en 312. En songe, il aurait vu ce signe, accompagné du message : « Sous ce signe tu vaincras » (*In hoc signo vinces* en latin). La légende est contestée car l'empereur romain ne s'est converti que sur son lit de mort en 337...

43. BSHAP, t. VIII, 1881, p. 406-408.

44. BSHAP, t. XI, 1884, p. 108 et t. XCVII, 1970, p. 35.

### III. Linteaux remployés

#### A. Le linteau des Eyzies

Au chevet de l'église romane de Tayac, le linteau d'une petite baie est orné d'un entrelacs carolingien typique, entouré par un cordon tressé (fig. 9).



Fig. 9. Les Eyzies-de-Tayac. Linteau à entrelacs carolingien.

#### B. Le linteau de Marcillac (Marcillac-Saint-Quentin)

L'église (chœur du XII<sup>e</sup> et chapelles du XVI<sup>e</sup> siècles) conserve, du côté de l'Évangile, une grosse pierre-linteau, échancrée à son bord inférieur. Elle est profondément gravée d'énigmatiques masques « barbares », suivant le qualificatif de Jean Secret qui en fait également un vestige carolingien<sup>45</sup>, peut-être fragment de dalle funéraire ou de cuve baptismale avec une représentation de la Sainte Famille. Classé parmi les MH en 1949 (fig. 10).

#### C. Les linteaux de Belaygue (La Gonterie-Boulouneix)

Cinq linteaux triangulaires sont décorés de motifs géométriques d'allure archaïque : trois forment les linteaux des étroites baies romanes du chevet, au-dessus d'une litre funèbre<sup>46</sup>. L'un d'eux, portant un triangle, a été inclus, fragmentaire, dans la maçonnerie et semble donc venu d'ailleurs. Deux autres ont été déposés dans la nef aujourd'hui dégagée.

45. SECRET, 1976.

46. Sur laquelle le traitement d'images par ordinateur permet de déchiffrer les armes des Bertin et des Saint-Chamans.



Fig. 10. Marcillac. Pierre-linteau gravée de masques « barbares ».

#### IV. Les vestiges mérovingiens et carolingiens de Saint-Front de Périgueux

Cette cathédrale a fait l'objet d'une quasi totale reconstruction dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui rend Saint-Front « si peu authentique, si peu vrai<sup>47</sup> ». Chacun connaît les rares vestiges anciens, réutilisés *in situ*.

Au nord du porche actuel reste un pan de mur de l'église qu'érigea Chronope (v. 500-v. 536) et « outre le petit appareil cubique du mur qui regarde la rue Denfert (jadis d'Enfer), il semble bien que la frise supérieure de la façade occidentale, sur la Clautre, date de l'époque mérovingienne<sup>48</sup> », avec ses 12 petits arcs portés par des chapiteaux corinthiens et ses baies à claveaux minces.

À la base du clocher, les chapelles latérales, dites « confessions », semblent dater du VIII<sup>e</sup> siècle pour celle du nord, du IX<sup>e</sup> siècle pour celle du sud.

Les travaux récents ont mis en évidence toutes les étapes de la décoration du clocher depuis l'époque romane : sculptures originales, sculptures refaites aux diverses époques et plus ou moins épaufrées selon la nature du calcaire utilisé. Elles étaient bien visibles grâce à l'ascenseur installé durant les travaux de 2007-2008.

Le chœur est désormais orné de quatre panneaux de peintures murales (début du XV<sup>e</sup> siècle) provenant de l'hôpital Sainte-Marthe, aujourd'hui détruit.

47. SECRET, 1968.

48. SECRET, 1976.

## V. Les lions tête-bêche du Ribéracois

Deux églises romanes voisines conservent chacune un bas-relief, attribué au XI<sup>e</sup> siècle ou plus ancien, figurant deux monstres affrontés antithétiques (lions ?)<sup>49</sup> (fig. 11).

À Saint-Méard-de-Drôme, c'est une sculpture provenant de l'ancienne façade et placée aujourd'hui sous le porche de cette église très restaurée, avec un christ en majesté, assis et bénissant, porteur du nimbe crucifère, inclus dans une mandorle et jadis polychromé. À Douchapt, sur l'élévation méridionale, c'est la même image : « deux chats », traduit-on sans doute abusivement.

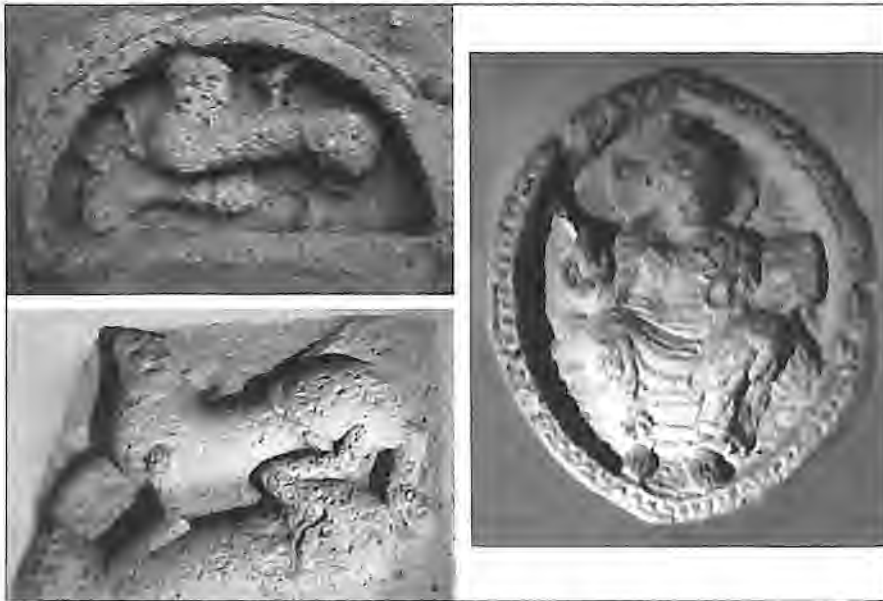


Fig. 11. Douchapt (en haut) et Saint-Méard-de-Drôme (en bas) : deux félins sculptés tête-bêche. À droite, Christ en majesté de Saint-Méard.

## VI. L'énigme des statues de Sarlat et de Saint-Astier

Ces trois groupes de personnages du clocher-porche roman de la cathédrale de Sarlat sont très connus de tous mais bien difficiles à dater et à identifier : ils ont donné lieu à de multiples interprétations. Ils sont « si abîmés qu'il est impossible de les dater et de les identifier », disait prudemment Jean Secret<sup>50</sup>. On retiendra schématiquement : un personnage avec sa quenouille :

49. SECRET, 1976 et 1985.

50. SECRET, 1968.



peut-être David et Goliath ; deux autres personnages (dont Ulysse ?)<sup>51</sup>. Ce sont des rondes bosses et non des bas-reliefs comme on le dit parfois. Sont-elles romanes et très épaufrées ou pré-romanes ? Aucun argument précis de datation convaincant n'a été apporté.

En revanche, le clocher-porche carré de Saint-Astier (XVI<sup>e</sup> siècle), récemment restauré, est orné de trois paires de personnages sculptés romans réemployés, un peu comme à Montcaret (voir *infra*), mais ils portent nimbes, grandes robes et parfois un livre (fig. 12). Non loin, dans un médaillon, sont les restes de la tête d'un personnage à nimbe crucifère (?) et à dextre pendante.



Fig. 12. Saint-Astier. Personnages sculptés romans, portant nimbes, grandes robes et parfois un livre. À droite, autre remploi.

## VII. Les mystérieux bas-reliefs de Bussière-Badil

Ces seize bas-reliefs ont été réemployés autour du portail à voussures sculptées de l'église romane (remaniée aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, après les guerres anglaises et de Religion). Ils sont aujourd'hui très épaufrés mais furent heureusement dessinés à la chambre claire minutieusement par Léo Drouyn le 29 septembre 1848<sup>52</sup>. Ils posent les mêmes problèmes de datation que les statues de Sarlat.

Certains paraissent être des sculptures romanes, tandis qu'à droite et à gauche du portail, deux semblent être des morceaux choisis possiblement pré-romans, très archaïques, très altérés eux aussi : Jean Secret y a décrypté l'Annonciation, la Visitation et une Nativité avec le bœuf et l'âne<sup>53</sup> (fig. 13). D'autres représentent un combat de soldats, un joueur de lyre, un arracheur de dents, un personnage décapité... sculptés en méplat et difficiles à dater.

51. POMMAREDE, 2004.

52. DELLUC, 2001.

53. SECRET, 1976 et 1968.



Fig. 13. Bussière-Badil. Bas-relief roman remployé autour du portail.  
Très épaufré actuellement. Dessin de Léo Drouyn en 1848.

### VIII. Remplois pré-romans, romans et tardifs

Bon nombre d'églises romanes de Dordogne conservent des chapiteaux d'allure archaïque. Ainsi, par exemple, celles de Tourtoirac, Saint-Aulaye, Salles-de-Cadouin, Campagne, Sergeac... Mais l'archaïsme du style n'indique pas forcément des sculptures pré-romanes et ne sont pas l'indice d'un remploi. Ainsi les deux chapiteaux du cellier de Cadouin, très rudimentaires, ne peuvent être antérieurs au début du XII<sup>e</sup> siècle, les moines n'étant pas implantés avant 1115.

Le clocher de l'abbatiale de Brantôme (XI<sup>e</sup> siècle) conserve à l'étage de la coupole, une colonne tronconique de marbre rouge presque noir, avec un chapiteau à palmettes et à astragale dorique taillée dans le chapiteau, sans doute pré-roman, peut-être carolingien. Dans la chambre des cloches (premier étage), sont quinze gros chapiteaux, dont certains à entrelacs carolingiens, très anciens aussi<sup>54</sup>, rapportables au XI<sup>e</sup> siècle ou antérieurs. Ceux des étages supérieurs sont très sommaires.

Au chevet de cette église de Brantôme et sur l'élévation sud, deux statues très épaufrées (dont un atlante) paraissent plus anciennes que le bâtiment, tandis que les vestiges d'une autre, petite et décapitée, très noircis par les algues, sont inclus dans un mur maçonné, à droite des sculptures rupestres du *Triomphe de la Mort*, dit aussi du *Jugement dernier* (fig. 14).

À Montcaret, on note deux bas-reliefs à l'extérieur du croisillon nord : l'un représente Adam et Ève, l'autre saint Pierre et saint Paul avec deux têtes sculptées sous-jacentes très frustes. Le mur nord est lui-même pré-roman, bâti en petit appareil cubique<sup>55</sup> (fig. 15). Dans la partie moderne de l'église, une

54. SECRET, 1968 et 1985.

55. SECRET, 1968 et 1985 et DELLUC, 1986.



*Fig. 14. Brantôme. Vestige d'une statue incluse dans un mur de l'abri sculpté du Triomphe de la Mort.*



*Fig. 15. Montcaret. Bas-reliefs sur le mur nord : Adam et Ève ; saint Pierre et saint Paul. Sous chacun, deux têtes sculptées très frustes. Le mur nord est lui-même pré-roman.*

croix de consécration sculptée, sans doute romane, a été incluse dans le mur, près de la chaire.

Un contrefort de l'église de Cercles porte deux bas-reliefs difficiles à lire et à dater, signalés par Jean Secret en 1974 : un homme aux bras levés ; un évêque et un personnage agenouillé.

Pierre Garrigou-Granchamp a inventorié les édifices domestiques romans et gothiques de Périgueux et Sarlat<sup>56</sup>. Outre le château Barrière et le logis chevaleresque voisin, il signale des remplois romans dans des édifices plus tardifs à Périgueux (piédroit de baie à l'hôtel de Crémoux ; pierres romanes dans les combles et l'escalier à vis, motifs sculptés variés au 18, rue du Plantier) et à Sarlat (linteaux découpés d'un trilobe en remploi, visibles au 2, rue de la Liberté et au 1, rue de la Salamandre).

Certains bâtiments religieux ne sont plus connus que par quelques remplois. À Saint-Rabier, où l'église fut entièrement rebâtie au XIX<sup>e</sup> siècle, des chapiteaux archaïques de la vieille église sont réemployés dans une croix et dans le jambage d'un portail de jardin. À Châtres, des pierres de grès rose de l'abbaye romane détruite ont servi à construire des maisons ; une tête de « Christ souffrant » a été réemployée dans un mur de la maison Lagrange<sup>57</sup> et sa photographie par le Dr J. Brachet a été publiée par P. Pommarède<sup>58</sup>. De même, une pierre sculptée d'une « croix de Malte à huit pointes<sup>59</sup> », entourée d'une inscription indéchiffrée, est incluse dans le mur sud de l'église romane remaniée de Saint-Naixent, qui fut une commanderie des hospitaliers dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Quelques éléments sculptés de l'abbatiale de Saint-Avit-Sénieur ornent la façade de deux maisons des alentours, comme nous l'a montré Paul Fitte en 1988. Sont à citer aussi un chapiteau peut-être pré-roman à entrelacs conservé dans le jardin du presbytère de Nontron et un bénitier, fait dans un chapiteau archaïque, trouvé à Nojals-et-Clotte à l'occasion du creusement d'un étang et présenté à notre compagnie par Paul Fitte.

Les coupoles romanes de l'église abbatiale de Saint-Amand-de-Coly auraient été construites en partie à l'aide de remplois anciens, avec des sculptures géométriques, wisigothiques a-t-on pu dire, provenant du monastère primitif<sup>60</sup>. Nous les avons cherchées en vain il y a une ou deux décennies. En revanche, la façade du clocher porche de l'abbatiale présente deux chapiteaux, sculptés chacun de deux personnages, qui pourraient provenir du cloître roman disparu<sup>61</sup> : des porteurs et des estropiés pour le Dr A. Blondin.

---

56. GARRIGOU-GRANCHAMP, 2000.

57. BSHAP, t. XXX, 1903, p. 71.

58. POMMARÈDE, 2004.

59. GOINEAU-BÉRARD, 2002.

60. Information orale ancienne de Géraud Lavergne à l'un d'entre nous (GD).

61. De beaux clichés sont fournis dans le superbe ouvrage paru récemment (Amis de Saint-Amand de Coly, 2007).

L'humble église de fond roman, mais reconstruite en 1870, de Clermont-de-Beauregard conserve bien six chapiteaux archaïques, au tailloir décoré d'images géométriques en zigzag qu'avait dessinés déjà Léo Drouyn le 2 juillet 1846<sup>62</sup> (fig. 16).



Fig. 16. Clermont-de-Beauregard. Un des six chapiteaux archaïques, au tailloir décoré d'images géométriques.

Trois statues de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle de la Salvetat (Le Buisson-de-Cadouin) avaient été remployées, après la Révolution et après la destruction consécutive de l'église romane, dans un bâtiment agricole de cette ancienne sauveté : ce sont deux anges et un évêque (saint Rémy ?) ou abbé, mitré mais sa tête a été volée il y a peu. Elles sont contemporaines des sculptures de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle qui sont venues décorer le cloître de fond roman de Cadouin après la fin des guerres anglaises, et sont dues au même atelier de sculpteurs itinérants. Elles sont aujourd'hui conservées à Cadouin, au musée du Saint Suaire<sup>63</sup>.

À Cadouin, une tête chevelue et barbue (saint Jean-Baptiste ?), en ronde bosse et de même facture, portant des traces de couleur (jaune et rouge) a été exhumée d'une maçonnerie par le desservant : elle avait été noyée dans le remplissage de la baie de l'absidiole nord. En revanche, la pierre tombale sculptée du gisant de Gontaut-Badefol, inhumé à Cadouin au temps des guerres de Religion, a tout d'abord été retournée et remployée dans le dallage de l'abside. Elle a été récupérée au XIX<sup>e</sup> siècle, mais exilée, vers 1950, au château de Biron à la suite d'une regrettable erreur<sup>64</sup>. Elle est déposée dans un coin de la chapelle du château et son retour à Cadouin lui permettrait de retrouver les cendres du compagnon d'Henry IV qu'elle recouvrait jadis<sup>65</sup>.

62. DELLUC, 2001.

63. DELLUC, 2000.

64. Le conservateur régional des Bâtiments de France Max Sarradet, nouvellement arrivé en Dordogne, avait malencontreusement confondu Gontaut-Badefol et Gontaut-Biron.

65. DELLUC, 2000 et 2008.

L'église de la Villedieu (Terrasson-Lavilledieu) (XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) a adopté une cloche en fer, réputée carolingienne, faite de plaques assemblées, devenue immeuble par destination. Elle aurait sonné au temps de Charlemagne.

## IX. Quelques monuments réemployés

C'est parfois tout ou partie d'un monument qui est réemployé. Ces emplois sont multiples et on se bornera ici à quelques exemples.

À Plazac, c'est tout le donjon féodal carré (XII<sup>e</sup> siècle, couronné au XVII<sup>e</sup> siècle) qui a été réutilisé : il est devenu le clocher de l'église romane. À Sireuil (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil), le château de Commarque (XII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) utilisait des cluseaux sous-jacents plus anciens. Pour mémoire, l'église moderne d'Église-Neuve-de-Vergt a été bâtie sur une motte féodale, d'autres sur un cluseau (Saint-Cassien, Saint-Privat-des-Près, Saint-Jory-de-Chalais) et une autre motte vient d'être éventrée à Notre-Dame-de-Sanilhac pour implanter une annexe de l'école.

Le château Renaissance de Puyguilhem (Villars) est édifié, au niveau de sa tour ouest, sur un souterrain géométrique plus ancien qui fait aujourd'hui figure de souterrain de fuite. De même, à Périgueux, l'hôtel de la Société historique et archéologique est bâti sur un souterrain sans doute pré-roman, taillé dans le roc et en partie appareillé avec des lauzes en arêtes de poisson.

À Périgueux toujours, depuis les lois sur les congrégations et la Séparation des Églises et de l'État, l'école cléricale Saint-Georges est devenue publique ; elle fut ensuite caserne des GMR puis des CRS. Le Grand Séminaire est réemployé en lycée, l'évêché en crèche, pour ne prendre que quelques exemples. Nombre de nobles hôtels de la ville ont été réemployés, notamment pour héberger des services publics (mairie, chambre de commerce, banque, école de plein air...), et certains bâtiments modernes incorporent parfois des éléments empruntés aux monuments qu'ils ont remplacés : ainsi sur la façade de l'hôtel touristique érigé à la place de la très décrépite chapelle des Ursulines. Cette chapelle Sainte-Ursule et celle des Capucins, aujourd'hui détruites, avaient été converties respectivement en entrepôt de fers et en caserne des pompiers ; la chapelle des Augustins est devenue une des salles du musée et celle de la Visitation une salle de spectacle et de concert.

Nombre de châteaux ont été réemployés en musées, tels Les Eyzies, Monbazillac, Castelnaud, Bourdeilles, Varaignes, Nontron... À Cadouin, les bâtiments conventuels, de fond roman, privés depuis la Révolution, ont retrouvé leur fonction d'accueil en devenant une auberge de jeunesse modèle ; ceux de Brantôme sont municipaux et abritent le musée, ceux de Saint-Cyprien, abritant naguère une conserverie, ont eu moins de chance. Quant à la chartreuse

de Vauclaire (XVII<sup>e</sup> siècle) à Montpon, elle est présentement transformée en hôpital psychiatrique.

À Sarlat, l'église Sainte-Marie (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) a été réemployée en dispensaire, puis, avec l'aide de l'architecte Jean Nouvel, en marché public ; l'évêché (Renaissance), le présidial (XVII<sup>e</sup> siècle) et l'ancien hôpital (XVIII<sup>e</sup> siècle) ont désormais d'autres destinations. Bien d'autres exemples pourraient être cités.

Cette évolution des monuments, liée à la déchristianisation du département et à la difficulté d'entretenir de nombreux édifices privés (châteaux) ou publics (églises), devrait se poursuivre, alliant souvent ouverture au public, restauration et conservation des bâtiments.

En complément, évoquons quelques autres objets de pierre, antiques ou pré-romans. Ils s'ajoutent aux divers éléments immeubles cités ici. Sans vouloir énumérer les innombrables témoins de l'époque gallo-romaine, les quelques fragments sculptés provenant de sarcophages antiques, ni les sarcophages du Haut Moyen Âge, il convient de rappeler les rares témoins de cette haute époque conservés dans notre petit pays.

Une pierre de bornage de domaine, gravée au VI<sup>e</sup> siècle sous la juridiction du centenier Hannibert (d'après François Michel), est conservée au château de Lanquais. Le musée de Monbazillac s'est enrichi d'un fragment de sarcophage orné de motifs végétaux. Le musée du Périgord conserve la stèle de fondation d'une église par *Saffarius* (évêque v. 589) ornée d'un chrisme, un chancel carolingien fait de cercles découpés à jours inscrivant des croix (venant de Tocane-Saint-Apre) et un autel à table d'ardoise de même époque (du château de Richemont)<sup>66</sup>.

Avec un sourire, le mot de la fin revient peut-être à Wlgrin de Taillefer. Un bas-relief ancien, portant la mention *Leo papa*, fut jadis exhumé de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Périgueux, modeste édifice roman rasé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au profit d'un hôtel particulier sis 31, boulevard de Vésone. L'illustre archéologue signale que l'on imagina alors que c'était là un hommage rendu au pape Léon le Grand, qui, en 452, convainquit le roi des Huns de renoncer à envahir l'Italie et de marcher sur Rome. Pas moins... Il ne retint pas cette séduisante hypothèse, comme l'a rappelé François Michel.

B. et G. D. <sup>67</sup>

66. SECRET, 1976.

67. UMR 7194 du CNRS, gilles.delluc@orange.fr

## Bibliographie

- Amis de Saint-Amand de Coly, *Saint-Amand de Coly en Périgord. Histoire d'une abbaye et d'un village*, édition de l'Association des Amis de Saint-Amand de Coly, 2007.
- BARRIÈRE (P.), *Vesunna Petrucoriorum*, Périgueux, éd. SHAP, 1930.
- BOST (J.-P.) et FABRE (G.), *Inscriptions latines d'Aquitaine : Petrucores*, Pessac, éd. Ausonius/Bordeaux III, 2001 (publié avec le concours de la SHAP).
- CABANOT (J.), « Recherche sur l'origine du marbre blanc utilisé pour les chapiteaux et les sarcophages de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age conservé dans la région Aquitaine », *Aquitania*, 11, 1993, p. 189-232, ill. et annexes.
- CAILLAT-GIRARDY (C.), *Périgueux antique*, Paris, éd. du Patrimoine, 1998.
- DELLUC (B. et G.), « Les remplois et les sculptures archaïques pré-romans en Périgord », in : *Des Romains au Roman, du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècles*, actes du 2<sup>e</sup> colloque de Brantôme, organisé par les Amis de Brantôme et la SHAP, 10 août 1986, 1987 (multigraphié d'après enregistrement au magnétophone).
- DELLUC (B. et G.), « Une épitaphe gallo-romaine baladeuse ? », *BSHAP*, t. CXX, 1993, p. 645-647.
- DELLUC (B. et G.), *Visiter l'abbaye de Cadouin*, Bordeaux, éd. Sud Ouest, 2000, 32 p., ill. (nouvelle édition revue).
- DELLUC (B. et G.), *Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851, dessins, gravures et plans*, Périgueux, éd. SHAP, 2001.
- DELLUC (B. et G.), « Les statues baladeuses de Cadouin », *BSHAP*, t. CXXXV, 2008, p. 703-730.
- ESPÉRANDIEU (É.), *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques*, Périgueux, éd. SHAP, 1893.
- GAILLARD (H.) et al., *Carte archéologique de la Gaule : La Dordogne 24/1*, Paris, éd. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur, 1997 (coordination par C. Caillat-Girardy).
- GARRIGOU-GRANCHAMP (P.), « Inventaire des édifices romans et gothiques des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans le Périgord, Périgueux et Sarlat », *Société archéologique du Midi de la France*, août 2000, en ligne.
- GOINEAU-BÉRARD (A.), *Templiers et hospitaliers en Périgord*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002.
- POMMARÈDE (P.), *Le Périgord des églises et des chapelles oubliées, t. II, À l'ombre du clocher*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2004.
- SECRET (J.), *Périgord roman*, éd. Zodiaque, 1968.
- SECRET (J.), *L'Art en Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1976.
- SECRET (J.), « Le Haut Moyen Âge en Périgord », *Périgord Panorama*, n°1, 1980, p. 38-40.
- SECRET (J.), *Liste des remplois antiques et pré-romans*, manuscrit, 1981 (archives Delluc).
- SECRET (J.), Notices archéologiques (555 communes), in : *Guide de l'art et de la nature. Dordogne* par Michel de la Torre, Paris, éd. Nathan, 1985 (notices non signées par leur auteur). Une édition analogue avait paru en 1979 sous le même titre, Berger-Levrault édit. (pour la BNP).
- SOUBEYRAN (F.), « La mosaïque de Gaubert », in : *Sarlat et le Périgord*, actes du 39<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, 1987, p. 471-485, ill.
- Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1881, 1884, 1905, 1924, 1954, 1957, 1970, 1974 et 1988 : comptes rendus des réunions mensuelles de la Soc. hist. et arch. du Périgord, in : *La Mémoire du Périgord*, en ligne (www.shap.fr), pagination in texte.



# Sortie du 13 juin 2009 : en Bergeracois

par Jacques GAUTHIER-VILLOT

Cette année, par un beau soleil, accompagnés par le président Fayolle, guidés par Jeannine Rousset, notre vice-présidente, et Alain Ribadeau Dumas, les habitués et efficaces organisateurs de ces sorties, nous nous sommes rendus en Bergeracois.

Premier arrêt, le château de Bridoire (fig. 1), où déjà attendent une dizaine de voitures. Nous sommes accueillis par le maire de Ribagnac et les membres du comité qui, depuis 1989, se battent pour sauver, avant ruine définitive, ce qui fut l'un des plus beaux châteaux de la région. Acheté par une société sénégalaise, Bridoire fut, à partir de 1982, abandonné aux pillards, vandales et autres prédateurs. À la suite de tumultueuses campagnes d'informations, pétitions, manifestations ponctuées de procès, il fut classé en 1992 Monument historique, exproprié au bénéfice de l'État qui s'en porta acquéreur fin 2008. Aujourd'hui, Bridoire, débroussaillé, protégé des squatters, a retrouvé son allure d'antan. Allure extérieure car l'intérieur est totalement dévasté.



Fig. 1. Le château de Bridoire (Ribagnac) (cliché M.-N. Chabry).

Chantal Dauchez, petite-fille de M. Lecher, le précédent propriétaire, nous en fait l'historique. C'est dans le cartulaire de Cadouin, qu'apparaît pour la première fois, en 1150, le nom de *Buridorium*. Il est probable qu'il y eut, à l'origine, un castrum sur lequel sera édifiée, autour de 1370, une première forteresse. Il en reste d'importantes caves et deux grosses tours d'angle. Très endommagé durant la guerre de Cent Ans, ses défenses renforcées, Bridoire connu, vers 1450, un premier agrandissement. En 1560, occupé par les calvinistes, attaqué par Blaise de Monluc, il fut, une fois de plus, partiellement détruit. Reconstitué, les Pardaillan, à partir de 1598, entreprirent de transformer l'antique forteresse en un château Renaissance. Succédant en 1806 aux Souillac, les Foucaud de Lardimalie vont, sans en modifier profondément l'allure générale, faire de cette demeure, au confort encore très militaire, une résidence agréable à vivre. On ne manque jamais de rappeler que le père Charles de Foucaud, un lointain parent, y séjourna à deux reprises. Après le décès du dernier marquis de Foucaud, Bridoire fut vendu en 1939 à un Suisse, M. Lecher, qui y résida jusqu'à sa mort.

Situé sur des rochers dominant la Gardonnette, le château garde fière allure, dans son mur d'enceinte, au beau châtelet fortifié d'entrée, qu'épaule dans la cour les écuries et les communs.

Dominique Lévêque, ingénieur I.G.N., nous commenta, à partir de l'étude de ses fondations, les différentes étapes de sa construction, assemblage harmonieux d'une forteresse médiévale et d'une demeure seigneuriale. En établissant le relevé du château, il a mis en évidence que certains murs de soutènement de l'aile est-ouest, pouvaient être ceux du donjon (12 m x 10 m ?) de *Bruridorium*, au XII<sup>e</sup> siècle. Des fouilles dans la terrasse contiguë permettraient, s'il y a lieu, de confirmer cette importante découverte.

Cet exposé fut suivi d'une visite de l'intérieur, qui nous permit de constater l'ampleur des dégradations commises. Portes, fenêtres, cloisons, boiseries, planchers brisés, arrachés. Rien n'a été épargné. Du vandalisme à l'état pur, on a détruit pour détruire. Cependant, le gros-œuvre permet de comprendre l'intérêt de la demeure.

Le petit château ouest, avec ses deux grosses tours rondes, établi au XV<sup>e</sup> siècle sur des caves et murs du siècle précédent, est représentatif des demeures fortifiées construites après la guerre de Cent Ans. Son rez-de-chaussée (seul visité) comprend seulement, dans le bâtiment central, deux importantes salles, de belles proportions : pièce majeure, très bien conservée dans sa rigueur, la cuisine voûtée de 9 m x 6 m, dont la grande cheminée est intégrée dans le mur ; à la suite, le salon bleu, aussi grand, possède une cheminée à colonnes, néo-gothique, et des lambris de même style XIX<sup>e</sup>, très dégradés. Leur escalier, droit, dans un pavillon Renaissance, a probablement remplacé l'escalier à vis d'origine. Ses longues marches ont malheureusement été endeuillées par du ciment. Il dessert aussi la grande aile, en retour d'équerre, très abîmée, où subsistent quelques cheminées anciennes, et surtout, à son extrémité ouest, un bel escalier à vis, intact, avec sa jolie voûte nervurée.

À 100 m du château, le très beau pigeonnier, sur ses neuf colonnes, a été restauré récemment.

Étape suivante, Issigeac, où nous sommes attendus par le maire et conseiller général, qui, en présence de l'ancien curé, M. l'abbé Costisella, nous présente brièvement, après quelques mots d'accueil, sa commune.

Notre collègue Alain Blondin prend ensuite la parole pour nous conter Issigeac. Sur les ruines d'une villa gallo-romaine, une « sauveté » prend naissance sous la protection et l'autorité temporelle d'un monastère bénédictin fondé, dit-on, au VI<sup>e</sup> siècle par l'ermite Eparchius, plus connu sous le nom de saint Cybard. La région est riche, le village se développe rapidement, s'entoure de murs, se voit accorder en 1298 une charte. Ruinée, partiellement détruite par la guerre de Cent Ans, Issigeac passe en 1351 sous l'autorité des évêques de Sarlat. C'est dans une ville à nouveau prospère que M<sup>gr</sup> Armand de Gontaud-Biron entreprend de faire édifier, en 1495, sur l'emplacement de l'église romane du XII<sup>e</sup> siècle, une église gothique. Détruite en 1567 par les calvinistes, elle fut restaurée en 1669 par les soins de François de Salignac, alors évêque de Sarlat. C'est également lui qui fit construire en 1660 le « château des évêques » dont il fit sa résidence d'été. Il y accueillit son neveu François de Fénelon, l'auteur du *Télémaque* et futur archevêque de Cambrai.

Le « château des évêques » (fig. 2), en pierre blanche du pays, est constitué d'un logis encadré, sans avancée ni décrochement, par deux importants pavillons à étages. L'allure assez sévère de l'ensemble est atténuée, sur l'une des façades, par la présence aux angles des pavillons de curieuses tourelles en encorbellement, de faible diamètre, coiffées d'un non moins curieux toit rond.



Fig. 2. Le « palais des évêques » à Issigeac (cliché J.-C. Monchat).

L'église (fig. 3), placée sous le vocable de saint Félicien, actuellement en cours de restauration, possède un clocher octogonal trapu, soutenu par de puissants contreforts, reposant sur une assise romane formant narthex.



Fig. 3. L'église d'Issigeac  
(cliché J.-C. Manchot).

On pénètre dans l'édifice par un double portail surmontée de cinq voussures. La nef a quatre travées sans transept, et ses collatéraux sont voûtés d'ogives. Le chevet et les absidioles sont à pans coupés. Gilles Delluc nous commente les vitraux du chœur (offerts vers 1870 par Martial Delpit, député de la Dordogne) contant la légende du « Saint suaire » de Cadouin. La « sainte relique », rapportée de Jérusalem par les Croisés, y fut vénérée durant 800 ans, jusqu'au jour, récent, où l'on s'aperçut qu'il s'agissait d'une étoffe du XI<sup>e</sup> siècle...

Après une halte à une ferme-auberge, où un repas typiquement périgordin nous fut servi, départ sous un soleil africain pour les ruines du château de Clérans (merci à la SHAP d'avoir permis à un enfant du pays de découvrir les faces cachées du donjon).

Alain Ribadeau Dumas nous fait l'historique de Clérans. Du puissant château fort, dont les premières défenses dateraient du XI<sup>e</sup> siècle, il ne reste, plantés sur une motte féodale, qu'un haut donjon trapu partiellement éventré



Fig. 4. Le donjon de Clérans (Cause-de-Clérans)  
(cliché M.-N. Chabry).

(fig. 4), quelques pans de muraille et un logis du XV<sup>e</sup> siècle. Bâti à une croisée de routes pour protéger Bergerac, il fut souvent attaqué, incendié, occupé, repris. Durant la guerre de Cent Ans, tantôt anglais, tantôt français au gré de la fidélité fluctuante de ses seigneurs, il fut sérieusement endommagé et finit par servir de refuge à des « routiers » qui pillaient et rançonnaient la région, tel Amadiou de Mussidan mettant Bergerac à sac en 1379. Ses murailles jamais relevées devinrent le refuge des protestants durant les guerres de Religion. Clérans ne fut plus guère habité. À la veille de la Révolution, définitivement abandonné par les Augard, ses derniers propriétaires, il servit de carrière de pierres. En le rachetant en 1936 et en le faisant classer Monument historique en 1948, Charles Laurent le sauva, *in extremis*, d'une totale démolition.

Quelques travaux de sauvegarde furent effectués sur le donjon en 1960. En 1989, M<sup>me</sup> de Chavagnac entreprit la restauration de l'ancienne chapelle du XV<sup>e</sup> siècle afin d'en faire sa maison d'habitation. Sa fille Béatrice fit consolider les parties encore existantes du mur d'enceinte et vendit la propriété, en 2007, à un architecte d'intérieur hollandais, Joris van Grinsven, qui depuis y réside.

Clérans ne se visite pas. Toutefois, fort aimablement, son nouveau propriétaire nous en ouvrit les portes pour nous permettre de circuler à l'intérieur de ce qui reste de l'ancienne forteresse. Qu'il en soit remercié.

Dernière étape, le château de Saint-Maurice (fig. 5), où nous sommes reçus par les propriétaires des lieux, le D<sup>r</sup> Imbert et sa charmante épouse, membres de notre société.

« Évacués » d'Algérie en 1962, le D<sup>r</sup> Imbert et son épouse, à la recherche d'un toit pour leur famille, achètent Saint-Maurice, important château laissé sans entretien depuis deux siècles, quasiment inoccupé, qu'aucune restauration intempestive n'avait défiguré. Ni eau ni électricité, encore moins de chauffage, certaines fenêtres murées, toitures à revoir, planchers à remplacer. Tout était à faire. Dans un premier temps, le rendre immédiatement habitable, en commençant par un débroussaillage des accès. C'est avec une certaine satisfaction, bien justifiée, qu'ils évoquent pour nous l'épopée d'une résurrection. Quarante-cinq ans de travaux ininterrompus, réalisés par des artisans locaux et auxquels le D<sup>r</sup> Imbert prit personnellement part (réalisant les conduites d'eau et une partie de l'électrification). M<sup>me</sup> Imbert, tout en gérant sa petite famille, va se charger de le remeubler. Le résultat est là. Une réhabilitation de qualité, intelligemment conduite dans un parfait respect du château, des intérieurs à la hauteur du cadre, et comme écrin un vaste et très beau parc parfaitement entretenu.

À l'origine, comme à Clérans, une forteresse médiévale érigée à un carrefour avec un donjon carré flanqué de tours d'angles, des remparts entourés de douves, un pont-levis défendu par un châtelet. Courant XV<sup>e</sup> siècle, comme à Bridoire, la forteresse militaire n'ayant plus de raison d'être (elle ne fut d'ailleurs jamais sérieusement attaquée) est réaménagée pour la rendre plus habitable. Le donjon et les deux tours d'angles sont réunis par un important logis Renaissance, éclairé par des fenêtres à meneaux, desservi par un escalier à vis (l'un des plus larges du Périgord).



Fig. 5. Le château de Saint-Maurice (Saint-Laurent-des-Bâtons) (cliché J.-C. Monchoi).

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les Pons, issus d'une très ancienne famille du Sarladais, sont présents à Saint-Maurice. Hélié I<sup>er</sup> de Pons, seigneur de Monclar (1220-1285), en fut le premier occupant. C'est seulement en 1920 que Saint-Maurice, passé en 1835 par mariage aux Sabran-Pontevès, fut aliéné pour la première fois.

Bergerac passé sous domination anglaise, les Pons furent contraints de faire allégeance à Edouard III d'Angleterre. Après la victoire de Castillon, Hélié IV de Pons, capitaine de Clermont pour le compte des Anglais, se range sous la bannière de Charles VII qui le confirme dans tous ses droits, titres et possessions. Dès lors, et durant 400 ans, les Pons de Saint-Maurice servirent brillamment le roi.

Ce serait grâce à une gratification de Louis XI, récompensant son comportement durant la guerre des Flandres, que Charles de Pons (décédé en 1517) aurait pu entreprendre la rénovation de Saint-Maurice. Il est probable que c'est vers cette époque que les Pons, à l'exemple du duc de La Force et d'Henri d'Albret, comte du Périgord et roi de Navarre, vont se convertir au protestantisme. Pour autant, il semble qu'ils aient peu participé aux guerres de Religion.

Par son mariage, en 1673, Marie d'Excodéca de Boisse apporta à François de Pons (1640-1690) le château de Saussignac et un important domaine viticole. Son fils Louis (1684-1771), qui se titre marquis de Pons, seigneur de Saint-Maurice et Saussignac, gentilhomme du duc de Berry, délaissant Saint-Maurice confié à un régisseur, réside à Saussignac, jugé plus vaste et plus confortable. Avec lui, les Pons accèdent aux hautes charges du royaume. Charles-Philippe (1709-1771), mousquetaire en 1717, présent à Fontenoy, lieutenant général et chevalier de Saint-Louis, fut premier gentilhomme du duc d'Orléans. Louis Marie (1744-1809), décoré des ordres du roi, épousa Marie Anne de Cossé-Brissac. Brigadier en 1762, il fut nommé ambassadeur auprès du roi de Prusse.

Survient la Révolution, les Pons quittent la France. Saint-Maurice mis sous séquestre, vendu au titre des biens nationaux, est racheté par le régisseur.

Rentrant d'exil, Amable Marie Hélié, marquis de Pons Saint-Maurice, brigadier aux chevaux légers de Louis XVIII, put récupérer Saint-Maurice. Ce serait lui qui aurait fait abattre le châtelet d'entrée et combler les douves. Sans enfant, c'est sa petite-nièce, Adélaïde vicomtesse de Pons, qui hérita de Saint-Maurice et l'apporta, par son mariage, aux Sabran-Pontevès.

Après une visite détaillée des lieux et un verre bien frais consommé sous les ombrages du parc, retour sur Périgueux au soir d'une journée bien remplie.

## NOTES DE LECTURE

### *Bertran de Born : histoire et légende*

Jean-Pierre Thuillat

éd. Fanlac, 2009, 283 p., ill., 24 €

On pourrait dire qu'avec cette biographie de Bertran de Born, Jean-Pierre Thuillat ramène dans l'histoire un personnage qui s'en était évadé pour une carrière légendaire. Il est vrai que notre troubadour périgordin a su attirer l'attention de nombreux écrivains et historiens. Tous ces commentateurs ont contribué à construire un mythe. L'auteur retrace l'évolution de cette notoriété acquise par notre compatriote grâce à Dante, bien sûr, mais aussi grâce aux textes du Moyen Âge, les « razons » qui embellissent la carrière du poète combattant. Les historiens romantiques vont trouver là un sujet de choix et notamment Augustin Thierry. Puis, d'Ezra Pound à Aragon, les auteurs modernes amateurs d'histoire médiévale, de poésie et de langue occitane donnent au personnage une nouvelle dimension. Il pourra alors être utilisé pour les besoins de diverses causes. L'historien Thuillat démonte les rouages de ce que l'on appellerait de nos jours « une réussite médiatique ». L'image a traversé les siècles, avec sa « légende noire » dans la divine comédie et son aura de « héros romantique » au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette analyse qui termine l'ouvrage tire sa force de l'étude « revisitée » de la vie de Bertran de Born qui la précède. Cette étude s'appuie strictement sur les documents incontestables : les poèmes, bien évidemment, textes d'un auteur que nous pouvons dire « engagé », complètement impliqué dans les événements qu'il traverse (et qu'il influence parfois). La deuxième source, c'est le précieux témoignage d'un observateur averti, Geoffroy, prieur du Vigéois qui a bien noté les faits survenus dans cette région et à cette époque. La troisième série d'informations, provient d'un document juridique, le cartulaire de l'abbaye de Dalon où nous savons que Bertran termina ses jours.

Cette enquête minutieuse et agréable à lire nuit-elle à l'image du troubadour ? Au contraire, le sérieux de l'étude donne force et crédit au personnage dont l'oeuvre littéraire se trouve ainsi valorisée. ■ G. F.



### *Coulaures entre cause et rivières du Périgord*

Annie Herguido

éd. Roc de Bourzac, 2008, 304 p., ill., 35 €

Annie Herguido nous a déjà convaincu de son savoir avec les deux livres qu'elle a consacrés à son village de Savignac-les-Églises. Elle nous convie cette fois dans la commune voisine de Coulaures.

Pour cette monographie, Annie Herguido a conduit ses recherches aux meilleures sources d'archives, mais aussi auprès de nombreux habitants.

Ainsi nous découvrons – ou redécouvrons – Coulaures à travers son histoire et surtout les hommes, connus ou moins connus, qui, au fil des siècles, ont façonné leur terroir. Prise entre le cause et plusieurs voies d'eau, la commune recèle un riche patrimoine de vieilles demeures, de moulins ou de grottes. En somme, une invitation à de belles balades. ■ D. A.





**Les recherches à Lascaux (1952-1963). Documents recueillis et présentés par Brigitte et Gilles Delluc**

André Glory

éd. CNRS, Gallia Préhistoire, XXXIX<sup>e</sup> supplément, 2008, 204 p., 144 fig., 50 €

Voici donc un nouvel ouvrage sur Lascaux, composé principalement d'un long texte inédit d'André Glory, qui a travaillé dans la grotte de 1952 à 1963. Ce texte est présenté, richement commenté et complété, par B. et G. Delluc. Il est suivi d'un chapitre de Christiane Leroy-Prost sur l'industrie osseuse et d'un autre d'Astrid Vannoorenberghes sur la faune.

L'ensemble – manuscrit inédit, notes et documents originaux – a été miraculeusement sauvé de la destruction en 1998, suite au déménagement de la maison que l'abbé Glory – décédé en 1963 – possédait au Bugue.

Le texte démontre la qualité et la pertinence du travail et des observations de l'abbé. C'est un précieux complément pour la connaissance de la grotte, après *Lascaux inconnu* (collectif, 1979), *Lascaux retrouvé* (B. et G. Delluc, 2003), *Mon père, l'homme de Lascaux* (F. Laval, 2006) et le *Dictionnaire de Lascaux* (B. et G. Delluc, 2008).

Merci à ces derniers d'avoir dirigé cet ouvrage sur cette grotte martyre, et martyrisée depuis sa découverte en 1940 jusqu'à nos jours. ■ A. R.



**Entre Sarladais et Bergeracois, Saint-Avit-Sénieur**

Catherine Schunck

impr. Moderne, 2009, 254 p., ill., 25 €

L'originalité de cet ouvrage tient à deux causes : s'il est consacré à un village qui abrite un monument remarquable, celui-ci ne constitue pas l'objet essentiel de l'étude. Deuxième particularité, le livre se divise en deux parties : l'une, l'histoire du village des origines à 1852, et l'autre consacrée à des « thèmes transversaux » : population, société, etc.

Ces deux innovations nous paraissent intéressantes. En effet, on peut s'étonner de la place relativement restreinte laissée à l'église, mais l'auteur a pris le parti de traiter la vie du village. Celle-ci a peut-être été un peu occultée jusqu'à présent au profit du célèbre édifice. L'étude de C. Schunck rétablit un équilibre, tout en tenant compte du poids des institutions religieuses dans l'histoire locale, poids déterminant jusqu'à la Révolution. L'auteur s'attache particulièrement à présenter les évolutions de la gestion communale : la vie des municipalités, les finances publiques, la mise en place du cadastre. Nous connaissons aussi les problèmes de recrutement des armées, en particulier au temps de la levée en masse et des guerres de l'Empire. La deuxième partie de l'ouvrage, celle des « thèmes transversaux », très riche en documents et en données chiffrées donne une très bonne idée de la vie quotidienne dans cette petite région charnière du Sarladais et du Bergeracois. Les cinq chapitres qui la composent permettent de découvrir les évolutions démographiques des familles de cette communauté, les changements de la vie sociale après la Révolution, la question des subsistances dans un terroir assez pauvre, et les questions de bienfaisance. Enfin le rôle de l'église paroissiale n'est, bien sûr, pas oublié.

Il s'agit là d'une première partie de cette riche étude de la vie locale. Nous attendons la suite, à partir de 1852. ■ G. F.



### *Charles-Antoine de Ferrières Sauvebœuf*

Jeanne Favalier

éd. Pilote 24, 2009, 255 p., ill., 50 €

Le sous-titre de l'ouvrage consacré à la biographie de Charles-Antoine de Ferrières Sauvebœuf (1596-1663) donne une idée du destin de ce personnage que Jeanne Favalier fait revivre avec talent : « gentilhomme, condottiere et frondeur, de Richelieu à Mazarin ». Voilà qui peut remplir une existence à une époque où, pour les aventuriers, les opportunités ne manquent pas. Les romanciers, Alexandre Dumas en tête, ont su exploiter ce cadre. Dans cet ouvrage, c'est l'histoire qui, en quelque sorte, reprend ses droits. La carrière de Sauvebœuf n'a rien à envier à celle d'un mousquetaire de roman ou de film.

L'ouvrage a comme premier mérite de situer le personnage dans son époque, et de décrire les conditions de vie de la noblesse, et la façon dont elle réussit, ou pas, son ascension sociale. Les choses ne sont pas faciles, même pour un « premier baron du Limousin ». Si les débuts sont prometteurs, les malheurs s'accroissent : prisonnier, condamné à mort, il apprend la mort de sa femme et l'exil de son père. Son château est rasé.

Mais cet aventurier sait utiliser les circonstances. Un riche mariage va lui permettre de reconstruire le Sauvebœuf classique que nous connaissons aujourd'hui. L'auteur dresse un tableau très bien documenté du monument au XVII<sup>e</sup> siècle, entretenu aujourd'hui grâce à notre collègue Cl. Douce. De même, la guerre de Trente Ans donne l'opportunité à notre condottiere de servir le Cardinal et même de guerroyer en Italie. J. Favalier décrit les misères de la guerre et les intrigues de la Fronde. Car, bien sûr, Sauvebœuf s'y implique. Du bon côté, celui de Mazarin.

Soulignons, outre la nouveauté et la qualité de l'étude, la luxueuse présentation de l'ouvrage et sa très riche iconographie (photos, dessins et cartes). ■ G.F.



### *Recueil des actes des vicomtes de Limoges*

Vincent Roblin

éd. Droz, coll. de l'École pratique des hautes études (Sciences historiques et philologiques), 2009, 426 p., ill.

Avec ce recueil d'actes passés par les vicomtes de Limoges, l'auteur nous donne accès à des sources en grande part inédites. La richesse de l'ouvrage se démontre dès l'introduction. Après une mise au point sur les études réalisées par le passé, l'auteur revient sur l'histoire de la vicomté de Limoges perçue à travers les actes de ses détenteurs avant de réaliser la prosopographie de ces derniers. Chaque personnage est ainsi mis en valeur à travers des actes attestés et replacé dans le contexte historique et géopolitique, où l'on n'est que peu surpris de voir intervenir les comtes de Périgord (l'une des femmes de leur lignée, Humberge, aurait vraisemblablement épousé Adémar II au milieu du XI<sup>e</sup> siècle) ou Richard Cœur de Lion, suzerain désireux de châtier un vassal révolté. L'étude des documents présentés démontre entre autres l'emprise que pouvait avoir, par le jeu des domaines propres, des domaines de ses vassaux et des biens d'Église, le vicomte de Limoges dans le nord du Périgord. Une bonne part du territoire était ainsi sous obédience vicomtale et alimentait directement les finances de la maison de Limoges. 198 actes des vicomtes sont ensuite répertoriés en 264 pages, accompagnés d'un rapide résumé et d'un appareil critique. Deux index, l'un de noms propres où apparaissent bien des communes de Dordogne, l'autre de termes remarquables accompagnent cet ouvrage fort intéressant qui constitue un nouvel instrument de travail pour le chercheur s'intéressant au Périgord. ■ F.M.





### *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*

Robert Bouet

éd. Deltaconcept, 2009, tome I (A à K), 367 p., ill., 20 €

On devait déjà aux recherches de l'abbé R. Bouet, directeur des archives diocésaines, le *Dictionnaire du clergé du Périgord au temps de la Révolution française* (Deltaconcept, 1993-1994), fournissant la biographie de 1 838 prêtres. Plus récemment avait paru *Paroisses et titulaires concordataires du Périgord de 1803 à 1905*, riches de 718 entrées (Deltaconcept, 2005).

Voici maintenant la suite de cette œuvre monumentale, le *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome I (A-K), comportant les 1 460 notices biographiques des prêtres ordonnés avant la Séparation de l'Église

et de l'État en 1905 et ayant exercé leur sacerdoce sous le régime du Concordat.

Chaque notice comporte l'identité du prêtre et son cursus sacerdotal, très souvent des notes anecdotiques glanées dans sa vie et, recherche méthodique oblige, les références bibliographiques et biographiques le concernant.

Avant même d'y piocher telle ou telle référence pour un travail personnel, on se prend à picorer ces notices et on va de surprise en surprise.

Page après page, on fait le point sur des figures légendaires : des prélats comme M<sup>sr</sup> Delannaire ou des érudits comme l'abbé Audierne, le chanoine Entraygues ou l'abbé Jarry (que certains d'entre nous ont connu). Mais on découvre ou on redécouvre des personnages étonnants, tels M<sup>sr</sup> Chastaing, préhistorien et camérier de Pie XI et de Pie XII, l'abbé Estay, curé des Eyzies et inventeur, ou l'inévitable abbé Chahot, curé-bistrot. On suit les démêlés financiers de l'abbé Chassagne, les malheurs de l'abbé Despont pour sauver Saint-Joseph de Sarlat, les recherches « hydrosopographiques » et « métalloscopographiques » de l'abbé Calès (il exerce ses talents de sourcier jusqu'au Maghreb), la tristesse de l'abbé Boucher atterré par l'expertise du suaire de Cadouin. On voit le chanoine Brugière aller de paroisse en paroisse collecter ses innombrables fiches ou Monsieur Durou, lazariste, être sacré archevêque du Guatemala, tandis que le curé Chanat de Sagelat élabore ses remèdes et que son confrère Delluc de Biron devient un habile ébéniste.

Si bien que le lecteur attend avec impatience le tome II (L à Z) de cet ouvrage à la fois, pratique, érudit et passionnant. ■ B. et G. D.

*Ont participé à cette rubrique : Gérard Fayolle, Dominique Audrerie, Alain Roussat, François Michel, Brigitte et Gilles Delluc.*

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

## **LES PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **VIE DE LA SOCIÉTÉ**

La sortie d'automne aura lieu le samedi 3 octobre 2009 après-midi. Au programme, les carrières et l'église de Saint-Astier et le château de La Rolphie à Coulounieix-Chamiers.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- Le catalogue de notre bibliothèque et les index analytiques de notre *Bulletin* depuis 1874 (la *Mémoire du Périgord*) sont désormais accessibles à tous sur notre site [www.shap.fr](http://www.shap.fr). La totalité des livraisons du *Bulletin* de 1874 à 1937 est disponible sur le site <http://gallica.bnf.fr>.

- Pour nos réunions mensuelles, nous disposons maintenant d'une salle supplémentaire avec des chaises confortables. Elle est équipée d'un téléviseur permettant de voir le conférencier, d'un grand écran pour le renvoi des images du vidéo-projecteur et d'une sonorisation.

### **COURRIER DES LECTEURS**

- À la suite de l'information fournie par M. Pierre Martial sur 53 colons de Montpon arrivés en Nouvelle-Calédonie en 1891 (*BSHAP*, 2009, p. 144), M. Franck Duhard ([franck.duhard@orange.fr](mailto:franck.duhard@orange.fr)) fournit les « précisions suivantes concernant 13 familles de Montpon parties sur le *Yarra* depuis Marseille vers la Nouvelle-Calédonie. Elles s'établirent en Ouaménie. Des photos d'une de leurs

maisons “idylliques” ont paru dans le journal gratuit de Boulouparis en octobre 2007. Devant les mauvaises conditions rencontrées par ces colons, seulement quatre familles s’y établirent définitivement. Un livre est en préparation sur ce sujet (à paraître fin 2009). Une descendante de deux de ces familles (avec laquelle je suis régulièrement en contact) vient en Périgord revoir les membres de sa famille restés dans la région de Montpon ». M. Martial se tient à la disposition des personnes intéressées pour plus de renseignements.

- M. Pierre Martial (piermar@wanadoo.fr) adresse des informations sur des Périgordins « timbrifiés » ou auteur de timbres. « Un timbre du Panama, des années trente, porte l’effigie d’Armand Reclus, frère d’Elysée Reclus : il participa au creusement du canal et en fut le premier directeur général. Deux artistes français ont illustré des timbres, gravés en taille douce par Claude Durrens : Roger Chapelet (1903-1995), affichiste et peintre officiel de la marine, originaire de Montpon, pour *Le cap hornier l’Antoinette* en 1971, *Le terre-neuvas Côte d’Émeraude* en 1972, *Le cinq mats France II* en 1973, *Sauvetage en mer* en 1974, *La frégate la Melpomène* en 1975 ; Marcel Deviers, d’Archignac, peintre et professeur de dessin, pour *Les villes nouvelles* en 1975. *Les Prémontés à Pont-à-Mousson* de Marcel Deviers a été gravé par Bequet. Un article sur les Périgordins « timbrifiés » ou graveurs compléterait celui qui a été consacré aux sites de la Dordogne (*BSHAP*, 1999, p. 421-433).

- M. Jean-Marie Védrenne (25, rue d’Argentouveau, 24200 Sarlat ; jean-marie.vedrenne@orange.fr) se souvient de l’abbé Jean Estay (voir notre dernier *Bulletin*), il y a plus de 50 ans : « Enfant, au soir d’un pèlerinage à Fontpeyrine, j’ai vu arriver près de la fontaine un vieux prêtre aux cheveux longs, à la frêle silhouette genre curé d’Ars, tenant une vieille musette. Il distribua aux enfants qui se trouvaient là un couteau et leur demanda de racler la précieuse cire, reste des cierges qui avaient été piqués dans la tôle perforée qui existe encore. En plus de toutes les inventions déjà citées, il avait aussi créé le “rat de cave”, une mèche en cire qui, ajustée au bout d’un bâton, servait à allumer les cierges dans les églises. Ce curé pittoresque alimentait les conversations, les gens s’adressaient à lui pour toute sorte de réparation. Je me souviens qu’un vieux facteur du Bugue avait grillé la magnéto de sa vieille Peugeot. L’abbé Estay avait réussi à la lui rebobiner. Allant à vélo du domicile de mes grands-parents maternels à Lalinde à celui de mes grands-parents paternels à Fleurac, j’ai eu l’occasion de porter à son presbytère des montres et des réveils appartenant à ses confrères. Le plus difficile était de récupérer l’objet car il n’était pas toujours là... »

- M. Jean Christian de Cerval (570 B, chemin de la Calade, 83000 Toulon) se souvient lui aussi de l’abbé Estay avec émotion. « Je lui dois mon baptême dans la chapelle de Lasserre, concélébré le 28 septembre 1926 avec l’abbé Lassort, curé de Marquay. Mes souvenirs sont évidemment postérieurs. Nous ne manquions pas de suivre l’office dominical soit à Saint-Quentin,

notre paroisse qu'il desservait, soit à Tamniès. Les prônes étaient vifs et les moments d'absence, dont il est fait mention, étaient fréquents. Nous prenions cela comme un état d'extase, souvent suivi d'un *Dieu soit béni*, que j'entends encore aujourd'hui. Bien après son affectation aux Eyzies, ses ouailles de Saint-Quentin et Tamniès parlaient du saint homme qu'ils avaient connu. Dans les années 1930-35, il allait le jeudi soir dîner puis "philosopher" avec les Pères jésuites de Saint-Joseph à Sarlat. Rentrant à Tamniès et passant en voiture devant Lasserre, nous aimions entendre une série de klaxons pour, disait-il, donner sa bénédiction à la famille de Cerval. Je me souviens parfaitement du chien Gipou, dont la queue s'agitait par le trou de la lucarne de la Trèfle. Il eut aussi un Kiki. La Rosengard vint plus tard. Souvenirs encore de la Francomtoise de la cuisine, remise en marche après avoir bouilli dans une lessiveuse, du calendrier perpétuel, de la chauffeurette, mais surtout des odeurs de pharmacopée du presbytère de Tamniès. Il usait abondamment de l'extrait d'ail au puissant impact olfactif pour les visiteurs. J'ai pu, avec quelques anciens de Tamniès, évoquer la célèbre fête votive locale, au cours de laquelle, manœuvrant un essaim d'abeilles avec l'abbé Lassort, son acolyte de toujours, ils provoquèrent une panique générale dans le hameau. On crut à une mauvaise intention du curé. Il en était bien incapable. Ci-joint une photographie d'une communion solennelle à Saint-Quentin en 1931 (fig. 1). J. Estay est au centre. Ma sœur aînée, Marie-Thérèse, figure en haut : elle assurait alors la catéchèse. »



Fig. 1

- M. Claude Dachary (La Faysse, 24550 Prats-du-Périgord ; claude.dachary@wanadoofr), après avoir lu l'étonnante histoire de Jean Estay (*BSHAP*, 2009, p. 253-270), a été particulièrement intéressé par l'amitié qui le liait avec un certain abbé Valade. Il a connu un prêtre qui fut sans aucun doute l'ami de l'abbé Estay, tant les coïncidences sont nombreuses (hypothèse confirmée par le témoignage récent de la nièce de l'abbé Valade). « J'habite Prats-du-Périgord depuis 1954. J'ai côtoyé jusqu'à sa disparition le desservant de cette commune : l'abbé Valade (mort à Prats en 1976). Ce curé est né en 1899 au lieu-dit Le Petit-Salignac à Tamniès, où a officié, jusqu'en 1935, l'abbé Estay. Le jeune Valade avait 13 ans lorsque l'abbé Estay arriva à Tamniès. Toute l'adolescence du premier s'est déroulée en présence de l'abbé Estay. On peut présumer alors que le prêtre a joué un rôle important dans la démarche religieuse du jeune Valade vers la prêtrise et que des liens amicaux se sont établis alors. Sa première messe, l'abbé Valade l'a dite à Tamniès sous l'égide de l'abbé Estay. Celui-ci, d'après la nièce de l'abbé Valade, l'initia aux mystères de l'horlogerie. Cet art, l'abbé Valade, comme l'abbé Estay, le mit au service des montres et des pendules de tous, croyants ou mécréants. Jean Estay visitait volontiers ses paroissiens sans exclusive ni trop de formalisme, comme l'abbé Valade, qui passait pour un franc-tireur auprès des collègues. Enfin, tous deux étaient hors norme. En lisant votre texte sur l'abbé Estay, j'ai retrouvé, sur ces points de ressemblance, le curé que j'ai connu. Ayant réalisé, en 1995, la monographie de la commune de Prats-de-Périgord, j'avais tracé un bref portrait de *l'abbé Valade, le bon pasteur*, personnage atypique dans son milieu et pour qui j'avais une vraie sympathie ». Un exemplaire de cette monographie se trouve à la bibliothèque de la SHAP (portrait de l'abbé Valade : p. 178-179).

- M. Dominique Nasse (24380 La Chapelle-Pommier ; dominique.nasse@free.fr) adresse un texte concernant l'église fortifiée de Saint-Fiacre de La Chapelle-Pommier (canton de Mareuil) (fig. 2). « Elle a été, par arrêté du Préfet de Région, inscrite le 16 décembre 2008 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, pour son intérêt d'art et d'histoire et sa qualité architecturale. Cette petite église romane encore assez isolée remonte à la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (1100-1150) (d'après les ouvrages de Jean Secret). Le clocher était, à l'origine, un clocher-mur et une toiture en casquette couvrait la petite abside en cul-de-four. Pendant la guerre de Cent Ans, une chambre de défense a été aménagée au-dessus du chœur. Elle tranche avec la pierre taillée du chevet, dont d'élégantes arcatures relient les contreforts. Le beau portail de Saint-Fiacre est du XIII<sup>e</sup> siècle et il reste une cloche de 1686. Saint-Fiacre fut une église paroissiale jusqu'en 1827 : c'est pourquoi l'édifice se nomme église et non chapelle. Le village de La Chapelle-Pommier fut alors rattaché à la commune de Champeau (dont la belle église Saint-Martin est déjà inscrite). »



Fig. 2

- Le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) s'est intéressé à la litre funèbre qui subsiste au chevet de « l'église romane du prieuré des bénédictines de Belaygue (rattachée à Boulouneix depuis 1806 et à La Gonterie-Boulouneix depuis 1912), aujourd'hui bien dégagée. Elle avait fait l'objet d'une étude de M. et G. Ponceau qui signalaient deux blasons (*BSHAP*, 1960, p. 220-221). P. Pommarède rapporte que J. Secret remarqua avec eux « des restes de litre et des traces d'écusson » (*Le Périgord des églises et de chapelles oubliées*, 2002, p. 102). En fait, sur place, les restes d'une litre funèbre armoriée sont encore visibles sur le chevet (fig. 3), avec, à deux reprises, deux écus avec leurs supports (deux lions). Par le traitement d'images et le relevé graphique (fig. 4), le Dr Gilles Delluc a déchiffré : 1 - À gauche, le blason des Bertin, « écartelé, au 1, d'azur à l'épée haute d'argent garnie d'or ; au 2 et 3, d'argent à



Fig. 3

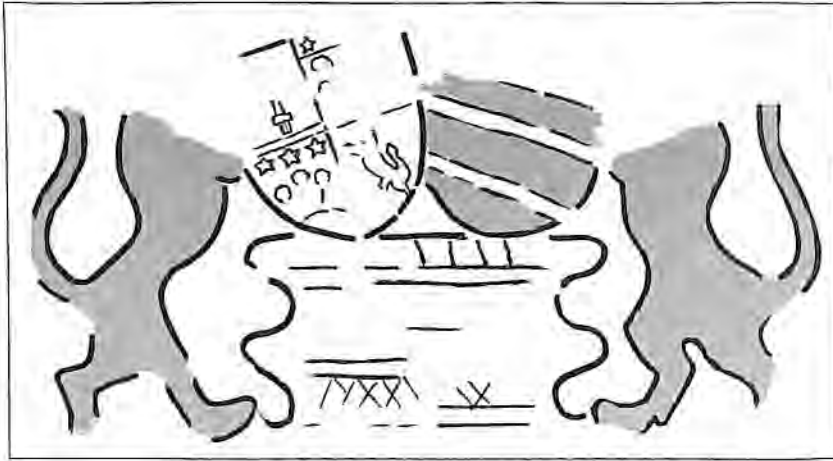


Fig. 4

trois roses de gueules sur une terrasse de sinople, feuillées et tigées de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; et au 4, d'azur au lion d'or » (voir modèle, fig. 5 à gauche) ; 2 - À droite, celui des Saint-Chamans, noble famille creusoise (voir modèle, fig. 5 à droite), « de sinople à trois fasces d'argent, au chef engrêlé de même (ou de gueules) ». Jean II Bertin, seigneur de Bourdeilles, maître des requêtes et conseiller honoraire au parlement de Bordeaux (PENAUD (G.), *Dictionnaire biographique du Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1999), avait effectivement épousé le 15 août 1705, Marie Lucrece de Saint-Chamans, dame de Frateaux. Il eut d'elle quatorze enfants dont Henri Bertin, ministre de Louis XV, et Louis Mathieu (*alias* le marquis de Frateaux) qu'il fit embastiller. Anobli le 4 août 1754, ce rude et riche personnage mourut la même année à Paris, ce qui permet de dater cette litre funèbre. Une litre avec le blason des Bertin courait aussi le long de l'église d'Annesse. Elle n'est plus lisible. »

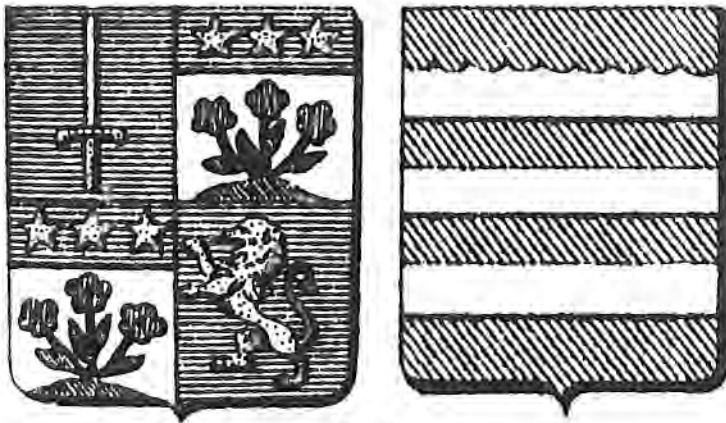


Fig. 5



- On connaît l'histoire de Victor Adolphe Denoix (1884-1973), administrateur du *Printemps* et exploitant agricole à La Bachellerie. Fils d'un sénateur farouchement républicain, il fut le chef de la Milice en Dordogne de décembre 1943 à juin 1944, tragique période marquée par l'exécution de son épouse par des maquisards et par une intense chasse aux résistants. On sait moins qu'il s'était conduit en héros à Verdun en 1916 puis sur la ligne Maginot en 1940. M. Frédéric Dumait, spécialiste du secteur fortifié de Faulquemont (Moselle), apporte des précisions. Chef de bataillon de réserve, il eut une action héroïque sur la ligne Maginot abandonnée, sans troupes d'intervalle, aux seuls équipages de ses ouvrages le 13 juin. Laissé en arrière-garde dans son secteur fortifié de Faulquemont (Moselle) avec des éléments du 156<sup>e</sup> et du 146<sup>e</sup> RIF, il fut encerclé et attaqué à revers par la 167<sup>e</sup> DI allemande le 20 juin 1940, lors de l'offensive de la 1<sup>re</sup> Armée allemande du 14 juin par la trouée de la Sarre. Trois sur cinq de ses ouvrages résisteront, « le point le plus chaud de la ligne Maginot », à 40 mètres sous terre, jusqu'à l'armistice du 24 juin. Denoix sera fait prisonnier à sa sortie le 2 juillet. Déjà âgé, il sera vite libéré. Milicien, il s'éclipsera du Périgord en juin 1944 (Frédéric Dumait, *in litt.* mai 2009 et [www.kerfent.com](http://www.kerfent.com)). Son fils, le futur Pr Pierre Denoix, chirurgien des hôpitaux de Paris et patron de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif, sera résistant et recevra la croix de guerre.

- M. Pierre Martial ([piermar@wanadoo.fr](mailto:piermar@wanadoo.fr)) a consulté les catalogues des manuscrits et ouvrages volés par l'armée d'occupation (1940-1945). Il note entre autres des lettres de Talleyrand, de Rachilde et de Léon Bloy, des manuscrits (Rachilde) et surtout des livres rares (Bloy, Brantôme, Claretie, Élie Faure, Fénelon, Goudaud, Montaigne, Rachilde...).

## DEMANDES DES MEMBRES

- M. Jean-Philippe Durand Pabot du Chatelard ([durand.jp@aliceadsl.fr](mailto:durand.jp@aliceadsl.fr)) recherche une aide pour déchiffrer un acte notarié manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle (en latin) trouvé par lui dans les archives familiales du château de Beauvais (Lussas).

- M. Jean Vanaerde (11, rue Édouard-Manet, 59155 Faches-Thumesnil), en observant les dessins du château de Biron par Léo Drouyn, a remarqué une anomalie entre le dessin de la figure 205, page 213 et la gravure de la figure 206, page 214 : la tour, au centre, porte des hourds sur la gravure, qui sont absents sur le dessin.

Pour B. et G. Delluc, la gravure étant due à Léo Drouyn, les détails de la figure 206 sont certainement corrects. Sur le dessin (fig. 205), le trait au crayon, très fin, a pratiquement disparu. À la loupe on le devine. Si le graveur avait été une personne différente de Léo Drouyn, on aurait pu imaginer qu'il

s'était laissé aller à faire un ajout. En fait, dans toutes les gravures qu'ils ont pu comparer au dessin primitif, les graveurs péchaient plutôt par défaut, sauf pour la végétation environnante.

- M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Thomas-Andrieu (7 bis, rue des Jacobins, 24000 Périgueux), soucieuse de préserver les ruines de la chapelle Notre-Dame de Pitié de Plazac, qu'elle pense médiévale, recherche une personne spécialiste de cette époque pour l'aider dans cette démarche. D'après Marcel Secondat (*BSHAP*, 1960, p. 246-254) et Jean Secret, cette chapelle de pèlerinage remonterait au XVII<sup>e</sup> siècle.

### INFORMATIONS

- Le moteur de recherche bibliographique en archéologie, préhistoire et histoire de la Maison des Sciences de l'Homme est : [www.daphne.cnrs.fr](http://www.daphne.cnrs.fr)

- L'exposition « De Toumaï à Sapiens. La ruée vers l'Homme » est présentée à l'espace Science Actualités de La Villette à Paris et dans plusieurs villes de province jusque fin 2009, avec des dates variables selon les lieux. Pour plus d'informations, voir le site : [www.hominides.com](http://www.hominides.com), particulièrement documenté sur la Préhistoire.

- La Bibliothèque nationale de France (département Philosophie, histoire, sciences de l'Homme) propose des « week-ends gratuits » pour découvrir les salles de lecture du « haut-de-jardin » et des expositions en libre accès, en particulier « 1859, naissance de la préhistoire ».

#### **CORRESPONDANCE POUR LES « PETITES NOUVELLES »**

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », on peut écrire à M<sup>me</sup> Brigitte Delluc, secrétaire générale, S.H.A.P., 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : [gilles.delluc@orange.fr](mailto:gilles.delluc@orange.fr) (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques peuvent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisées en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

## TARIFS 2009

Cotisation (sans envoi du Bulletin) .....	23 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du Bulletin).....	45 €
Cotisation et abonnement au Bulletin.....	55 €
Cotisations et abonnement au Bulletin pour un couple.....	65 €
Abonnement au Bulletin, sans cotisation (collectivités, associations...) .....	60 €

Il est possible de régler sa cotisation par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W ou par chèque bancaire à l'ordre de la S.H.A.P. et adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

*Les étudiants, âgés de moins de 30 ans, désireux de recevoir le Bulletin sont invités à le demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'une carte d'étudiant (réservé à un abonnement par foyer).*

Pour tous renseignements :

Tél./fax : 05 53 06 95 88

Courriel : [shap24@yahoo.fr](mailto:shap24@yahoo.fr)

Site internet : [www.shap.fr](http://www.shap.fr)

***Permanence téléphonique de 14 heures à 17 heures :  
mardi - jeudi - vendredi - samedi***

***Notre bibliothèque est à la disposition des membres  
chaque samedi de 14 heures à 18 heures.***

***Réunions le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 14 heures  
au siège de la S.H.A.P.***

---

---

**SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

**18, rue du Plantier – 24000 Périgueux**

**tél. / fax : 05.53.06.95.88**

**courriel : [shap24@yahoo.fr](mailto:shap24@yahoo.fr)**

Commission paritaire n° 0211 G 87921

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE - N° 003434/00

## SOMMAIRE DE LA 3<sup>e</sup> LIVRAISON 2009

- Compte rendu de la séance
  - du 6 mai 2009 ..... 287
  - du 3 juin 2009 ..... 292
  - du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ..... 296
  
- Éditorial : Des écrans et des cluzeaux..... 303
  
- Robert Étienne (1921-2009) (François Michel) – À propos du centre monumental de Périgueux (*Vesunna Petrucoriorum*) (Robert Étienne †).. 305
  
- Alain de Solminihac : le renouveau canonial autour de Chancelade (1630-1636) (Patrick Petot)..... 313
  
- Redécouverte de neuf cluzeaux de falaise de la Dordogne (Frédéric Gontier et Marc Delluc)..... 363
  
- Le cimetière militaire britannique d'Excideuil (Alain Vaugrenard) ..... 377
  
- Dans notre iconothèque : Emplois antiques et médiévaux dans l'architecture de Dordogne (Brigitte et Gilles Delluc)..... 389
  
- Sortie du 13 juin 2009 : en Bergeracois (Jacques Gauthier-Villot) ..... 411
  
- Notes de lecture : Bertran de Born : histoire et légende (J.-P. Thuillat), Coulaures entre cause et rivières du Périgord (A. Herguido), Les recherches à Lascaux (1952-1963). Documents recueillis et présentés par Brigitte et Gilles Delluc (A. Glory), Entre Sarladais et Bergeracois, Saint-Avit-Sénieur (C. Schunck), Charles-Antoine de Ferrières Sauvebœuf (J. Favalier), Recueil des actes des vicomtes de Limoges (V. Roblin), Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord (R. Bouet)..... 417
  
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) ..... 421

Le présent bulletin a été tiré à 1 200 exemplaires.

**Photo de couverture** : Fût de colonne gallo-romain sculpté, en calcaire, chapelle nord de l'église de La Douze (cliché G. Delluc).